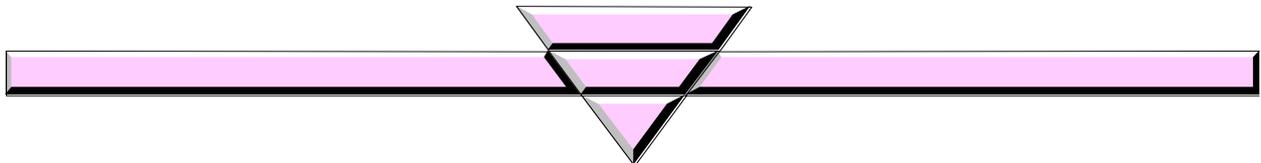


MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX



Mairie de SAINT ANDRE DE CORCY
Place de Anciens Combattants
01390 SAINT ANDRE DE CORCY
Tél: 04.72.26.10.30



REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG LOT N° 1 : VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Cahier des Clauses Techniques Particulières

(C.C.T.P.)

SOMMAIRE

CHAPITRE I - DESCRIPTION DES OUVRAGES ET INDICATIONS GÉNÉRALES	5
Article 1.1. Objet du cahier des clauses techniques particulières	5
Article 1.2. Ouvrages à exécuter	6
1.2.1 Travaux compris dans l'entreprise	6
1.2.2 Travaux non compris dans l'entreprise	6
Article 1.3. Indications générales	7
Article 1.4. Conditions spéciales de service	7
1.4.1 Terrassements et chaussée	7
1.4.2 Assainissement	7
Article 1.5. Connaissance des lieux	7
Article 1.6. Sujétions résultant du voisinage de chantiers étrangers à l'entreprise	8
CHAPITRE 2 - ORGANISATION DE CHANTIER	9
Article 2.1. Contraintes particulières	9
2.1.1 Contraintes liées à l'environnement du chantier et aux servitudes	9
2.1.1.1 Rejets d'effluents	9
2.1.1.2 Zones d'habitation et zones d'activités	9
2.1.1.3 Exploitation du domaine public ou privé	9
2.1.1.4 Servitudes de passage	9
2.1.2 Contraintes et sujétions liées aux accès et à la circulation	10
2.1.2.1 Circulation	10
2.1.2.2 Transport de fournitures et matériaux	10
2.1.3 Contraintes et sujétions liées à l'exécution des travaux	10
2.1.3.1 Emplacement installation de chantier	10
2.1.3.2 Croisement des réseaux en service	10
2.1.3.3 Signalisation de chantier	11
2.1.3.4 Plannings	12
2.1.3.5 Données de bases	12
Article 2.2. Schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED)	13
Article 2.3. Plan d'assurance de la Qualité	13
Article 2.4. Constat d'huissier	14
Article 2.5. Maitrise de l'hygiène et de la sécurité des chantiers	14
Article 2.6. Récolement	14
Article 2.7. Ouvrages souterrains et aériens existants	15
CHAPITRE 3 - PROVENANCE ET QUALITÉ DES MATÉRIAUX ET PRODUITS	16
Article 3.1. Dispositions générales	16
Article 3.1.1 Généralités	16
Article 3.1.2 Acceptation des matériaux et fournitures	16
Article 3.1.3 Qualité des matériaux, essais et épreuves	16
Article 3.2. Travaux préparatoires - Terrassements	16
Article 3.2.1 Généralités	16
Article 3.2.2 Géotextiles	16
Article 3.2.3 Matériaux pour couches de forme	16
Article 3.2.4 Grave semi-concassée 0/31,5 pour couche de réglage	17
Article 3.3. Assainissement de surface	17
Article 3.3.1 Tuyaux préfabriqués	17
Article 3.3.2 Autres éléments préfabriqués	17
3.3.2.1 Bouches d'égout	17
3.3.2.2 Dispositifs de fermeture des regards de visite et bouches avaloir	18
Article 3.4. Chaussées et ouvrages annexes	18
Article 3.4.1 Granulats	18
3.4.1.1 Caractéristiques normalisées	18

3.4.1.2. Caractéristiques complémentaires	18
3.4.1.3. Stockage des granulats	19
Article 3.4.2 Fines d'apport	19
Article 3.4.3 Liants hydrocarbonés	19
3.4.3.1. Nature et caractéristiques	19
3.4.3.2. Conditions de stockage	19
Article 3.4.4 Dopes et adjuvants	20
Article 3.4.5 Bordures et caniveaux	20
Article 3.4.6 Réfection de chaussées	20
Article 3.4.7 Emulsion pour couche d'accrochage, couche d'imprégnation et enduits superficiels	20
Article 3.4.8 Normes applicables aux matériaux enrobés	20
Article 3.4.9 Béton et mortiers hydrauliques	20
3.4.9.1 Généralités	20
3.4.9.2 Béton Sablé	22
Article 3.4.10 Signalisation verticale	22
Article 3.4.11 Signalisation horizontale	23
Article 3.4.12 Dalles podotactiles en béton	23
Article 3.4.13 Résine Gravillonnée	23
CHAPITRE 4 - MODE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX	24
Article 4.1. Implantation et piquetage des ouvrages	24
Article 4.1.1 Plan général d'implantation	24
Article 4.1.2 Piquetage	24
Article 4.1.3. Conservation des piquets	24
Article 4.2. Travaux préparatoires - Terrassements	24
Article 4.2.1 Travaux préparatoires	24
4.2.1.1. Arrachage et abattage d'arbres	25
4.2.1.2. Comblement des vides de toutes natures et des fossés	25
4.2.1.3. Décapage de la terre végétale	25
4.2.1.4. Purges	25
Article 4.2.2 Evacuation des Eaux	25
Article 4.2.3 Exécution des déblais	26
4.2.3.1. Définition	26
4.2.3.2. Compactage au niveau de l'arase de terrassements	26
Article 4.2.4 Mouvements des terres	26
Article 4.2.5 Géotextile	26
Article 4.2.6 Exécution des remblais et couche de forme	26
4.2.6.1. Modalités de compactage	27
4.2.6.2. Tolérances d'exécution	27
Article 4.2.7 Exécution des tranchées	27
4.2.7.1. Réalisation des fouilles	27
4.2.7.2. Dimension des tranchées	28
4.2.7.3. Matériaux d'enrobage des tuyaux et canalisations	29
4.2.7.4. Matériaux d'enrobage des gaines et fourreaux	29
4.2.7.5. Remblayage	29
4.2.7.6. Qualité de mise en œuvre	29
4.2.7.7. Couche de roulement	30
Article 4.2.8 Contrôle des terrassements	30
4.2.8.1 Identification des sols	30
4.2.8.2 Dispositions relatives aux engins de compactage	30
4.2.8.3 Portance de l'arase des terrassements et des plates-formes support des chaussées	30
4.2.8.4 Consistance du laboratoire de l'entrepreneur	30
Article 4.3. Assainissement	31
Article 4.3.1 Généralités	31
Article 4.3.2 Elimination des venues d'eaux	31
Article 4.3.3 Pose des tuyaux et autres éléments	31
4.3.3.1. Préparation avant la pose des tuyaux	31
4.3.3.2. Pose des canalisations en tranchée	31
Article 4.3.4 Construction des ouvrages en place	32

4.3.4.1. Généralités	32
4.3.4.2. Bouches d'égout	32
4.3.4.3. Conditions d'exécution du béton, mortiers, chapes et enduits	32
Article 4.3.5 Regard de visite Préfabriqué	32
Article 4.3.6 Examens préalables	33
4.3.6.1- Généralités	33
4.3.6.2- Essais de compactage	33
4.3.6.3.- Epreuves d'étanchéité après mise en place des remblais	33
4.3.6.4.- Epreuve d'écoulement	35
4.3.6.5- Inspection générale visuelle ou télévisuelle	35
Article 4.4. Chaussées et ouvrages annexes	35
Article 4.4.1 Exécution de la couche de réglage	35
Article 4.4.2 Imprégnation et Enduits superficiels	35
4.4.2.1 Imprégnation	Erreur ! Signet non défini.
4.4.2.2 Enduits superficiels bicouche	Erreur ! Signet non défini.
Article 4.4.3 Composition et caractéristiques des enrobés	Erreur ! Signet non défini.
4.4.3.1. Composition des enrobés	Erreur ! Signet non défini.
4.4.3.2. Caractéristiques des enrobés	Erreur ! Signet non défini.
4.4.3.3. Caractéristiques des enrobés rouge 0/10 à grenailier	Erreur ! Signet non défini.
4.4.3.4. Caractéristiques des enrobés quartz 0/10 à grenailier	Erreur ! Signet non défini.
Article 4.4.4 Fabrication des enrobés	35
4.4.4.1. Types, niveaux et capacité des centrales	35
4.4.4.2. Chauffage et déshydratation des granulats	36
Article 4.4.5 Bons d'identification - pesage	36
Article 4.4.6 Transport des enrobés	36
Article 4.4.7 Opérations préalables et annexes	36
4.4.7.1. Reconnaissance du support	36
4.4.7.2. Couche d'accrochage	36
4.4.7.3. Travaux annexes	36
Article 4.4.8 Pose des bordures et caniveaux	36
Article 4.4.9 Mise en œuvre des bétons	37
4.4.9.1 Généralités	37
Article 4.4.10 Contrôles des chaussées et revêtement	37
4.4.10.1 Enrobé à module élevé et Béton bitumineux	37
4.4.10.2 Contrôle des granulats	37
4.4.10.3 Contrôle de fabrication	38
4.4.10.4 Contrôle de réglage	38
4.4.10.5 Contrôle des bétons bitumineux et des Enrobés à Module Elevé	38
4.4.10.6 Contrôle de fabrication	38
4.4.10.7 Contrôle de Réglage	39
CHAPITRE 5 - SUJÉTIONS DIVERSES	39
Article 5.1. Sujétions résultant de la proximité des lignes E.D.F./G.D.F. – France Télécom et des conduites d'eau potable – Canalisations d'assainissement, etc...	39
Article 5.2. Rétablissement des accès	40
Article 5.3. Existence d'engins de guerre explosifs	40
Article 5.4. Bruits de chantier	40
ANNEXE 1 – DECLARATIONS DE PROJET DE TRAVAUX & REPONSES DES CONCESSIONNAIRES DE RESEAUX	41

CHAPITRE 1

DESCRIPTION DES OUVRAGES ET INDICATIONS GENERALES

Article 1.1. Objet du cahier des clauses techniques particulières

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières concerne les travaux d'aménagement du centre Bourg de Saint-André-de-Corcy – Lot n° 1 : Voirie et Réseaux Divers à SAINT-ANDRE-DE-CORCY (Ain).

Le présent CCTP précise et complète les spécifications des documents techniques généraux, ainsi que les normes applicables pour les prestations concernées.

Les normes relatives aux travaux, à la fourniture, à la fabrication et à la mise en œuvre des matériaux seront, sauf spécifications contraires figurant au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières, celles du Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés de travaux publics (ou celles du Cahier des Prescriptions Communes pour les fascicules non modifiés) et plus spécialement celles précisées :

N° Fascicule	Intitulé
Fascicule 2	Terrassements généraux
Fascicule 3	Fourniture de liants hydrauliques
Fascicule 23	Fourniture de granulats employés pour la construction et l'entretien des chaussées
Fascicule 24	Fourniture de liants hydrocarbonés employés pour la construction des chaussées
Fascicule 25	Exécution des corps de chaussée
Fascicule 27	Fabrication et mise en œuvre des enrobés hydrocarbonés
Fascicule 31	Bordures et caniveaux en pierre naturelle ou en béton et dispositifs de retenue
Fascicule 32	Construction de trottoirs
Fascicule 70	Ouvrages d'assainissement Titre I et II

Documents contractuels (réseaux d'assainissement) :

- Loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 concernant la lutte contre la pollution des eaux et les régénérations et le régime et la répartition des eaux pour les cours d'eau et les eaux souterraines.
- Circulaire du 10 Juin 1976 portant instruction générale pour l'assainissement des agglomérations et la protection sanitaire des milieux récepteurs.
- Circulaire DA/JE 1-5058 du 15 Juin 1976 concernant l'assainissement des petites agglomérations rurales,
- Circulaire interministérielle n° 77-284 du 22 Juin 1977 relative aux dimensionnements des réseaux d'assainissement dans les agglomérations.
- Circulaire interministérielle du 16 mars 1984 définissant les conditions générales des épreuves préalables à la réception des réseaux et précisant la mise en œuvre de certains tests.

Article 1.2. Ouvrages à exécuter

1.2.1 Travaux compris dans l'entreprise

Les travaux objet du présent marché comprennent :

Travaux préparatoires et terrassements

- l'installation de chantier, les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- la participation aux réunions de chantiers hebdomadaires,
- la signalisation de chantier de position et d'approche de jour comme de nuit y compris la mise en œuvre éventuelle de feux tricolores,
- la signalisation de déviation pour des phases spécifiques du chantier ne permettant pas la réalisation des travaux sous alternat pour feux tricolores,
- la fourniture et la pose de deux panneaux d'information de dimension minimale 3 x 2.5 m suivant les directives du C.S.P.S.,
- le nettoyage du terrain et la libération des emprises (arrachage d'arbres, arbustes, haie, démolition diverses, etc...),
- la mise en place d'une installation de chantier et d'une zone de stockage aux abords du chantier suivant un terrain que devra trouver l'entreprise titulaire et l'entretien et la remise en état à la fin des travaux,
- le piquetage des travaux,
- la coordination des travaux avec les autres entreprises et celle du SIEA et de VEOLIA,
- l'exécution des déblais,
- la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave naturelle 0/80 pour la constitution de la couche de forme en rive de chaussée et des trottoirs,
- la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave concassée 0/31.5 pour la constitution de la couche de réglage en rive de chaussée et en remplissage des accotements et des trottoirs,
- les rétablissements provisoires éventuels et définitifs d'accès aux propriétés riveraines,
- le dossier de récolement.

Assainissement

L'entreprise comprend l'ensemble des fournitures et prestations mentionnées à l'article 1.3.1. et 1.3.2 du Fascicule 70 particulièrement :

- la réfection provisoire de la chaussée,
- le dimensionnement hydraulique,
- le dimensionnement mécanique des tuyaux,
- les raccordements aux ouvrages et canalisations existantes,
- la mise en place des regards grilles ou avaloirs y compris les dispositifs de fermeture et le raccordement à la canalisation mise en attente,
- la confection du dossier de récolement.

Chaussées

- la construction des trottoirs et ilots,
- la construction du corps de chaussée,
- la pose de bordures, de caniveaux et de bordurettes,
- l'enlèvement et le nettoyage de débris ou dépôts étrangers à la chaussée,
- la réalisation de la signalisation horizontale et verticale,
- le dossier de recollement.

1.2.2 Travaux non compris dans l'entreprise

Les travaux non compris dans l'entreprise sont :

- Les travaux prévus dans le lot n° 02.

Article 1.3. Indications générales

Les plans joints au dossier précisent les caractéristiques du projet tant en plan qu'en altitude, ainsi que la position des différents éléments à réaliser. Ils définissent les limites des prestations.

Les cotes figurant sur les plans et documents sont rattachés en altimétrie au Nivellement Général de la France.

Article 1.4. Conditions spéciales de service

1.4.1 Terrassements et chaussée

La nature présumée du sous-sol et la position estimée de la nappe phréatique n'ont pas été reconnus par une étude géotechnique. L'entreprise devra établir des sondages de reconnaissance des matériaux en place afin de les caractériser.

1.4.2 Assainissement

Généralités

Les effluents transités dans le réseau sont des eaux résiduaires urbaines comprenant des :
Eaux usées domestiques et eaux pluviales.

Résistance des charges

En complément du Fascicule 70, les hypothèses de charge en service prises en compte pour le calcul de la résistance mécanique des ouvrages conformément à la méthode décrite au chapitre III du Fascicule 70 sont les suivantes :

- hors chaussée : poids propre des terres (18 kN/m³ ou 10 kN/m³ si terres noyées par défaut) + surcharges roulantes ou permanentes (en kN/m²),
- sous chaussée : poids propre des terres (18 kN/m³ par défaut) + surcharges roulantes (convoi type BC).

Les pressions de service correspondent aux pressions d'épreuves décrites au chapitre 6 du présent C.C.T.P. (4 m de hauteur d'eau au radier de l'extrémité amont du tronçon, avec pression à l'extrémité aval limitée à 10 m de colonne d'eau).

L'entreprise devra tenir compte des charges qui lui sont propres si elles induisent des contraintes supérieures aux hypothèses retenues.

Article 1.5. Connaissance des lieux

Pour l'exécution des travaux, l'entrepreneur est réputé avoir préalablement à la remise de son offre :

- pris pleinement connaissance de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux,
- apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être totalement rendu compte de leur importance et de leurs particularités,
- procédé à une visite (non obligatoire) du terrain et pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords, à la topographie et à la nature des terrains (couches superficielles, venues d'eau, etc.), à l'exécution des travaux à pied d'œuvre, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier (moyens de communication et de transport, etc.).

Article 1.6. Sujétions résultant du voisinage de chantiers étrangers à l'entreprise

L'entrepreneur ne pourra élever aucune réclamation en raison de la gêne et des sujétions que lui causerait la présence, même aux abords ou dans l'emprise de ses chantiers, de chantiers organisés pour des travaux autres que ceux faisant l'objet du présent marché. Du fait de l'allotissement, l'entrepreneur est d'ores et déjà informé de la co-activité avec au minimum une entreprise sur le site. De plus l'entrepreneur est d'ores et déjà informé que les travaux d'électrification seront assurés par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain ou ErDF et seront réalisés en parallèle de son chantier. Enfin des travaux de dévoiement de réseaux gaz et de réseau d'adduction d'eau potable seront entrepris en coordination avec les travaux objet du CCTP. Une coordination sera donc à prendre en compte.

CHAPITRE 2

ORGANISATION DE CHANTIER

Article 2.1. Contraintes particulières

2.1.1 Contraintes liées à l'environnement du chantier et aux servitudes

2.1.1.1 Rejets d'effluents

L'Entrepreneur n'effectuera aucun rejet dans le milieu naturel. Dans le cas contraire, il soumettra avant toute exécution, à l'approbation du service responsable de la police des eaux, une note technique dans laquelle il précisera notamment : la nature, la concentration et le volume des rejets. Une copie de la note technique et de l'accord du service de police des eaux, sera transmise au maître d'œuvre.

Les installations de chantier devront être confinées par des dispositifs qui seront soumis à l'approbation du service chargé de la police des eaux, pour éviter tous risques de pollution.

2.1.1.2 Zones d'habitation et zones d'activités

En complément à l'article 31.7 du C.C.A.G. et en application des dispositions du décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement, les matériels employés par l'entrepreneur seront conformes à la réglementation en vigueur.

L'approvisionnement du chantier s'effectuant par la traversée de zones d'habitation et de zones d'activités, le travail ne sera autorisé qu'entre 8 h et 19 h, sauf accord préalable du maître d'œuvre et pour la confection des structures hydrocarbonées.

Les travaux bruyants (décoffrage, martelage, etc.) seront interdits entre 20 h et 8 h, sauf indications contraires du maître d'œuvre et pour la confection des structures hydrocarbonées.

2.1.1.3 Exploitation du domaine public ou privé

Les limitations de charge existantes sur certaines voies (départementales et communales en particulier) seront à respecter, faute de quoi les frais d'entretien occasionnés par la circulation de ces engins seront à la charge exclusive de l'entrepreneur.

L'entrepreneur supportera l'intégralité des dépenses relatives aux réparations des dégradations de toutes natures causées à toutes les voies privées par les transports effectués à l'occasion des travaux.

L'entrepreneur prendra toutes précautions pour éviter les chutes et les entraînements de matériaux. Il sera d'autre part, tenu de procéder immédiatement à tout nettoyage et balayage nécessaire pour maintenir la circulation dans les meilleures conditions, notamment le décrochage des engins avant leur sortie du chantier. Les dépenses correspondant à ces opérations d'entretien sont à la charge de l'entrepreneur.

2.1.1.4 Servitudes de passage

L'entrepreneur aura à sa charge tous les travaux relatifs au maintien des accès aux propriétés riveraines pendant toute la durée du chantier.

L'entrepreneur sera tenu responsable de tous les dégâts susceptibles d'être occasionnés aux constructions riveraines lors de ses travaux.

A cet effet, et préalablement à tous travaux en bordure des constructions concernées, l'entrepreneur prendra à sa charge un constat d'huissier sur ces constructions apte à mettre en évidence l'absence de corrélation entre ses travaux et d'éventuels désordres antérieurs de ces constructions.

2.1.2 Contraintes et sujétions liées aux accès et à la circulation

2.1.2.1 Circulation

Approvisionnement du chantier

- L'entreprise devra faire son affaire du lieu d'approvisionnement du chantier et devra avoir reçu l'agrément du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Circulation interne

La vitesse maximale de circulation sera modulée en fonction de la visibilité ou des risques spécifiques (proximité de l'eau, ...).

Il est rappelé que les engins de chantier doivent être munis d'un signal sonore de recul.

2.1.2.2 Transport de fournitures et matériaux

Si l'entrepreneur sous-traite le transport de fournitures ou matériaux, il devra s'assurer que ces sous-traitants soient en règle vis-à-vis de la réglementation des transports routiers de marchandises édictée par le décret n° 86-567 du 14 mars 1986 modifié (articles 1 à 24) et exiger de ses sous-traitants la détention d'un certificat d'inscription au registre des transporteurs routiers de marchandises, tenu par la Direction Régionale de l'Équipement.

2.1.3 Contraintes et sujétions liées à l'exécution des travaux

2.1.3.1 Emplacement installation de chantier

Pour les bureaux de chantier, réfectoire et sanitaire, le stationnement de son matériel et le dépôt de ses matériaux, l'entrepreneur doit s'occuper, sous sa responsabilité entière et à ses frais, de trouver un site, d'entreprendre les démarches administratives, et de s'acquitter des droits divers et des sujétions d'occupation. **Le lot n° 1 est chargé de réaliser et d'entretenir la plate-forme de la zone d'installation de chantier durant la durée globale des travaux. La plate-forme de la zone d'installation de chantier sera revêtue d'un enduit bicouche et clôturée par une clôture de h=2.00 m de hauteur. Elle sera d'une surface minimale de 500 m2. Cette prestation est réputée être incluse dans le prix d'installation de chantier.**

L'entrepreneur devra également tenir compte de la présence simultanée d'autres entreprises sur le chantier ou à proximité et ne pourra élever aucune réclamation du fait de la gêne susceptible d'être engendrée par la présence de ces entreprises.

Les installations de chantier devront répondre aux exigences des règles d'hygiène et sécurité.

Outre ses installations propres, l'entrepreneur mettra à disposition du maître d'œuvre :

- un bungalow de chantier (chauffé et climatisé, avec 2 chaises, 1 table et 1 armoire, 1 téléphone/fax raccordé au réseau France TELECOM),
- une salle de réunion pour 5 personnes (chauffée et climatisée) avec tables et chaises.

2.1.3.2 Croisement des réseaux en service

Il convient de rappeler que l'entrepreneur doit envoyer des Déclarations d'Intention de Commencer les Travaux à tous les concessionnaires sans exception.

Réseaux enterrés :

L'entrepreneur prendra contact avec chaque concessionnaire qui lui donnera toute indication nécessaire à la protection de son réseau (repérages, coupures éventuelles et consignes). Un piquetage de ces réseaux à la peinture sera fait par l'entrepreneur en amont des travaux.

Réseaux aériens :

L'entrepreneur prendra toutes les dispositions de sécurité quant à la circulation et à la manœuvre des engins sous ces ouvrages, et quant aux terrassements à proximité des supports, conformément aux instructions et consignes de l'exploitant du réseau.

Tous les incidents ou dégradations qui pourraient survenir du fait de l'entrepreneur lui seront imputés et il aura à en subir les incidences financières.

2.1.3.3 Signalisation de chantier

La signalisation de chantier d'approche de position, de déviation est à la charge de l'entreprise.

L'entrepreneur devra se conformer aux stipulations du C.C.A.P. La signalisation des chantiers dans les zones intéressant la circulation sur la voie publique sera réalisée par l'entrepreneur, conformément aux instructions réglementaires en la matière et au guide du SETRA. Il ne devra pas y avoir de contradiction entre la signalisation temporaire et la signalisation permanente. La signalisation de chantier devra être fixée sur des supports fichés dans le sol. L'entreprise devra fournir le plan de la signalisation suivant le phasage des travaux qu'elle se propose de mettre en œuvre avant le démarrage du chantier.

Si l'entreprise souhaite modifier ce plan, elle transmettra un exemplaire du plan modifié pour accord, puis un plan de la signalisation en place aux fins de vérification.

Spécifiquement :

L'entrepreneur aura à sa charge la signalisation de chantier et de protection de jour comme de nuit suivant les indications du coordonnateur S.P.S. Elle devra intégrer l'éclairage nécessaire à la réalisation des prestations de nuit mais aussi l'éclairage nécessaire à la sécurité de la zone de travaux. Durant les travaux une zone de retournement devra être réalisée par l'entreprise sur la rue de l'Hôtel de ville afin de permettre l'accès aux commerces durant des phases spécifiques des travaux. Cette zone de retournement sera faite en enrobé est sera de dimension au minimum de 10 m x 10 m. Cette prestation est réputée être inclus dans les prix généraux de l'offre.

L'entrepreneur assurera le maintien convenable de la circulation générale et facilitera au mieux l'exploitation de services publics dont les ouvrages ou les véhicules empruntent la voie publique. Le Maître d'Œuvre aura le droit, en cas d'urgence et à la suite d'une injonction restée sans effet, de prendre d'office, et aux frais de l'Entrepreneur mandataire, les mesures nécessaires pour remplir ces conditions. Dans tous les cas, y compris ceux où le Maître d'Œuvre aurait usé du droit qui vient d'être défini, l'Entrepreneur mandataire sera seul responsable, tant pour ses agents et ouvriers que pour lui-même, de l'inobservation de toutes ordonnances de police générale ou locale, existantes ou à intervenir concernant les mesures de précaution à prendre sur les chantiers ou aux abords.

Marquage provisoire

L'Entrepreneur doit au titre des travaux du giratoire un marquage provisoire et il doit assurer :

- le nettoyage initial par décrottage, balayage et arrosage ainsi que le maintien en état de propreté de la chaussée avant exécution du marquage.
- l'état de la chaussée avant marquage doit être accepté par le représentant du Maître d'œuvre.
- les travaux de pré marquage.
- effacement

L'effacement du marquage existant ou du marquage provisoire qui aura pu être réalisé sera effectué au moyen de l'un des procédés suivants, soumis à l'agrément du Maître d'Œuvre :

- décapage par projection d'un produit abrasif en présence d'eau,

- décapage par projection d'air chaud à grande vitesse, accompagné d'un raclage pour les produits épais,
- ponçage de la chaussée effectué à l'aide d'un engin rotatif,
- application d'un produit chimique suivi d'un lavage et d'un brossage.
- l'effacement par recouvrement est interdit.
- application des produits

Le matériel employé pour l'exécution des bandes peintes est soumis à l'agrément du Maître d'Œuvre et doit présenter les caractéristiques suivantes :

- engin automoteur à conducteur porté à haut rendement,
- pouvoir réaliser les largeurs des bandes en une seule passe.

2.1.3.4 Plannings

L'entreprise fournira pendant la période de préparation du marché, le planning prévisionnel d'exécution des travaux.

Ce planning mettra en évidence les tâches élémentaires, les enchaînements et les tâches critiques. L'unité de temps retenu pour le planning général sera la semaine.

Par ailleurs, juste avant le démarrage des travaux, l'entreprise remettra un planning détaillé sur 2 semaines dont l'unité de temps sera la journée.

Ce planning contiendra le même type d'éléments que le planning général, mais de façon plus détaillée.

Ces plannings seront mis à jour au moins respectivement tous les mois et toutes les deux semaines.

2.1.3.5 Données de bases

Trafic routier de référence :

Le trafic de référence pour le dimensionnement du corps de chaussée est un trafic poids lourds important :

- **pour la requalification de la chicane de la RD 1083 la voirie devra être dimensionnée avec un trafic de 350 PL MJA avec une croissance de 2 % par an sur une période de 20 ans. Le risque sera pris au maximum à 8 % et le CAM à 0,4**

L'année de référence pour la mise en service du giratoire étant l'année 2017.

Réseaux d'assainissement :

En complément du fascicule 70, les hypothèses de charge en service prises en compte pour le calcul de la résistance mécaniques conformément à la méthode décrite au chapitre III du fascicule 70 sont les suivantes :

- hors chaussée : poids propre des terres (18 KN/m³ ou 10 KN/m³ si terres noyées par défaut) + surcharges roulantes ou permanentes (en KN/m³)
- sous chaussée : poids propre des terres (18 KN/m³ par défaut) + surcharges roulantes (convoi de type BC).

L'entreprise devra tenir compte des charges qui lui sont propres si elles induisent des contraintes supérieures aux hypothèses retenues.

Article 2.2. Schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED)

Dans ce document, qui sera soumis au visa du maître d'œuvre pendant la période de préparation, l'entrepreneur expose et s'engage sur :

- les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets à évacuer.
- les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets.
- les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pendant les travaux.
- l'information du maître d'œuvre (composition, quantités, lieu de dépôt envisagé).

Dans ce document, qui porte sur l'ensemble des matériaux sortant du chantier, l'entreprise développera les dispositions qu'elle compte adopter.

Il est possible de décomposer les familles des déchets concernées sont les exemples suivantes :

- Les déchets issus des travaux routiers :*
 - *Matériaux non liés (tout- venant, grave...)*
 - *Matériaux liés aux liants hydrauliques (sols ou graves)*
 - *Bétons de chaussée*
 - *Enrobés bitumineux*
 - *Déchets divers (caniveaux, bordures...)*
 - *Déchets divers (canalisation, regard...)*

- Les déchets issus des travaux de terrassement :*
 - *Terre végétale*
 - *végétaux*
 - *Déchets inertes (gravats...)*
 - *Terrassement en déblais*
 - *Terrassement en déblais rocheux*

- Les déchets dangereux (selon les prescriptions du décret n°2002- 540 du 18 avril 2002)*

La rémunération relative à l'établissement de ce document est incluse dans les prix unitaires du marché.

Article 2.3. Plan d'assurance de la Qualité

Le P.A.Q. est constitué de :

- Un document d'organisation générale présentant les éléments communs à l'ensemble du chantier.
- Un ou plusieurs documents particuliers à une procédure d'exécution.

Le P.A.Q. décrira notamment :

- La présentation par l'entreprise de son organisation générale, notamment en matière de contrôle des travaux, de gestion des non- conformités et de circulation de l'information interne au chantier
- Les tâches sous- traitées et la liste des sous- traitants
- La mise au point des différentes contraintes (circulation, voirie, coordination avec les autres entreprises présentes sur le chantier, riverains, signalisation de chantier...)
- Les lieux d'installation de la base vie, des aires de stockage et de bordage, de décharge
- Les matériaux que l'entreprise se propose d'employer, avec précision des certifications (NF, ISO...) ou existence de contrôle externe
- Les fiches d'agrément pour l'ensemble des matériaux et notamment pour les matériaux d'apports utilisés en remblais pour lesquels les fiches d'agrément présentées devront être datées de moins de 3 mois
- Les principaux matériels prévus pour l'exécution des travaux dans les délais (descriptions, caractéristiques, réglages fonctionnements)
- La liste des points sensibles et les mesures préventives (procédures, consignes...)
- Le plan de contrôle et les documents de suivi.
- Le programme d'exécution.
- Les plans de circulation et de déviation.
- La copie des DICT.

- Les demandes d'arrêtés de circulation.

Le présent article définit le contenu minimal du document général du P.A.Q. et les éléments communs aux procédures d'exécution. Il est complété par les articles du fascicule 65 et du présent C.C.T.P. qui traitent des documents que l'entrepreneur doit soumettre au maître d'œuvre et des contrôles qu'il doit exécuter. En particulier le P.A.Q. doit comprendre toutes les propositions que l'entrepreneur doit faire après la signature du marché, en dehors des études d'exécution, du programme d'exécution des travaux et du projet des installations de chantier, ainsi que des annexes à ces documents.

Article 2.4. Constat d'huissier

L'Entreprise devra faire réaliser un état des lieux de l'emprise totale de la voirie. Cet état des lieux sera constaté par un huissier de justice. Le coût que représente le constat d'huissier pour cet état des lieux doit être chiffré et faire partie intégrante du montant des travaux. Les renseignements concernant l'état des lieux en surface, comme en sous-sol, donnés par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage ne constituent que des éléments d'information qu'il appartiendra à l'entreprise de compléter sous sa responsabilité.

Article 2.5. Maitrise de l'hygiène et de la sécurité des chantiers

Les entreprises respecteront les mesures d'hygiène et de sécurité, conformément au C.C.A.P.:

- prévues dans son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) si la catégorie du chantier l'impose et qui tiendra compte des risques spécifiques du chantier.
- toutes les dispositions envisagées seront soumises à l'approbation du C.S.P.S. et ne pourront être mises à exécution qu'après accord de celui-ci.
- L'ensemble des prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité sera porté à la connaissance du personnel réalisant les travaux :
- lors du démarrage du chantier, en présence d'un représentant du maître d'œuvre,
- au fur et à mesure des nouvelles consignes (liées par exemple au franchissement de réseaux ou à des contraintes de nature de sol imprévues)

Article 2.6. Récolement

Par dérogation à l'article 40 du CCAG, les documents graphiques du dossier de récolement devront être numérisés et exploitables par le programme AUTOCAD (version 2009).

Les plans de récolement seront remis sous forme de fichier informatique, format DXF. Le fichier du fond de plan comprenant l'organisation structurelle des données sera remis à l'entrepreneur au démarrage du chantier. Le dossier de récolement concernant les réseaux divers et leurs ouvrages annexes est destiné notamment à enrichir la base de données du système d'informations géographiques (SIG) du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Par dérogation à l'article 40 du CCAG, les documents graphiques du dossier de récolement des réseaux devront être numérisés suivant la norme EDIGEO. Le dossier comprendra également la saisie des bases associées au format DBF compatible "Microsoft Foxpro 2.5" ou niveau supérieur, conformément aux prescriptions du cahier des charges EDIGEO du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (SIEA).

A cet effet, le plan cadastral au format EDIGEO ainsi que le cahier des charges EDIGEO seront fournis par le Maître d'ouvrage.

Les fichiers de base de données seront fournis sur CDRom. S'agissant des réseaux, ceux ci donneront lieu à la production :

- des fichiers numériques sur CDRom,
- de trois tirages papier par réseau avec les réseaux numérisés en couleurs sur fond de plan cadastral.

Les éléments à intégrer au dossier des ouvrages :

- les plans et dossiers conformes à l'exécution et en particulier les éléments tels que : ouvrages d'assainissement, ouvrages réseaux secs, etc.
- le plan altimétrique de la chaussée avec un relevé par profil en travers tous les 20,00 m,
- le récolement topographique des ouvrages conformes à l'exécution,
- les différents rapports d'essais réalisés dans le cadre du marché.

Article 2.7. Ouvrages souterrains et aériens existants

En application de l'article 27 du C.C.A.G., et avant tout commencement d'exécution, le Maître d'Œuvre communiquera à l'entrepreneur toutes les indications aussi complètes que possible se rapportant aux ouvrages souterrains existants.

Les DT ont été déposées sur le site www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr auprès des concessionnaires de réseaux cités ci-dessus sous les numéros 2015012600116TFF, 2015012600118TEA et 2015012600126TOZ dont vous trouverez copie ainsi que les réponses des concessionnaires en annexe du présent CCTP.

Les intervenants identifiés sont les suivants :

Communications électroniques et lignes électriques / éclairage TBT	BALTHAZARD Parc d'Activités Les Chênes – 01700 MIRIBEL R.S.E. 577 route de St Trivier sur Moignans 01330 AMBERIEUX EN DOMBES
Canalisations d'eau potable	NANTAISE DES EAUX ZI de la gare – BP 98410 – 44984 STE LUCE SUR LOIRE
Canalisation d'eaux usées, assainissement	LYONNAISE DES EAUX BP n° 32 – 68250 ROUFFACH
Canalisations de gaz combustibles	GRDF URG Sillon Rhodanien 22 avenue Joannès Masset – 69009 LYON
Autres ouvrages	SNCF 14bis terrasse Bellini – 92807 PUTEAUX cédex
France TELECOM	ORANGE H3 196bd Pierre Roisse – BP 50117 – 83003 DRAGUIGNAN

CHAPITRE 3

PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX ET PRODUITS

Article 3.1. Dispositions générales

Article 3.1.1 Généralités

Tous les matériaux préfabriqués relevant d'une norme doivent porter l'estampille (NF), l'entrepreneur ne sera autorisé à employer des matériaux qui en sont dépourvus et pour lesquels il existe une norme que s'il lui est possible de justifier la conformité des produits par des procès- verbaux d'essais réalisés par un laboratoire agréé par le maître d'œuvre.

Article 3.1.2 Acceptation des matériaux et fournitures

Tous les matériaux et fournitures seront soumis à l'acceptation du maître d'œuvre. Les provenances et spécifications des matériaux et fournitures autres que celles définies ci-dessous sont laissées à l'initiative de l'entrepreneur et doivent être soumises à l'agrément du maître d'œuvre en temps utile pour respecter le délai d'exécution contractuel et au maximum dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date de notification du marché. L'entrepreneur, préalablement à l'approvisionnement des postes de fabrication, devra notamment indiquer les carrières, gisements ou usines de provenance de ces matériaux et fournitures.

Article 3.1.3 Qualité des matériaux, essais et épreuves

Dans le cas de refus de matériaux ou fournitures, ceux-ci seront transportés en dehors du chantier par les soins et aux frais de l'entrepreneur.

Les essais et épreuves seront effectués conformément au C.C.T.P.

Article 3.2. Travaux préparatoires - Terrassements

Article 3.2.1 Généralités

La classification des sols est celle définie a la norme NF P11-300 et au "Guide Technique pour la Réalisation des Remblais et des Couches de Forme" du SETRA et du LCPC de septembre 1992, désigné "Guide Technique SETRA-LCPC septembre 1992" dans la suite du présent C.C.T.P.

Article 3.2.2 Géotextiles

Sans objet.

Article 3.2.3 Matériaux pour couches de forme

La couche de forme sera constitué par un matériau de granularité 0/80 correspondant à l'une des classes R₂₁, R₆₁, D₃₁, D₃₂, C_{1B1}, C_{1B3}, C_{2B1}, C_{2B3} du Guide Technique SETRA-LCPC de septembre 1992, ou encore un matériau classé GR1-sol (mixte ou béton) type D₂₁ ou D₃₁ au regard du document « **Guide d'utilisation des graves de recyclage** » de la Région Rhône-Alpes version 2 - 2005.

Les fuseaux de spécifications sont les suivants :

Grave0/80		tamis (mm)								
		125	80	40	20	8	4	2	0,8	0,08
tamisat %	mini	100	80	47	30	18	10	7	3	2
	maxi	100	99	82	65	45	32	22	13	8

La valeur de Bleu Sol devra être inférieure à 0.20 (< 0,20).

Les gisements seront choisis par l'entrepreneur et devront être agréés par le maître d'œuvre, après essais de laboratoire portant sur la granulométrie.

Article 3.2.4 Grave semi-concassée 0/31,5 pour couche de réglage

Elle sera de la catégorie C III b définie par les normes NF EN 13242 et XPP 18-545. Elle sera issue de carrière locale ou issue du recyclage et de type GR3 (mixte ou béton) au regard du document « Guide d'utilisation des graves de recyclage » de la Région Rhône-Alpes version 2 - 2005.

Pour l'approbation du matériau l'entrepreneur fournira les fiches techniques des produits.

Article 3.2.5 Dépôts

Dépôts définitifs

Les lieux de dépôt définitif sont conformes à la législation en vigueur et au SOGED. Toutes les sujétions d'accès et de remise en état incombent à l'entrepreneur, celles-ci étant implicitement incluses au prix de déblai.

Dépôts provisoires

Les dépôts provisoires sont laissés à l'initiative de l'entrepreneur, après accord du maître d'œuvre. Toute utilisation de terrains privés nécessitera la communication préalable au maître d'œuvre d'une copie de l'accord écrit des propriétaires.

Les modalités d'exploitation de ces dépôts doivent être soumises au visa du maître d'œuvre. Ces lieux seront remis en état en fin de chantier par l'entrepreneur à ses frais.

Article 3.3. Assainissement de surface

Article 3.3.1 Tuyaux préfabriqués

Les tuyaux utilisés à la réalisation des canalisations devront provenir d'usines agréées. Leur réception aura lieu à pied d'œuvre. Chaque tuyau devra comporter la marque NF ou l'agrément SP et le nom du fabricant.

Les canalisations seront du type suivant :

Eaux pluviales et Eaux usées:

Les canalisations principales seront en béton armé de série 135A et les canalisations de branchements particuliers et de branchements des grilles et Avaloirs seront en PVC série CR8.

Article 3.3.2 Autres éléments préfabriqués

3.3.2.1. Bouches d'égout

Les bouches d'égout seront :

- des grilles avaloirs de type SELECTA maxi sélective et réhaussable de profil T, classe C250, de chez Celestion ou similaire. La surface d'avalement aura une valeur > 10 dm²
- à grille 50 x 50 ou 30 X 70 en fonte ductile de classe C250 de type SQUADRA de chez Celestion ou similaire (profondeur 0.95 m)

La grille en fonte ductile aura une résistance minimale à la traction de 42 daN/mm² et un allongement à la rupture de 5 %. La charge de rupture sera supérieure ou égale à 30 000 daN.

3.3.2.2. Dispositifs de fermeture des regards de visite et bouches avaloir

Les dispositifs de fermeture des regards de visite et des bouches avaloir sont en fonte à graphite sphéroïdal. Ils sont munis d'un point d'articulation avec sécurité en position ouverte. Les dispositifs de type "à alvéoles" sont interdits sous chaussée.

Les dispositifs de fermeture des regards de visite préfabriqués sont obligatoirement circulaires. Ils peuvent être carrés sur les regards entièrement coulés en place si un dispositif empêche leur chute. La classe de résistance des dispositifs de fermeture des regards et bouches avaloirs est conforme aux recommandations de la norme NF EN 124 (groupe 2 : classe B125 minimum, groupe 3 : classe C250 minimum, groupe 4 : classe D400 minimum).

Article 3.4. Chaussées et ouvrages annexes

Article 3.4.1 Granulats

3.4.1.1. Caractéristiques normalisées

Les caractéristiques des granulats doivent être conformes aux spécifications précisées par les normes NF EN 13043 et XP P 18.545, à savoir :

- Catégorie D III b pour les graves non traitées destinées à la mise à niveau des accotements,
- Catégorie C III a pour les graves destinées à la fabrication des enrobés pour couches de base, de fondation ou de liaison,
- Catégorie B II a avec un coefficient d'écoulement de sable ECG ≥ 110 pour les gravillons et sables destinés à la fabrication des enrobés pour couches de roulement sur routes supportant un trafic égal ou supérieur à T1 (300 poids lourds/jour sur la voie la plus chargée),
- Catégorie B III a avec un coefficient d'écoulement de sable ECG ≥ 110 pour les gravillons et sables destinés à la fabrication des enrobés pour couches de roulement sur routes supportant un trafic égal à T2 (150 à 300 poids lourds/jour sur la voie la plus chargée),
- Catégorie C III a avec un coefficient d'écoulement de sable ECG ≥ 110 pour les gravillons et sables destinés à la fabrication des enrobés pour couches de roulement sur routes supportant un trafic égal ou inférieur à T3 (150 poids lourds/jour sur la voie la plus chargée).
- Catégorie B I pour les enduits superficiels,

3.4.1.2. Caractéristiques complémentaires

Les granulats seront classés en fonction des coupures normalisées suivantes :
0/2 - 0/4 - 2/4 - 4/6,3 - 6,3/10 - 4/10 - 10/14 - 10/20.

Les courbes granulométriques pour les graves non traitées seront conformes à la norme NF P 98 129.

Granulats pour imprégnation et enduits superficiels :

Les gravillons pour imprégnation sont d'une classe granulaire d/D = 4/6mm, 6/10mm ou 10/14mm.

Les gravillons pour enduits superficiels sont d'une classe granulaire d/D : 2/4mm, 4/6mm ou 6/10mm.

Granulats pour béton bitumineux semi-grenu (BBSG): Les granulats fournis par l'entrepreneur proviendront de roche massive éruptive (porphyre) ou de gravières silico-calcaires.

Ces matériaux seront entièrement concassés.

Granulats pour enrobé à module élevé (EME) : Les granulats fournis par l'entrepreneur proviendront de roche massive éruptive (porphyre) ou de gravières silico-calcaires.

Ces matériaux seront entièrement concassés.

Granulats pour enrobé noir de trottoir : les granulats fournis par l'entrepreneur proviendront de roche massive éruptive (porphyre) ou silico-calcaire.

Granulats pour enrobé rouge 0/10 à grenailier :

Cet enrobé non normalisé est utilisé en couche décorative sur chaussée. Il est employé pour des épaisseurs compactées entre 0.05 m et 0.06 m. Les granulats qui le composent ont au minimum la coupure 6/10 issus d'une carrière granitique ou porphyrique et colorés naturellement.

Granulats pour enrobé à base de quartz 0/10 à grenailier

Cet enrobé devra être dimensionné pour une application en giratoire. Une étude de formulation de niveau III devra être établie par l'entreprise. Les granulats employés dans cet enrobé auront deux coupures 4/6 et 6/10 issus des matériaux de type Quartz Blanc issu de carrière de Bretagne ou similaire. Une planche d'essai devra être réalisée par l'entreprise en amont des travaux. L'étude de formulation et la planche d'essai sont réputés être inclus dans les prix de l'entreprise

3.4.1.3. Stockage des granulats

La situation géographique, les caractéristiques géométriques des aires, l'emplacement des centrales devront être précisées dans la note technique remise par l'entrepreneur à l'appui de son offre.

Article 3.4.2 Fines d'apport

Les caractéristiques des fines d'apport à approvisionner doivent être conformes aux normes des enrobés correspondants.

Les conditions de stockage sont précisées dans la norme NF P 98-150.

Elles devront avoir une granularité telle que 80 % au moins des éléments passent au tamis de 0,08 mm et 100 % au tamis de 0,2 mm.

Elles proviendront du broyage de roches calcaires.

Article 3.4.3 Liants hydrocarbonés

Les bitumes et émulsions utilisés au titre du présent marché sont élaborés en usines ayant prioritairement la certification ISO 9001 (V 2000).

L'approvisionnement simultané par différentes raffineries est interdit. Le changement éventuel de raffinerie ou de liant doit correspondre à des phases de chantier nettement séparées et nécessite l'accord préalable du maître d'œuvre.

3.4.3.1. Nature et caractéristiques

Les bitumes d'enrobage, comme ceux destinés à la fabrication d'émulsion pour couche d'accrochage, seront de distillation directe et doivent être conformes aux spécifications des normes (T.65.000), (T.65.001), (T.65.004), NF (T.65.011). et aux stipulations de la norme NF EN 12591 (article 2 du fascicule 24 du C.C.T.G.).

- Pour le béton bitumineux semi-grenu 0/10, le bitume sera de qualité 35/50 (teneur en bitume 5.2 à 5.8 %),
- Pour les enrobés à module élevé 0/10, le bitume sera de qualité 10/20 (teneur en bitume 5.2 à 5.8 %)
- Pour l'enrobé porphyrique rouge grenailié, le bitume sera de qualité 35/50.
- Pour l'enrobé de trottoir 0/6, le bitume sera de qualité 50/70

Pour les liants modifiés, l'entrepreneur doit fournir à l'appui de son offre l'extrait de "l'avis technique chaussées" ou une fiche technique de caractérisation et d'utilisation des produits qu'il propose d'utiliser.

L'entrepreneur devra intégrer dans son offre que la formulation de la couche de roulement sera constitué d'un liant modifié suivant les directives du Conseil général.

3.4.3.2. Conditions de stockage

Par classe de liant et par centrale, les liants destinés à l'enrobage doivent être stockés dans des conditions telles que la capacité de stockage soit supérieure à la consommation moyenne d'une demi-journée.

Article 3.4.4 Dopes et adjuvants

L'entrepreneur doit fournir à l'appui de son offre l'extrait de "l'avis technique chaussées" ou une fiche technique de caractérisation et d'utilisation des produits qu'il propose d'utiliser. Le stockage doit être conforme aux modalités décrites dans ces extraits ou fiches techniques.

Article 3.4.5 Bordures et caniveaux

Les bordures et caniveaux en béton seront conformes aux prescriptions du fascicule n° 31 du C.C.T.G. et à la norme NF P 98-340/CN. Ils seront préfabriqués en usines agréées. Ils seront en béton de classe D+U (résistance 100 bars).

Les bordures et caniveaux seront posés sur une couche de béton prêt à l'emploi BPS ayant au moins 0.15 m d'épaisseur et 0.40 m de largeur. La hauteur de l'épaulement doit être au moins égale à la moitié de la hauteur de la bordure ou du caniveau. Le béton employé sera de type BPS = fcm,2/Fcm,28>=0,5 – S1 – C25/30 – Pmax 10 – XF1(F)° - CI 1,0 – NF EN 206-1

Chaque élément est assis soigneusement et battu jusqu'à ce que son parement soit parvenu à la hauteur nécessaire et qu'il possède une stabilité parfaite.

Dans les courbes de rayons inférieures à 6 m, les bordures et caniveaux seront des éléments préfabriqués courbes. Cette prestation est réputée être intégrée dans les prix du marché.

Les bordures en granit gris seront d'origine du Portugal ou similaire. Les bordures 25/25 seront flammées sur les faces vues avec un angle traité en arrondi. Les prescriptions générales selon la dureté et la tenue au gel du fascicule 31 restent applicables.

Article 3.4.6 Réfection de chaussées

Les matériaux de réfection des chaussées seront conformes aux prescriptions de la norme NF P 98.331. La fourniture des granulats, liants et autres constituants de ces matériaux ainsi que la fourniture des produits divers seront conformes aux normes des produits correspondants.

Article 3.4.7 Emulsion pour couche d'accrochage, couche d'imprégnation et enduits superficiels

La nature des émulsions cationiques pour couche d'imprégnation et couche d'accrochage ainsi que leur teneur en bitume seront soumises à l'agrément du Maître d'œuvre. La couche d'accrochage sera une émulsion cationique à 65 % de bitume pur conforme à la norme NFT 65-011. Elle sera propre c'est-à-dire qu'elle n'accroche pas aux pneus des camions (type néoclean).

Dosage couche d'imprégnation : 800 g de bitume résiduel par mètre carré.

Dosage couche d'accrochage : 300 g de bitume résiduel par mètre carré.

Article 3.4.8 Normes applicables aux matériaux enrobés

Les matériaux enrobés de type BBSG et EME doivent être conforme aux normes NF EN 13108 et NF EN 12697

Article 3.4.9 Béton et mortiers hydrauliques

3.4.9.1 Généralités

Par dérogation au fascicule 65A, les bétons utilisés seront conformes à la norme NF EN 206-1 et seront du type BPS (Bétons à propriétés spécifiées).

Ils devront satisfaire aux "Recommandations pour la prévention des désordres dus à l'alcali-réaction" du LCPC de Juin 1994 pour un niveau de prévention B.

La classe de consistance telle qu'elle est définie dans la norme NF EN 206-1 sera proposée par l'entreprise après connaissance des moyens de manutention et de mise en œuvre, et après épreuves d'étude et de convenance des bétons.

- Spécifications complémentaires :

G signifie résistant au gel

S signifie résistant aux sels de déverglaçage

Le béton devra suivre les recommandations spécifiques à l'élaboration des bétons pour les parties d'ouvrage non protégées des intempéries et soumises à l'action du gel, élaborées par le groupe de travail Rhône-Alpes.

Dans tous les cas, les ciments d'une même spécification proviendront d'une même usine.

L'utilisation des bétons est spécifiée dans le tableau suivant :

Désignation et classe des bétons	Poids minimal de liant par m3 mis en œuvre	Destination	Résistance en MPA à 28j - compression - trac. minimale
C16/20 S2 0/20	200 kg de ciment CPJ - CEM I 32.5	béton de propreté béton d'enrobage	16 1.6
C30/37 S2 0/20	385 kg de ciment CPJ - CEM I 32.5 ou 42.5	massifs d'éclairage massifs pour support de signalisation	30 2.4
C35/45 S2 0/20	400 kg de ciment CPA - CEM I 42.5	ouvrages d'assainissement	35 2.7
C35/45 S2 GS 0/20	350 kg de ciment CPA - CEM I 42.5	bordures préfabriquées ou coulées en place	35 2.7

L'étude de composition des bétons incombe à l'entrepreneur selon les règles de l'article 72 du fascicule 65 A.

Eau de gâchage

L'eau de gâchage sera fournie par l'entrepreneur. Elle suivra les prescriptions de l'article 72.3 du fascicule 65 A.

Aciers d'armature

La fourniture des aciers pour armatures incombe à l'entreprise et sera conforme à l'article 61 du fascicule 65A.

Les nuances seront les suivantes :

ronds lisses : Fe E 235

armatures à haute adhérence Fe E 400 ou 500

treillis : Fe E 500

Adjuvants - Produits de cure

On appliquera les stipulations du fascicule 65 A (Article 72.4) et du CCTG. Les produits devront avoir fait l'objet d'une circulaire ministérielle d'agrément. L'emploi d'entraîneur d'air "marque NF" sera obligatoire pour les bétons des parties d'ouvrages non protégées vis à vis de leur tenue au gel en présence de sels de déverglaçage.

Mortiers

La résistance des mortiers sera au moins égale à celle des bétons environnants. Ils devront être parfaitement compacts et imperméables.

Les ciments utilisés dans la composition des mortiers seront identiques à ceux employés pour les bétons environnants.

3.4.9.2 Béton Sablé (sans objet)

Article 3.4.10 Signalisation verticale

Pour la signalisation verticale, les spécifications de la norme NFP 98-530 et des normes auxquelles elle fait référence, sont applicables. Elles sont complétées par les prescriptions des paragraphes suivants.

Panneaux

Tous les panneaux seront de classe II DG.

a) Dimensions

Les panneaux utilisés seront de la gamme adaptée dont les dimensions sont données par la norme NFP 98-532-1 et NFP 98-532-3 pour les panneaux.

Les tolérances dimensionnelles admissibles sont données par la norme NFP 98-531.

b) Subjectiles

Ils seront exclusivement réalisés en alliage d'aluminium.

L'épaisseur minimale sera de quatre millimètres (4 mm).

La résistance aux déformations répondra aux sollicitations prévues à l'article 7.4 de la norme NFP 98-530.

c) Revêtement et décors

Les représentations graphiques et leurs dimensions seront conformes aux spécifications de la norme NFP 98-532-2 et NFP 98-532-3 pour les panneaux.

Les tolérances admissibles sont celles définies par la norme NFP 98-531.

Fixations

La boulonnerie, les attaches, les colliers et tout autre élément de fixation devront être de type homologué.

Ils pourront être en acier galvanisé ou en alliage d'aluminium.

Il est rappelé qu'il ne devra pas y avoir de contact direct entre les alliages d'aluminium et les métaux ferreux.

L'isolation devra être réalisée par l'intermédiaire de rondelles aluminium et de rondelles plastiques.

Les systèmes de fixation des panneaux doivent permettre leur adaptation aux supports standards. Ils ne doivent pas comporter d'éléments traversant le revêtement côté décor.

Supports

Ils seront conformes aux spécifications de l'article 5.2 et 7.4 de la norme NFP 98-530.

Ils devront être en acier galvanisé, d'un type homologué et répondre aux sollicitations exercées par le vent sur le panneau.

En cas d'utilisation de supports de section creuse, l'extrémité supérieure sera capuchonnée.

On admettra que le vent souffle dans une direction horizontale et que sa pression s'exerce sur toute la surface du panneau normal à sa direction.

L'effet du vent sur le support est négligé.

La pression dynamique du vent est prise égale à 130 Da/m², coefficient de sécurité inclus.

L'excentrement des efforts dus au vent sur les panneaux de signalisation sera augmenté de dix pour cent (10%) de la hauteur du panneau par rapport à sa valeur théorique.

Massifs et ancrages

Le ciment utilisé sera du CPJ ou CLK 45 et devra satisfaire aux spécifications de la norme NFP 15 301.

Le sable pour le béton ne doit pas contenir d'éléments dont la plus grande dimension dépasse 5 mm et son équivalent de sable ne doit pas être inférieur à 70.

La grosseur maximale des granulats moyens et gros ne doit pas excéder 31,5 mm.

Article 3.4.11 Signalisation horizontale

Pour la signalisation horizontale, les produits utilisés devront être homologués par le ministère de l'équipement en application de l'article 44 du code de la route ainsi qu'à l'arrêté du 24 novembre 1967, relatifs à la signalisation routière, modifié par arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 27 mars 1973, 30 octobre 1973 et 16 février 1988.

Les certificats d'homologation relatifs aux produits utilisés seront soumis à l'approbation du maître d'œuvre (Norme NF P 98 609). Tous les produits de marquage de couleur blanche seront réfectorisés selon la norme NF EN 1436.

Le marquage au sol de l'axe de la chaussée, des rives et des parkings, sera réalisé en peinture blanche réfectorisée selon la norme NF EN 1436.

Tous les autres marquages et notamment les passages piétons, les stops et les cédez-le-passage seront réalisés avec des enduits à chaud ou résines thermoplastiques. Ces produits devront bénéficier de l'éco-label NF Environnement.

Article 3.4.12 Dalles podotactiles en béton

Les dalles podotactiles sur trottoir en béton désactivé seront réalisées par le lot n° 2.

Article 3.4.13 Résine Gravillonnée

En alternative au grenailage de l'enrobé et afin d'améliorer la perception des cheminements piétonnier et plateau de voirie, il est envisagé de couvrir le revêtement en enrobé bitumeux par un revêtement en résine de couleur claire soumis à l'agrément du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre sur certaine partie du projet. Le revêtement est constitué d'un liant à base de résine recouvert de granulats de couleur claire. Ils devront présenter des caractéristiques de dureté, d'angularité, de résistance au polissage permettant de garantir :

- la durabilité du revêtement d'un point de vue mécanique et visuel,
- l'adhérence et la glissance,
- la résistance au gel et au produit de déverglaçage.

Le liant utilisé devra garantir de façon pérenne le bon accrochage des gravillons sur les enrobés. Le revêtement sera soumis à l'agrément du Maître d'œuvre sur présentation d'échantillon.

CHAPITRE 4

MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Article 4.1. Implantation et piquetage des ouvrages

Article 4.1.1 Plan général d'implantation

Le plan général des travaux définit les emplacements des différents ouvrages à réaliser, la géométrie du projet et les emplacements des différents revêtements de surfaces.

Article 4.1.2 Piquetage

Avant le commencement des travaux, le piquetage général est effectué par le titulaire, à ses frais, contrairement avec le maître d'œuvre.

Le piquetage spécial des ouvrages souterrains ou enterrés tels que canalisations ou câbles situés au droit ou au voisinage des travaux à exécuter, est effectué, par le titulaire, à ses frais, contrairement avec les exploitants des ouvrages, en même temps que le piquetage général ou la partie du piquetage général restant à exécuter.

Par dérogation à l'article 27.31 du CCAG, le titulaire doit préalablement recueillir toutes les informations sur la nature et la position de ces ouvrages.

Lorsque le piquetage spécial concerne des canalisations de gaz, d'eau ou des câbles électriques, le titulaire doit, 10 jours au moins avant le début des travaux, prévenir l'exploitant des canalisations ou câbles par une déclaration officielle (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux par exemple).

Le titulaire est tenu de se conformer strictement aux dispositions contenues dans le décret 91-1147 du 14 octobre 1991 (et ses annexes) et l'arrêté du 16 novembre 1994 relatifs à l'exécution des travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques, de transport ou de distribution.

Article 4.1.3. Conservation des piquets

L'Entrepreneur est responsable de l'entretien de tous les repères et bornes conformément à l'article 27.4 du C.C.A.G. En outre, les décisions suivantes sont applicables concernant les repères et bornes en cas de destruction et quel que soit l'auteur de cette destruction :

- les bornes et repères fixes détruits sont immédiatement rétablis sur demande et aux frais de l'Entrepreneur, par une personne agréée par le maître d'œuvre,
- la redéfinition des éléments d'implantation des points est effectuée par le maître d'œuvre aux frais de l'Entrepreneur. Ces opérations sont constatées par un procès-verbal établi contrairement avec le maître d'œuvre,

L'Entrepreneur est responsable de toutes fausses manœuvres et de toutes augmentations de dépenses qui résulteraient du dérangement et de la destruction des piquets matérialisant le projet ou repères fixes.

Article 4.2. Travaux préparatoires - Terrassements

Article 4.2.1 Travaux préparatoires

L'entrepreneur à la charge de :

- démolir les murs, petits ouvrages maçonnés tels que bordures, regards, ancrages de supports de signalisation, d'éclairage public, etc.. situés dans l'emprise des chantiers et de procéder à leur évacuation conformément à la législation et au SOGED.

4.2.1.1. Arrachage et abattage d'arbres

L'Entrepreneur est chargé d'arracher ou d'abattre et dessoucher tous les arbres dans l'emprise des futurs aménagements. Ces produits sont laissés à la disposition de l'Entrepreneur qui à la charge et la responsabilité de leur évacuation. Toutes les souches situées sous moins de 4 (quatre) mètres de remblai, doivent être enlevées ainsi que toutes les souches qui ont subi un quelconque déplacement avant la pose de remblai. Les souches enlevées sont à évacuer à la charge de l'entreprise dans une décharge agréée.

4.2.1.2. Comblement des vides de toutes natures et des fossés

Les trous résultant des démolitions des constructions et des fossés, les vides de toute nature seront comblés avec des matériaux de remblai, jusqu'au niveau du terrain naturel.

Les fossés existants ne doivent être comblés qu'une fois la végétation enlevée et les écoulements rétablis par ailleurs. Le comblement est à exécuter par couche par couche d'épaisseur compatible avec le type de matériaux et d'engin de compactage présent sur le site.

4.2.1.3. Décapage de la terre végétale

La terre végétale sera décapée sur une épaisseur moyenne de vingt (20) centimètres sur toute l'emprise du chantier. Cette épaisseur pourra toutefois être adaptée au moment des travaux.

Cette terre, expurgée des éléments indésirables, sera mise en dépôt provisoire afin d'être réutilisée pour les besoins du chantier. La hauteur maximale de stockage est fixée à deux mètres (2m). Ces stocks serontensemencés pendant la période allant du 1er juin au 30 septembre pour éviter l'implantation de plantes pionnières telles que l'ambrosie.

La terre souillée sera évacuée conformément à la législation et au SOGED.

4.2.1.4. Purges

Si des purges sont nécessaires, les excavations seront exécutées jusqu'à la profondeur fixée par le maître d'œuvre. La cote théorique de la forme de l'encaissement sera rattrapée par apport de matériaux sains provenant des déblais ou de carrières. Le fond de forme sera compacté et drainé.

Article 4.2.2 Evacuation des Eaux

L'entrepreneur doit maintenir en cours de travaux, c'est-à-dire reconstituer à chaque arrêt de chantier, une pente transversale supérieure à quatre pour cent (4 %) à la surface des parties excavées et réaliser, en temps utile, différents dispositifs provisoires ou définitifs de collecte et d'évacuation des eaux superficielles (saignées, rigoles, fossés, collecteurs, descentes d'eau, etc...).

En cas d'arrêt de chantier de courte durée, et au minimum à la fin de chaque journée, l'Entrepreneur doit niveler et fermer la plate-forme.

En cas d'arrêt de chantier de plus longue durée (congés, pannes, intempéries), il soumet au visa du maître d'œuvre les dispositions qu'il compte prendre pour maintenir en bon état les ouvrages réalisés.

Au cas où, en cours de travaux, il est conduit à procéder par pompage, les frais correspondants restent à sa charge.

Article 4.2.3 Exécution des déblais

4.2.3.1. Définition

Le présent article ne concerne que les déblais de toute nature et de première catégorie au sens du paragraphe développé plus bas à l'exclusion des déblais extraits à l'explosif traités par ailleurs.

Les déblais sont à exécuter dans les conditions du C.C.T.G., et selon le guide technique "Réalisation des remblais et des couches de forme" de Septembre 1992.

Les déblais sont classés en 2 catégories :

1ère catégorie : les matériaux non-classés en 2ème catégorie.

2ème catégorie : Les matériaux qui selon le type de matériel utilisé dans l'atelier d'extraction, ne peuvent pas être extraits à l'aide d'une pelle de 220 kW DIN (300 CV DIN) au moins, équipé d'un godet de 2 m³ en rétro et 3 M³ en butte, avec un débit d'extraction d'au moins 120 m³/heure, ou bien à l'aide d'une défonceuse à une dent montée sur un tracteur de 260 kW DIN (355 CV DIN) au moins, avec un débit de défonçage d'au moins 120 m³/heure et qui nécessitent donc l'emploi d'explosifs ou d'engins de forte puissance.

4.2.3.2. Compactage au niveau de l'arase de terrassements

Le compactage du sol au niveau de l'arase de terrassements sera conduit de façon à obtenir un écoulement des eaux sans risque de pollution de l'arase. Cette prestation sera réalisée chaque soir sur les parties terrassées dans la journée.

Article 4.2.4 Mouvements des terres

L'entrepreneur procédera aux reconnaissances complémentaires éventuelles qui lui paraîtront nécessaires, par tous les moyens d'investigation en son pouvoir. Cette prestation est incluse dans le prix des études de détails. Dans le cadre de son plan de mouvements de terre, il proposera au visa du Maître d'Œuvre, la nature et l'emplacement de dépôts provisoires qu'il juge nécessaire à une utilisation rationnelle des matériaux extraits, ainsi que les zones de traitement des matériaux.

Il établira un plan de mouvement des terres, et sélectionnera les matériaux de remblais pour une utilisation conforme aux prescriptions du Guide Techniques de réalisation des Remblais et Couche de Forme de Septembre 1992. Les dépôts de matériaux sont soumis à autorisation administratives.

Les déblais en surplus (y compris matériaux de rebuts, terre végétale souillée, produits bitumineux de chaussée) seront évacués conformément à la législation et au SOGED, excepté la terre végétale à réutiliser pour les besoins du chantier.

Article 4.2.5 Géotextile

La mise en place d'un géotextile ne sera exécutée que sur ordre express du maître d'œuvre en fonction de la qualité des matériaux du fond de forme ou d'une éventuelle présence d'eau.

Le recouvrement des bandes doit être suffisant (0.40 m minimum) pour que même après déformation, la continuité du géotextile soit assurée.

Le géotextile ne doit pas rester plus de quelques jours exposé au rayonnement solaire. L'entrepreneur veillera donc aux conditions de stockage du produit et à sa mise en œuvre. En particulier, le géotextile posé devra être recouvert aussitôt par une couche de matériaux.

Article 4.2.6 Exécution des remblais et couche de forme

Les remblais seront exécutés conformément aux profils en travers.

La plate-forme support des terrassements (PST) aura une classe d'arase au minimum égale à 1. Les classifications et les conditions d'utilisation des sols seront établies au sens du GTR 92 et conformes à la norme NF P 11-300.

4.2.6.1. Modalités de compactage

La qualité du compactage sera constatée en fonction des conditions d'utilisation des matériaux de remblais et couche de forme du GTR 92.

La couche de forme support de chaussée doit satisfaire a un objectif de portance EV2 déterminé par rapport aux valeurs suivantes :

- plate forme PF 2 : EV 2 > 80 MPa

4.2.6.2. Tolérances d'exécution

Les tolérances d'exécution sont les suivantes :

- arase de terrassement : ± 5 cm (en tout état de cause, une pente suffisante d'évacuation des eaux devra être assurée) ;
- plate-forme support de chaussée : ± 2 cm,
- talus avant revêtement en terre végétale ou à ne pas revêtir de terre végétale : ± 10 cm.

Article 4.2.7 Exécution des tranchées

4.2.7.1. Réalisation des fouilles

Dispositifs de protection des travailleurs et de soutènement des terres

La méthode de protection des fouilles sera adaptée en fonction de la méthodologie d'ouverture des fouilles conformément aux articles 66 et 67 du décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 portant règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions du titre II du Code du Travail dont l'application est précisée par les circulaires de M. le Ministre du Travail en date du 29 mars 1965 (J.O. du 29 mars 1965) et du 6 mai 1965 (J.O. du 21 mai 1965).

Pour toutes les tranchées ou fouilles d'une profondeur supérieure a 1.30 m, et d'une largeur inférieure aux 2/3 de la hauteur, l'entrepreneur devra sous sa responsabilité, mettre en ceuvre les dispositifs nécessaires pour assurer dans les conditions optimales la sécurité des travailleurs.

L'entrepreneur devra, pour chaque section homogène de tranchée (en nature de sol et en profondeur de tranchée) définir puis mettre en oeuvre le dispositif de protection le mieux approprié. D'autre part, l'entrepreneur devra organiser son chantier de façon que les dépôts de matériaux extraits de la tranchée et la circulation des engins ne compromettent pas la stabilité des parois de la tranchée.

En fonction de la nature des sols, de la profondeur de la tranchée et de la nécessité d'éviter la décompression du sol des voies de circulation, l'entrepreneur fera le choix sous sa propre responsabilité parmi :

- une protection par blindage semi-jointif (pour les hauteurs inférieures a 3,00 m) ou par système monolithique amovible de type cage métallique de protection ou similaire constitué par des éléments industrialisés avec étrésillons a vérins d'un modèle agréé par l'Inspection du Travail
- une protection lourde par blindage jointif (pour les hauteurs supérieures a 3,00 m) des parois de la tranchée.

Ce type de protection pourra être imposé par le maître d'oeuvre pour toutes les tranchées situées sous les voies de circulation (chaussées, accotements et trottoirs) ou a proximité de murs de clôture ou d'habitation.

Le dispositif de soutènement des parois de tranchée devra garantir une stabilité parfaite des terres afin d'éviter toute décompression même très limitée qui serait préjudiciable tant a l'emprise de la chaussée aux canalisations existantes qu'il se trouvent dans la zone des travaux qu'aux habitations avoisinantes.

En particulier, au droit des habitations dont la façade est a moins de 5 m du bord de la tranchée, toute décompression des sols est interdite et les dispositions nécessaires devront être prises par l'entrepreneur. A ce sujet, l'entrepreneur apportera le plus grand soin au soutènement des murs de clôtures et des murs de façade des maisons qui jouxtent la tranchée. Les dégâts éventuels causés aux habitations seront a la charge exclusive de l'entrepreneur qui devra être couvert par une assurance. A cette fin, un constat a priori et a

posteriori des propriétés bâties en particulier sera effectué par les soins et a la charge de l'entrepreneur en présence du maître d'œuvre.

Le maître d'œuvre arrête immédiatement les travaux si les règles de sécurité ne sont pas respectées. L'interruption du chantier ne donne lieu à aucune indemnité. La poursuite du chantier est subordonnée a une autorisation de reprise des travaux délivrée par l'inspecteur du travail conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 29 juin 1992.

L'entrepreneur sera responsable :

- de tous les éboulements qui pourraient survenir (l'entrepreneur rétablira dans les conditions initiales et a ses frais les parties de terrain éboulé),
- des accidents qui pourraient arriver sur la voie publique quel qu'en soit le motif, même occasionnés par des écoulements d'eaux superficielles ou souterraines, dont il a assuré l'évacuation,
- de tous les dommages consécutifs a l'exécution des travaux, en particulier des dégâts que subirait les constructions voisines et les canalisations de toutes sortes.

Le franchissement des murs se fera en sous-œuvre, de façon à limiter strictement les démolitions éventuelles. Toutefois, si des détériorations survenaient en cours de travaux, la réfection des murs serait à la charge exclusive de l'entrepreneur.

Déblais et creusement de la fouille

L'Entrepreneur assurera l'écoulement des eaux, soit par gravité, soit par pompage, de façon que la conduite soit posée à sec.

Les matériaux impropres au remblayage seront évacués conformément a la législation et au SOGED.

4.2.7.2. Dimension des tranchées

La longueur maximale de fouille ouverte sera précisée en fonction du déroulement du chantier. Toute fouille ouverte qui ne serait pas refermée en fin de journée devra être signalée par tout moyen adéquat, afin de prévenir du danger les personnes étrangères au chantier. Les fouilles sous chaussée ne resteront ouvertes que le minimum de temps nécessaire.

Lorsque la circulation est maintenue sur la chaussée, a proximité de laquelle est ouverte une tranchée, la longueur maximale a ouvrir sera égale a celle que l'entreprise sera capable de refermer dans la même journée.

Si la tranchée est située dans l'emprise de la chaussée et que, de ce fait, il y a réduction du nombre de voies de circulation, cette longueur ne dépassera jamais 30 m, sauf autorisation du maître d'œuvre.

Hors chaussée, la longueur maximale des fouilles qui peuvent rester ouvertes avant remblayage ne doit pas, sauf autorisation spéciale du maître d'œuvre, dépasser 30 m.

Le terrassement sera mesuré et payé au mètre cube dans les conditions fixées, en fonction de :

1. la longueur de la tranchée mesurée suivant l'axe de la tranchée et comptée d'axe en axe des regards,
2. la profondeur moyenne, celle-ci étant la moyenne arithmétique des profondeurs de deux regards ou ouvrages consécutifs (fil d'eau pour assainissement et génératrice inférieure pour eau potable),
3. la largeur administrative de la tranchée fixée conventionnellement à une valeur qui est fonction du diamètre des canalisations et de la profondeur moyenne suivant le tableau ci-après :

Diamètre nominal DN	Largeur administrative pour une profondeur moyenne inférieure ou égale à 1,20 m	Largeur administrative pour une profondeur moyenne supérieure à 1,20 m
DN inférieur ou égal à 150 mm	0,60	0,90
DN supérieur à 150 mm	DN + 0,60 mm	DN + 1,00

4. largeur administrative pour tranchée recevant plusieurs canalisations :

Elle est égale à la largeur administrative correspondant à la canalisation de plus gros diamètre majorée de 50 % de la largeur administrative correspondant à chaque canalisation supplémentaire. (Ce calcul ne s'applique que pour des canalisations supplémentaires de diamètre extérieur supérieur ou égal à 75 mm).

4.2.7.3. Matériaux d'enrobage des tuyaux et canalisations

Les matériaux d'enrobage et de lit de pose des tuyaux seront des gravillons 5/20 roulés et lavés issus d'une carrière alluvionnaire. L'entrepreneur est tenu de fournir une fiche F.T.P. du produit.

4.2.7.4. Matériaux d'enrobage des gaines et fourreaux

Le lit de pose et l'enrobage des gaines et fourreaux seront réalisés avec des gravillons < 6 mm.

4.2.7.5. Remblayage

Le remblayage sera réalisé avec de la GNT 0/80 conforme au matériau de fondation de chaussée et conduit conformément au guide départemental sur le remblayage des tranchées et aux annexes ci-jointes.

Conformément à la norme NF P 98-331, un dispositif avertisseur de largeur et couleur conformes à la norme NF EN 12613 est mis en place dans la tranchée en cours de remblayage, sous les chaussées et leurs dépendances.

Les couleurs sont :

- eau potable : bleu
- assainissement : marron
- télécommunication : vert
- électricité/éclairage : rouge
- gaz : jaune

4.2.7.6. Qualité de mise en œuvre

Le remblayage des tranchées est subordonné à la signature d'un procès-verbal d'agrément du matériel et du mode de compactage.

Une épreuve de convenance est réalisée par l'entrepreneur à l'ouverture du chantier sur un tronçon d'une vingtaine de mètres. L'épreuve de convenance fait l'objet d'un procès-verbal mentionnant les caractéristiques du matériau, le matériel de compactage, les conditions de déroulement de l'épreuve, les résultats des essais, les conditions optimales de remblayage du matériau considéré avec le matériel de compactage mis en œuvre, les valeurs de référence pour le contrôle.

Essais de laboratoire

Les essais de laboratoire sont à la charge de l'entrepreneur et sont réputés être rémunérés dans les prix du marché. Dans tous les cas, les contrôles visuels suivants, influant sur la qualité du compactage, doivent être effectués en cours de chantier :

- épaisseur de mise en œuvre des différentes couches de matériaux,
- séparation des matériaux nécessitant des compactages différents,
- emploi de matériel de compactage adapté,

- respect du nombre de passes du matériel de compactage sur chacune des couches, tel que défini lors des études préalables ou dans l'épreuve de convenance.

L'entreprise est tenue de réaliser des fiches d'autocontrôle.

Essais de compactage

Le maître d'œuvre pourra faire pratiquer des essais de compactage suivant les modalités définies ci-après : Les sections contrôlées se situent en dehors de la zone d'influence du regard, à une distance égale en principe au tiers de la longueur du tronçon. Ces essais sont effectués au pénétrodensitographe P.D.G. 1 000 et conformément au protocole du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées ou par d'autres pénétromètres (type PANDA).

Si pour obtenir la compacité convenable, l'entrepreneur est conduit à extraire le remblai préalablement mis en œuvre, les dépenses d'extraction, de remise en place et les vérifications des remblais nouvellement mis en œuvre sont à sa charge.

L'entrepreneur a la possibilité de demander à ses frais une contre épreuve à un laboratoire de son choix agréé par le maître d'œuvre.

4.2.7.7. Couche de roulement

Le matériau utilisé pour la réfection éventuelle de la tranchée sera un béton bitumineux semi-grenu 0/10 au sens de la norme NF P 98-130. Les granulats seront du type C III a au sens de la norme XP P 18-545.

Article 4.2.8 Contrôle des terrassements

4.2.8.1 Identification des sols

L'identification de la nature et la détermination de l'état des sols seront réalisées par l'Entrepreneur et à ses frais. De manière occasionnelle, le Maître d'Œuvre peut faire procéder aux frais du Maître d'ouvrage à la vérification de l'identification fournie par l'Entrepreneur.

4.2.8.2 Dispositions relatives aux engins de compactage

Chaque engin de compactage doit être muni d'un contrôlographe permettant l'enregistrement en continu des distances parcourues, des horaires de marche et d'arrêt, de la vitesse de l'engin et, le cas échéant, de la fréquence de vibration. Ce contrôlographe doit également permettre de distinguer les différentes affectations du compacteur (compactage proprement dit, reprise...). En cas de défaillance d'un contrôlographe, l'Entrepreneur doit procéder à son remplacement ou sa remise en état dans un délai de 24 (vingt quatre) heures. A défaut, le Maître d'Œuvre peut exiger l'immobilisation du compacteur correspondant. Pendant le délai de remplacement, le contrôle est effectué par des mesures de densité mises à la charge de l'Entrepreneur. Ces contrôles de densité au gammadensimètre seront réalisés par le laboratoire du Maître d'Œuvre

4.2.8.3 Portance de l'arase des terrassements et des plates-formes support des chaussées

L'entrepreneur devra assurer le suivi géotechnique des portances de l'arase des terrassements et de la couche de forme.

4.2.8.4 Consistance du laboratoire de l'entrepreneur

Les moyens en personnel et matériel de laboratoire que l'Entrepreneur doit installer sur le chantier, doivent permettre de réaliser les essais ci-dessous. Ce laboratoire devra être apte à procéder aux essais d'identification et de détermination des sols issus du site et des lieux d'emprunt pour les matériaux d'apport.

DESIGNATION DES ESSAIS	NORMES	FREQUENCE MINIMALE DES ESSAIS
Identification des sols Analyse granulométrique Mesure des limites d'Atterberg Mesure d'équivalent de sable	P94-056 P94-051	1 par type de sol 1 par type de sol 1 par type de sol
Détermination des sols Essai Proctor avec poinçonnement CBR immédiat Série de mesures de teneur en eau	P94-078 P94-050	1 par type de sol 1 pour 500 m3
Mise en œuvre Essai Proctor Teneur en eau Mesure de compacité	P94-093 P94-050	1 par type de sol 1 pour 500 m3 1 pour 50 m2 pour le giratoire et les branches en structure neuve

Article 4.3. Assainissement

Article 4.3.1 Généralités

L'entrepreneur soumet obligatoirement au maître d'œuvre les propositions de modification du projet jugées utiles ou nécessaires. Il informe le maître d'œuvre de toute interruption ou reprise de chantier.

Article 4.3.2 Elimination des venues d'eaux

Les eaux de toute nature, sur le chantier (eaux pluviales, eaux d'infiltration, sources, fuites de canalisations, nappe phréatique etc.) sont évacuées par les moyens d'épuisement nécessaires. L'écoulement des eaux dans les caniveaux et ouvrages existants est maintenu en permanence. Les eaux épuisées sont évacuées dans un cours d'eau, un fossé ou un collecteur d'eaux pluviales.

Article 4.3.3 Pose des tuyaux et autres éléments

4.3.3.1. Préparation avant la pose des tuyaux

Sauf dispositions contraires acceptées par le maître d'œuvre pour des raisons impérieuses, la coupe des tuyaux est interdite. Dans ce cas exceptionnel, seules les coupes-tubes, tronçonneuses ou scies sont utilisées. La réparation des revêtements intérieurs et extérieurs doit être effectuée en conformité avec les instructions du fabricant.

4.3.3.2. Pose des canalisations en tranchée

Réalisation du lit de pose

Les stipulations particulières concernant les matériaux pour constitution du lit de pose et de l'enrobage sont données au chapitre 3.
Des niches doivent être réservées dans le lit de pose pour les collerettes si nécessaire.

Mise en place des canalisations en tranchées

Le recours à la pose au laser sera systématique.
Pour l'assemblage, il est recommandé de suivre les prescriptions du fabricant et d'utiliser les appareils et lubrifiants qu'il conseille
D'une manière générale, l'entrepreneur veille à la qualité des scellements.

Regards de branchements

Ils seront fermés au niveau du trottoir par un tampon étanche à fermeture hydraulique.

Article 4.3.4 Construction des ouvrages en place

4.3.4.1. Généralités

L'entrepreneur apporte un soin particulier au respect des dimensions, à la mise en œuvre des coffrages, à la composition et aux conditions de mise en œuvre du béton.

Pour les ouvrages du réseau en béton armé coulé en place, les hypothèses de calcul en matière de fissuration acceptable en service sont les suivantes :

- fissuration très préjudiciable

Les radiers et parois intérieures seront traités comme parements fins.

4.3.4.2. Bouches d'égout

Les liaisons des éléments entre eux sont munies de joints en élastomère. Les raccordements des bouches d'égout se font dans les regards de visite.

4.3.4.3. Conditions d'exécution du béton, mortiers, chapes et enduits

L'emploi d'adjuvants pour la confection des bétons est soumis à l'agrément du maître d'œuvre. Dans tous les cas, les adjuvants du béton devront être agréés par la C.O.P.L.A.

L'entrepreneur est tenu de soumettre au maître d'œuvre, au moins quinze jours avant le commencement d'exécution de l'ouvrage, le programme de ferrailage et de bétonnage, le plan de coffrage, en précisant les dispositions prévues pour la vibration, les reprises de bétonnage, la protection par temps froid ou chaud, l'étanchéité des joints de reprise, le décoffrage.

Conformément aux prescriptions du fascicule 65 du C.C.T.G. pour les ouvrages annexes et spéciaux en béton armé, le maître d'œuvre se réserve le droit de procéder, aux frais de l'entrepreneur, aux essais et contrôle suivants :

- pour les épreuves d'études s'il y a lieu et pour les épreuves de convenance, le nombre d'éprouvettes constitutives d'échantillons sera à 7 jours au moins de 4 et à 28 jours au moins de 12,
- pour les essais de contrôle en cours de chantier, le nombre d'éprouvettes sera au moins de 6 par gâchée, et il sera procédé à 1 essai au moins pour 10 m³ de béton.

Les valeurs d'affaissement au cône d'Abrams seront comprises entre 4 et 8 cm et contrôlées au moins 2 fois par jour.

Le contrôle de la plasticité se fera sur la moyenne de 3 affaissements mesurés 5 minutes après démoulage. La moyenne devra se situer entre les huit et douze dixièmes de l'affaissement obtenu avec le béton d'étude. On modifiera alors (dans un cas défavorable) la formulation du béton.

Article 4.3.5 Regard de visite Préfabriqué

Ils seront constitués d'éléments préfabriqués en béton. Ils devront être d'un modèle agréé par le Maître d'Œuvre. Les éléments pourront être à emboîtement avec joint caoutchouc ou élastomère, ou bien à sceller au mortier de ciment. La dalle de couverture, ou le cône de réduction, devront pouvoir recevoir un tampon de 0,60 m d'ouverture utile, modèle sous chaussée.

Les tampons fonte ductile 400 KN seront articulés, Tampon fonte bétonné Ø 600 pour les E.P. et tout fonte pour les E.U. et répondre aux spécifications de la Norme EN 124 NFP 98.132.

Article 4.3.6 Examens préalables

4.3.6.1- Généralités

L'entrepreneur réalise, au fur et à mesure de l'avancement du chantier, des essais au titre de l'autocontrôle. Les prix de ces essais sont inclus dans le prix général du bordereau des prix.

Les coûts des essais non concluants, à savoir essais de compactage, essais d'étanchéité à l'air ou à l'eau, inspection télévisée ayant révélé des désordres graves ou été rendue impossible par l'état de la canalisation (branchements pénétrants ou présence de matériaux divers) du fait de l'entrepreneur, seront répercutées à l'entrepreneur. Les frais éventuels de nettoyage du collecteur, engendrés par un défaut ou des malfaçons, sont également imputés à l'entrepreneur.

4.3.6.2- Essais de compactage

L'entreprise devra faire pratiquer des essais de compactage suivant les modalités définies ci-après.

Des essais sont effectués après remblayage et avant les essais d'étanchéité sur chaque tronçon d'écoulement gravitaire délimité par deux regards et situé sous chaussées ou sous leurs dépendances. Les sections contrôlées se situent en dehors de la zone d'influence du regard, à une distance égale en principe au tiers de la longueur du tronçon. Un essai minimum tous les 30 mètres est exécuté sur les tronçons en écoulement sous pression. Ces essais sont effectués au pénétrodensitographe P.D.G. 1 000 conformément au protocole du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées ou par d'autres pénétromètres type PANDA.

Si pour obtenir la compacité convenable, l'entrepreneur est conduit à extraire le remblai préalablement mis en œuvre, les dépenses d'extraction, de remise en place et les vérifications des remblais nouvellement mis en œuvre sont à sa charge.

4.3.6.3.- Epreuves d'étanchéité après mise en place des remblais

Conditions générales

Les tests d'étanchéité seront réalisés selon la norme NF EN-1610 :

- soit à l'eau,
- soit à l'air.

Essais à l'air

Les temps d'essai pour les canalisations, à l'exclusion des regards et boîtes de branchement, sont donnés au tableau 3 en fonction du diamètre du tuyau et des conditions d'essai (LA, LB, LC, LD). Des tampons étanches appropriés doivent être utilisés pour éviter les erreurs dues au matériel d'essai. Une attention particulière est requise dans le cas des grands diamètres, pour des raisons de sécurité durant l'essai. **Le type d'essai retenu est LD.**

L'essai à l'air des regards de visite et des boîtes de branchements présente des difficultés de réalisation pratiques.

NOTE : dans l'attente d'une expérience suffisante, on peut utiliser des temps d'essai divisés par deux par rapport à ceux de canalisations de diamètre équivalent.

Une pression initiale supérieure d'environ 10 % à la pression d'essai, P_0 , doit d'abord être maintenue pendant environ cinq minutes. La pression doit être alors ramenée à la pression d'essai indiquée au tableau 3, suivant la condition LA, LB, LC ou LD. Si la chute de pression mesurée à la fin du temps d'essai est inférieure à Δp donné au tableau 3, la canalisation est conforme.

NOTE : les prescriptions pour les essais à l'air en pression négative ne sont pas indiquées car il n'y a pas pour l'instant d'expérience suffisante avec cette méthode.

L'équipement utilisé pour mesurer la chute de pression doit permettre la mesure avec une précision de 10 % de Δp . La précision de mesure du temps doit être 5 s.

Tableau 3 : Pression d'essai, chute de pression et temps d'essai pour les essais à l'air

Matériau	Condition d'essai	Po Δp ¹ mbar (kPa)		Temps d'essai min.						
				DN 100	DN 200	DN 300	DN 400	DN 600	DN 800	DN 1000
Tuyaux béton non mouillés	LA	10 (1)	2,5 (0,25)	5	5	5	7	11	14	18
	LB	50 (5)	10 (1)	4	4	4	6	8	11	14
	LC	100 (10)	15 (1,5)	3	3	3	4	6	8	10
	LD	200 (20)	15 (1,5)	1,5	1,5	1,5	2	3	4	5
	K ²			0,058	0,058	0,053	0,040	0,0267	0,020	0,016
Tuyaux béton mouillés et tous les autres matériaux	LA	10 (1)	2,5 (0,25)	5	5	7	10	14	19	24
	LB	50 (5)	10 (1)	4	4	6	7	11	15	19
	LC	100 (10)	15 (1,5)	3	3	4	5	8	11	14
	LD	200 (20)	15 (1,5)	1,5	1,5	2	2,5	4	5	7
	K ²			0,058	0,058	0,040	0,030	0,020	0,015	0,012

¹ Pression au-dessus de la pression atmosphérique

² $t = \frac{1}{Kp} \ln \frac{Po}{Po - Dp}$ où t est le temps d'essai en minutes, arrondi à la demi minute la plus proche lorsque $t \leq 5$ min. et à la minute proche lorsque $t > 5$ min. Pour les tuyaux en béton non mouillés, $K = 16/DN$ avec un maximum de 0,058. Pour les tuyaux en béton mouillés et tous les autres matériaux, $K = 12/DN$ avec un maximum de 0,058

$\ln = \log_e$

Essais à l'eau (Méthode "W")

Pression d'essai

La pression d'essai est celle qui résulte du, ou qui est équivalente au, remplissage de la section à essayer jusqu'au niveau du sol à la hauteur des regards amont ou aval, suivant le cas, avec un maximum de pression de 50 kPa et un minimum de pression de 10 kPa, mesuré à la génératrice supérieure du tuyau.

Des pressions d'essai plus élevées peuvent être prescrites pour des canalisations fonctionnant en charge de façon permanente ou temporaire (voir PR EN-805).

Temps d'imprégnation

Une fois la canalisation et/ou les regards remplis et mis à la pression d'essai prescrite, l'imprégnation de la canalisation peut se révéler nécessaire.

En général, une durée d'une heure est suffisante. Une durée plus longue peut se révéler nécessaire, par exemple pour des conditions climatiques sèches dans le cas des tuyaux en béton.

Durée de l'essai

La durée de l'essai doit être de (30 ± 1) min.

Prescriptions pour l'essai

La pression doit être maintenue, à 1 kPa près, à la pression d'essai définie en rétablissant le niveau initial de l'eau.

La quantité totale d'eau ajoutée pendant l'essai pour satisfaire cette prescription doit être mesurée et relevée, le niveau de l'eau étant celui correspondant à la pression prescrite.

La spécification de l'essai est remplie si la quantité d'eau ajoutée n'est pas supérieure à :

- 0.15 l/m² pendant 30 min. pour les canalisations,
- 0.20 l/m² pendant 30 min. pour les canalisations et les regards,
- 0.40 l/m² pendant 30 min. pour les regards de visite et boîtes de branchement.

NOTE : les mètres carrés se réfèrent à la surface intérieure mouillée.

4.3.6.4.- Epreuve d'écoulement

Aucune stipulation particulière.

4.3.6.5- Inspection générale visuelle ou télévisuelle

Une inspection de la totalité des ouvrages est réalisée à l'issue des épreuves. Cette inspection est visuelle sur les ouvrages visitables, elle est télévisuelle et en couleur dans le cas contraire.

Elle a pour objet de déceler les défauts structurels et/ou fonctionnels. La vérification porte sur :

- le bon état des canalisations,
- la bonne qualité des emboîtements (emboîtement suffisant, bon positionnement des joints),
- le bon raccordement des branchements.

Les défauts sont caractérisés conformément au glossaire paru dans le supplément n°10 bis de la revue Techniques et Sciences Municipales.

Article 4.4. Chaussées et ouvrages annexes

Article 4.4.1 Exécution de la couche de réglage

La couche de réglage est constituée de grave semi-concassée 0/31,5.

Si des nids de cailloux apparaissent, ils seront traités au sable, de manière à ce que la surface du matériau soit homogène, sans cailloux roulant ni nappes de sable. En cas de sécheresse entraînant la siccité du matériau, il sera procédé à un arrosage suffisant pour obtenir la teneur en eau optimale.

La densité sèche à obtenir est fixée à 97 % de la densité sèche du Proctor Modifié. Les contrôles seront effectués à la demande du maître d'œuvre.

La grave semi-concassée pourra être également utilisée pour les accotements et trottoirs.

Article 4.4.2 Imprégnation et Enduits superficiels (sans objet)

Article 4.4.4 Fabrication des enrobés

4.4.4.1. Types, niveaux et capacité des centrales

Les enrobés sont fabriqués en centrale de niveau 2 défini à l'annexe A de la norme NF-P98-150 et de capacité nominale de 100 t/heure au minimum.

Si besoin est, l'entrepreneur sera tenu d'affecter l'ensemble de la production journalière de la centrale aux besoins exclusifs du chantier considéré.

4.4.4.2. Chauffage et déshydratation des granulats

La teneur en eau résiduelle des enrobés n'excédera pas 0,5 %.

Article 4.4.5 Bons d'identification - pesage

Le système de pesage des postes d'enrobage devra comporter :

- une chaîne de mesure agréée par la D.R.I.R.E.
- un système gestion informatisé des pesées
- un système d'édition du parc de livraison.

L'entrepreneur installera sur chaque aire proposée et pour la durée des chantiers, un pont-basculé permettant la pesée de chacun des camions en une seule fois et la délivrance d'un bon de pesée mentionnant les jours et heures de chargement des camions.

Ce pont-basculé devra faire l'objet de 2 contrôles au minimum par an. Sa précision devra être de 3 pour mille. Chaque bon de pesée devra préciser le PTR autorisé et être conforme à celui défini dans les normes produits correspondantes.

Article 4.4.6 Transport des enrobés

Les prescriptions de l'article 4.9 de la norme NF P98-150 sont seules applicables.

Article 4.4.7 Opérations préalables et annexes

4.4.7.1. Reconnaissance du support

L'entrepreneur est tenu, avant le début de chaque chantier, de procéder à la reconnaissance du support sur lequel doivent être appliqués les enrobés.

Le cas échéant, il fait part au maître d'œuvre par écrit et cinq jours au moins avant le début des travaux, de ses observations éventuelles sur la qualité du support.

Par ailleurs le maître d'œuvre remettra à l'entrepreneur à la demande de celui-ci, les éléments en sa possession sur les caractéristiques du support tels que : mesures de déflexion et d'uni, relevés de dégradations, levés topographiques.

4.4.7.2. Couche d'accrochage

La couche d'accrochage sera appliquée à la rampe en une seule passe. Le dosage résiduel sera au minimum de 300 à 400 grammes suivant l'aptitude du sol support à absorber le liant.

4.4.7.3. Travaux annexes

Bordures de trottoirs et caniveaux

L'entrepreneur prendra toutes précautions utiles pour le maintien de leur intégrité et aura à sa charge le nettoyage comme la réparation des dégâts qui pourraient leur être causés.

Article 4.4.8 Pose des bordures et caniveaux

Les bordures seront posées sur une couche de béton ayant au moins 0,15 m d'épaisseur et 0,40 cm de large, la hauteur « h » de l'épaulement devra être au moins égale à la moitié de la hauteur de la bordure mise en œuvre.

Chaque bloc sera assis bien soigneusement et battu jusqu'à ce que son parement soit parvenu à la hauteur nécessaire et qu'il ait une stabilité parfaite.

Les joints des bordures auront 0,02 m de largeur au plus : ils seront remplis en y fichant du mortier fin, de manière à ne laisser aucun vide dans la maçonnerie. Le rejointoiement sera exécuté au mortier de ciment gâché très ferme : on y procédera au moyen d'un grattage préalable fait au crochet de fer. Le joint, qui devra avoir au moins 0,02 m de profondeur, sera lavé et nettoyé, puis complètement rempli par du mortier de ciment fiché avec force et soigneusement lissé. Il ne devra rester aucune bavure sur la surface.

Article 4.4.9 Mise en œuvre des bétons

4.4.9.1 Généralités

Tous les bétons seront mis en œuvre hors d'eau. L'entrepreneur aura à sa charge l'exécution de tous les épaissements éventuels nécessaires à cet effet. La hauteur de chute des bétons sera inférieure à 2 mètres et la mise en œuvre sera conforme aux prescriptions de l'article 74 du fascicule 65 A.

L'entrepreneur soumettra au maître d'œuvre les dispositions qu'il compte prendre pour se prémunir, à tout moment contre les risques consécutifs aux conditions climatiques particulières du site. Les produits de cure seront soumis à l'agrément du maître d'œuvre. L'entreprise devra pour les répandre, utiliser des pulvérisateurs spéciaux prévus à cet usage. Le film devra être déposé régulièrement en épaisseur uniforme, dès que la finition sera faite.

Les bétons seront vibrés dans la masse.

Pour la vibration interne, il ne sera agréé que des pervibrateurs à fréquence élevée, de 12 000 à 20 000 cycles par minute.

Les dispositions concernant le réglage et le talochage des surfaces planes seront soumises à l'agrément du maître d'œuvre.

Dans le cadre de l'application du paragraphe 4 de l'article 36 du fascicule 65 du C.C.T.G. la température au-dessous de laquelle la mise en œuvre du béton ne sera autorisée que sous réserve de l'emploi de moyens et procédés préalablement agréés par le maître d'œuvre est fixée à + 5°C.

En l'absence d'étuvage, lorsque la température mesurée sur chantier sera inférieure à 0° C, le bétonnage sera interdit.

En cas d'étuvage, l'entrepreneur devra satisfaire aux recommandations L.C.P.C. - S.E.T.R.A. concernant l'étuvage par vapeur à basse pression. Le cycle et le matériel seront soumis à l'agrément du maître d'œuvre.

Au-dessus de 25°C, l'entrepreneur sera tenu de réaliser une protection des bétons coulés. La protection des bétons sera assurée par humidification ou cure conformément à l'article 74.6 du fascicule 65 A. Eventuellement, la cure des bétons C 30/37 et C 35/45 sera assurée par enduit temporaire imperméable. Si, durant la période de protection, le film protecteur est endommagé pour une raison quelconque, l'entrepreneur devra recouvrir, à ses frais, la zone en cause par un nouveau traitement complet.

Article 4.4.10 Contrôles des chaussées et revêtement

4.4.10.1 Grave Bitume et Béton bitumineux

Le P.A.Q sera établi conformément aux articles 5.1 et 5.2 des clauses relationnelles techniques du fascicule n° 27 du C.C.T.G.

4.4.10.2 Contrôle des granulats

Le P.A.Q. devra présenter le résultat des essais effectués lors de la fabrication des granulats assurant la conformité des matériaux aux spécifications du marché.

4.4.10.3 Contrôle de fabrication

Le contrôle du respect des consignes adoptées pour la fabrication est fait par utilisation d'informations du système d'acquisition de données. Le contrôle de conformité du mélange fabriqué est réalisé en permanence par système d'acquisition de données.

4.4.10.4 Contrôle de réglage

a – Nivellement

Les tolérances sont celles de l'article 19.4.1 du fascicule n° 25 du C.C.T.G.

b - Profils en travers

Les profils en travers sont contrôlés tous les 10 m. Les tolérances sont celles de l'article 19.4.2 du fascicule n° 25 du C.C.T.G. Elles s'appliquent dans les conditions de l'article 19.4.11 du fascicule n° 25 du C.C.T.G.

c – Surfaçage

Le contrôle de régularité des surfaçages est réalisé tous les 10 m. Les tolérances sont celles de l'article 19.4.4 du fascicule n° 25 du C.C.T.G.

d - Qualité de matériaux

Les spécifications sont celles de l'article 19.4.1.3 du fascicule n° 25 du C.C.T.G. Si les quantités mises en œuvre sont inférieures à quatre- vingt- dix pour cent (90 %) de celles prévues, l'entrepreneur propose à l'agrément du Maître d'œuvre des travaux de réparation.

e – Compactage

Le contrôle du compactage s'effectuera par contrôle de densité conformément à l'article 19.5.2 du fascicule n° 25 du C.C.T.G. La compacité du matériau devra être conforme aux prescriptions de l'article 16.5.3. du fascicule n° 25 du C.C.T.G.

4.4.10.5 Contrôle des bétons bitumineux et des Enrobés à Module Elevé

a – Granulats

Le P.A.Q devra représenter le résultat des essais effectués lors de la fabrication des granulats assurant la conformité des matériaux aux spécifications des matériaux et produits du présent C.C.T.P.

4.4.10.6 Contrôle de fabrication

a – Homogénéité

Le coefficient de variation t/m de la teneur en liant doit être inférieur à 5 % où t est l'écart type et m la valeur moyenne de la teneur en liant. Il est déterminé par référence à des résultats de chantier antérieurs.

b - Conformité du mélange

Le contrôle de conformité du mélange fabriqué est réalisé en permanence par système d'acquisitions de données. Les résultats fournis par le système sont comparés aux seuils suivants, se rapportant à un lot de fabrication d'une journée.

	Ecart relatif teneur en liant moyenne m du lot par rapport à la teneur en liant théorique	Coefficient de variation t/m de la teneur en liant au niveau du lot
Seuil de refus	$\frac{(m - \text{théorique})}{\text{théorique}} > 2 \%$	t/m > 4 %
Seuil d'alerte		t/m > 2 %

où t est l'écart type et m la valeur moyenne de la teneur en liant par camion.

4.4.10.7 Contrôle de Réglage

a – Compacités

Au vu de l'étude de formulation du béton bitumineux, le P.A.Q précisera la compacité de référence.

Les mesures réalisées au titre du contrôle occasionnel sont au nombre de 20 pour une journée de mise en œuvre, elles seront réalisées à l'aide du gamma densimètre à point ou fixe.

La compacité mesurée dans la zone de 0,25 m. de part et d'autre du joint longitudinal de deux bandes de répandage, devra être supérieure au 95 % de la moyenne des contrôles.

b – Epaisseur

Le contrôle de l'épaisseur s'effectuera par quantité moyenne mise en œuvre par unité de surfacage pour la journée de travail.

c – Nivellement

Les contrôles en nivellement s'effectueront par relevé des profils en travers espacés de 10 m. Il sera fait application de la norme NF.P 98-150, compte tenu du mode de mise en œuvre prévu au P.A.Q.

d - Profils en travers

Le contrôle s'effectue à la règle de 3 m (norme NF.P 98-218.1) Il concerne la couche de liaison, la couche de base en enrobé à module élevé et la couche de roulement.

CHAPITRE 5

SUJETIONS DIVERSES

Article 5.1. Sujétions résultant de la proximité des lignes E.D.F./G.D.F. – France Télécom et des conduites d'eau potable – Canalisations d'assainissement, etc...

L'entrepreneur prendra toutes les précautions du fait de la proximité éventuelle des lignes et conduites des différents concessionnaires et ne pourra élever aucune réclamation en raison des sujétions qu'elles lui causeraient.

Mesures de sécurité et précautions à prendre au voisinage des lignes électriques :

Pour l'exécution des travaux, l'Entrepreneur sera tenu de se conformer aux mesures particulières de sécurité prescrites par la réglementation en vigueur dans les chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Notamment, lorsque l'exécution des travaux sera susceptible de nécessiter l'approche des ouvriers ou des engins à moins de trois mètres (3 m) de conducteurs ou de supports de lignes de distribution ou de transport d'énergie électrique, l'Entrepreneur devra, avant de commencer les travaux et après s'être concerté avec l'exploitant de la ligne électrique, prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder la sécurité des ouvriers pendant la durée des travaux.

Dix jours au moins avant la date prévue pour le début des travaux, l'Entrepreneur devra faire parvenir au représentant local de la distribution électrique, la déclaration d'intention des travaux dans la forme prescrite par l'arrêté préfectoral.

Article 5.2. Rétablissement des accès

L'entrepreneur aura à sa charge tous travaux relatifs au maintien des accès aux propriétés riveraines pendant toute la durée du chantier.

Article 5.3. Existence d'engins de guerre explosifs

L'entrepreneur est tenu de faire son affaire de la recherche des zones de travaux susceptibles de contenir des engins de guerre non explosés et de recueillir tous renseignements à ce sujet.

Article 5.4. Bruits de chantier

En complément à l'article 31.7 du CCAG, et en application des dispositions du décret n° 2007-1467 du 12 octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement, les matériels employés par l'entrepreneur seront conformes à la réglementation en vigueur et plus particulièrement aux deux arrêtés du 11 avril 1972 relatifs à la « limitation du niveau sonore des bruits aériens émis par les groupes moto-compresseurs et par le ou les moteurs à explosion ou à combustion interne de certains engins de chantier ».

**ANNEXE 1 – DECLARATIONS DE PROJET DE TRAVAUX &
REPONSES DES CONCESSIONNAIRES DE RESEAUX**



Dossier de consultation n° 2015012600116TFF

Depuis le 1er juillet 2012, vous devez **transmettre à chacun des exploitants de réseaux les éléments de votre dossier.**

1 - A chacun des exploitants disposant d'une adresse électronique et identifiés par le pictogramme "D – XML", il vous faudra envoyer un courrier électronique auquel est joint :

- le fichier XML intitulé « AAAAMMJJ00000C_description.xml » (nota : envoyer le même fichier XML à chacun de ces exploitants)

2 - A chacun des exploitants disposant d'une adresse électronique et identifiés par le pictogramme "D - XML-PDF", il vous faudra envoyer un courrier électronique auquel est joint :

- le fichier XML intitulé « AAAAMMJJ00000C_description.xml » (nota : envoyer le même fichier XML à chacun de ces exploitants)

- le fichier du plan d'emprise des travaux prévus intitulé « AAAAMMJJ00000C_emprise.pdf » (nota : envoyer le même plan d'emprise à chacun de ces exploitants)

- le fichier PDF du formulaire de déclaration CERFA 14434*02 (DT/DICT) ou 14523*02 (Avis de travaux urgents) personnalisé au nom de l'exploitant concerné

3 - A chacun des autres exploitants de cette liste, il vous faudra envoyer par fax ou par courrier (le mode d'envoi est laissé à votre choix) des pièces suivantes :

- le plan d'emprise des travaux prévus que vous aurez imprimé au préalable intitulé « AAAAMMJJ00000C_emprise.pdf » (nota : envoyer le même plan d'emprise à chacun de ces exploitants)

- le formulaire de déclaration CERFA 14434*02 (DT/DICT) ou 14523*02 (Avis de travaux urgents) personnalisé au nom de l'exploitant concerné, que vous aurez imprimé au préalable

Nota : Les modes d'envois dématérialisés mentionnés aux 1 et 2 ne sont pas obligatoires mais très fortement recommandés, l'envoi par fax ou courrier mentionné au 3 étant à réserver si possible aux seuls exploitants n'ayant pas fourni d'adresse électronique. Les envois dématérialisés permettent des réponses accélérées de la part des exploitants concernés (9 jours contre 15 jours pour la DT et la DT-DICT conjointe, et 7 jours contre 9 jours pour la DICT à compter du 1er avril 2015).

Le présent document n'est pas à adresser aux exploitants de réseaux.

Informations sur le responsable du projet :

Raison sociale : **AINTEGRA**

N° SIRET :
Responsable du projet : **AINTEGRA**
Adresse : **590 chemin de la ZA des Métrillots**
Complément d'adresse :

Ville : **01250 MONTAGNAT**
Tél : **0437621242** Fax : **0474252723**
Courriel : **aintegra@orange.fr**

Informations sur le dossier :

Localisation du chantier : **01390 ST ANDRE DE CORCY (Code INSEE : 01333)**
Nature de la consultation : **DT**
Date de la consultation : **26 janv. 2015**
N° consultation du téléservice : **2015012600116TFF**

Informations sur la localisation du chantier :



Communes concernées par le chantier :

01390 ST ANDRE DE CORCY

(code INSEE 01333) (Commune principale)

Légende :

Système géodésique : **RGF 93**
EPSG : **EPSG:4171**
Echelle : **1 / 2133**
Surface : **3621 m²**

Couches affichées :
- **Limites administratives: 2011**
- **Photographies aériennes: Géoportail Numérique 2009**
- **Carte: 2012**

Coordonnées géoréférencées de l'emprise du chantier (wgs84 - format gml) :

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171">
  <gml:surfaceMember>
    <gml:Polygon>
      <gml:exterior>
        <gml:LinearRing>
          <gml:posList srsDimension="2">4.952013 45.927583 4.952754 45.927225
4.952968 45.927404 4.95233 45.927751 4.9527 45.928124 4.952963
45.928027 4.953076 45.928229 4.952893 45.928273 4.952979 45.928355
4.952732 45.928408 4.952115 45.92771 4.952013 45.927583</gml:posList>
        </gml:LinearRing>
      </gml:exterior>
    </gml:Polygon>
  </gml:surfaceMember>
</gml:MultiSurface>
```

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du ou des polygones de votre chantier sous le format Latitude/Longitude. Les coordonnées sont affichées selon les règles suivantes :

- Le premier polygone est celui qui a le point le plus à gauche sur le plan
- Les autres polygones sont ensuite affichés dans le sens des aiguilles d'une montre

Emprise du chantier :

Polygone 1		
Sommets	Latitude	Longitude
Coordonnées sommet 1	45.927583003406326	4.9520132787517595
Coordonnées sommet 2	45.92722473646786	4.952753692055958
Coordonnées sommet 3	45.92740387022634	4.952968304607899
Coordonnées sommet 4	45.92775094023717	4.952329832265873
Coordonnées sommet 5	45.92812413137433	4.952700038917972
Coordonnées sommet 6	45.928027101920215	4.952962939294101
Coordonnées sommet 7	45.9282286244428	4.953075610883871
Coordonnées sommet 8	45.92827340712615	4.952893190214721
Coordonnées sommet 9	45.92835550861842	4.952979035235496
Coordonnées sommet 10	45.928407754959345	4.952732230800763
Coordonnées sommet 11	45.92770988905881	4.95211521971393
Coordonnées sommet 12	45.927583003406326	4.9520132787517595

Liste des exploitants concernés par l'emprise du chantier :

Vous trouverez ci-dessous, **conformément à l'arrêté du 22 décembre 2010 modifié**, la liste des exploitants de réseaux enregistrés à ce jour sur le téléservice des réseaux sur la base des informations établies et fournies par les exploitants. Cette liste est donc établie sous la seule responsabilité des exploitants de réseaux, l'INERIS ne peut donc pas être responsable au titre de l'utilisation de ces données, notamment en cas d'erreur ou d'omission. Vous serez informé par courriel de toute modification de cette liste par les exploitants et sous leur responsabilité pendant les trois premiers mois suivants votre consultation du téléservice.

Ouvrage de type : Canalisations de gaz combustibles

Catégorie d'ouvrage : Sensible

Positionnement : -

Société :	GrDF URG Sillon Rhodanien - pôle nord	Contact :	
Agence :	Cellule Travaux Tiers Lyon	Tél. :	0437500540 Fax : 0437500530
Adresse postale :	22 avenue Joannès Masset	Tél. endommagement :	0247857444
Complément :		Tél. urgence :	0810300360
Code postal Commune :	69009 LYON	Fax urgence :	0437500530
Pays :	FRANCE		
Site internet :	www.protys.fr		
Courriel :	6001530.GRDF@demat.protys.fr		
Courriel urgence :	grdf-dirreseauxrab-dtdictbexnord@erdf-grdf.fr		
Consigne :			
<p>L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.</p>			

Ouvrage de type : Lignes électriques et éclairage public hors très basse tension

Catégorie d'ouvrage : Sensible

Positionnement : -

Société :	BALTHAZARD SARL	Contact :	Sylvain VERDIER
Agence :	Feux Tricolores	Tél. :	0437262040 Fax : 0437260493
Adresse postale :	Parc d Activites Les Chenes Route de Tramoyes	Tél. endommagement :	0437262040
Complément :	Les Echets	Tél. urgence :	0437262040
Code postal Commune :	01700 MIRIBEL	Fax urgence :	0437260493
Pays :	FRANCE		
Site internet :			
Courriel :	etudes@balthazard01.fr		
Courriel urgence :	info@balthazard01.fr		
Consigne :			

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Positionnement : **Aérien et souterrain**

Société :	RSE	Contact :	Service DICT
Agence :		Tél. :	0474080707 Fax : 0474080700
Adresse postale :	577 route de saint trivier sur moignans	Tél. endommagement :	0474080707
Complément :		Tél. urgence :	0474080707
Code postal Commune :	01330 AMBERIEUX EN DOMBES	Fax urgence :	0474080700
Pays :	FRANCE		
Site internet :			
Courriel :			
Courriel urgence :	contact@rse01.com		
Consigne :			

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Société :	RSE	Contact :	Service DICT Eclairage Public
Agence :		Tél. :	0474080707 Fax : 0474080700
Adresse postale :	577 Route de Saint Trivier sur Moignans	Tél. endommagement :	0474080707
Complément :		Tél. urgence :	0474080707
Code postal Commune :	01330 AMBERIEUX EN DOMBES	Fax urgence :	0474080700
Pays :	FRANCE		
Site internet :			
Courriel :	contact@rse01.com		
Courriel urgence :			
Consigne :			

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Ouvrage de type : Autre
Catégorie d'ouvrage : Sensible
Positionnement : Aérien et souterrain

Société :	SNCF	Contact :	
Agence :	Accueil DT-DICT-SE	Tél. :	0142916742 Fax : 0142916728
Adresse postale :	14 bis terrasse Bellini	Tél. endommagement :	0479609429
Complément :		Tél. urgence :	0479609429
Code postal Commune :	92807 PUTEAUX CEDEX	Fax urgence :	0142916728
Pays :	FRANCE		
Site internet :	p/gu.php?e=D110687\$3		
Courriel :	accueil-dt-dict-se@sncf.fr		
Courriel urgence :	accueil-dt-dict-se@sncf.fr		
Consigne :			

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Ouvrage de type : Communications électroniques et lignes électriques/éclairage TBT
Catégorie d'ouvrage : Non sensible
Positionnement : -

Société :	Orange H3	Contact :	
Agence :	Orange DT/DICT	Tél. :	0497461600 Fax : 0497461798
Adresse postale :	186 BOULEVARD PIERRE ROISSE	Tél. endommagement :	0810300111
Complément :	BP 50117	Tél. urgence :	0497461600
Code postal Commune :	83003 DRAGUIGNAN CEDEX	Fax urgence :	0497461798
Pays :	FRANCE		
Site internet :	www.protys.fr		
Courriel :			

Courriel urgence :

Consigne :

Ouvrage de type : Canalisations d'eau potable

Catégorie d'ouvrage : Non sensible

Positionnement : -

Société :	NANTAISE DES EAUX SERVICES	Contact :	Service DICT	
Agence :	Rhin-Rhône	Tél. :	0472897620	Fax : 0240257535
Adresse postale :	ZI de La Gare	Tél. endommagement :	0472897620	
Complément :	BP 98410	Tél. urgence :	0472897620	
Code postal Commune :	44984 STE LUCE SUR LOIRE	Fax urgence :	0472897629	
Pays :	FRANCE			
Site internet :				
Courriel :	service-dict@ndes.fr			
Courriel urgence :	pietri@ndes.fr			
Consigne :				

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation. 

Ouvrage de type : Canalisations d'eau usées ou d'assainissement

Catégorie d'ouvrage : Non sensible

Positionnement : -

Société :	LYONNAISE DES EAUX RAA-RHONE	Contact :	LYONNAISE DES EAUX RAA	
Agence :	ESAT Service réponse	Tél. :	0977409443	Fax : 0158813900
Adresse postale :	-	Tél. endommagement :	0977401130	
Complément :	BP 32	Tél. urgence :	0977401130	
Code postal Commune :	68250 ROUFFACH CEDEX	Fax urgence :		
Pays :	FRANCE			

Site internet : **www.protys.fr**
Courriel : **RHS-97.LDE@demat.protys.fr**
Courriel urgence :
Consigne :

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Un seul formulaire DT ou DICT vous est envoyé si les coordonnées des contacts de l'exploitant sont strictement identiques.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des exploitants de réseaux ayant un ou plusieurs ouvrages souterrains non démantelés arrêtés définitivement et qui sont situés dans ou à proximité de l'emprise des travaux que vous prévoyez de réaliser. Un lien vers les fichiers PDF des réseaux nouvellement abandonnés s'affiche lorsque les exploitants ont fourni un fichier PDF contenant le plan de ces ouvrages.

Cette liste et ces fichiers PDF sont donc établis et fournis sous la seule responsabilité des exploitants de réseaux, l'INERIS ne peut donc pas être responsable au titre de l'utilisation de ces données notamment en cas d'erreur ou d'omission.

N'oubliez pas de renouveler votre DT/DICT si :

- vous n'avez pas commencé vos travaux dans les trois mois à compter de la consultation du téléservice réseaux et canalisations ;
- vous changez la nature et l'emplacement des travaux mentionnés dans votre DICT ;
- vous interrompez vos travaux pendant plus de trois mois ;
- vous réalisez durant plus de six mois des travaux à proximité d'ouvrages sensibles pour la sécurité sans avoir planifié de réunions périodiques avec leurs exploitants dès le démarrage du chantier.

Références réglementaires :

Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du code de l'environnement

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : **BREVET Ni col as**
Complément / Service :
Numéro / Voie : **590 chemin de la ZA des Métrillots**
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : **01250 MONTAGNAT**
Pays : **France**

N° consultation du téléservice : **2015012600116TFF**
Référence de l'exploitant : **1505016028.150501RDT02**
N° d'affaire du déclarant :
Personne à contacter (déclarant) : **Nicolas BREVET**
Date de réception de la déclaration : **26/01/15**
Commune principale des travaux : **SAINT-ANDRE-DE-CORCY, 01390**
Adresse des travaux prévus : **PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS**

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : **GrDF URG Sillon Rhodani en - pôle nord**
Personne à contacter :
Numéro / Voie : **22 avenue Joannès Masset**
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : **69009 LYON**
Tél. : Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : **GA** (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____ cm
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Réseaux gaz à proximité. VOIR LES RECOMMANDATIONS TECHNIQUES JOINTES AU RECEPISSE
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : **\$5. 3. 2; \$6; \$7 du Gui de Technique et annexe13**
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : **Voir la localisation sur le plan joint**

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : **0810300360**
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : **SDIS de l'Ain 0437621500**

Responsable du dossier

Nom : **M PELLETIER Mi chael**
Désignation du service : **Cellule Travaux Tiers Lyon**
Tél : **+330437500540**

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : **M PELLETIER Mi chael**
Signature :
Date : **27/01/15** Nbre de pièces jointes, y compris les plans : **2**

Service qui délivre le récépissé

GrDF URG Sillon Rhodanien - pôle nord
Cellule Travaux Tiers Lyon



22 avenue Joannès Masset

69009 LYON

France

Tél : +330437500540

Fax : +330437500530

grdf-di@reseau-rab-dtdi.ctbexnord@erdf-grdf.fr

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU RECEPISSE N°

1505016028. 150501RDT02

EN REPONSE A VOTRE DECLARATION

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

Dans les cas où les plans vous parviennent de manière dématérialisée (fichier « .pdf » notamment).

- Assurer vous qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression
- Imprimer page par page en respectant les formats d'impression indiqués pour les plans.

L'échelle, les dates d'édition sont mentionnés sur les plans

En cas de réalisation d'Investigations Complémentaires réalisées à votre initiative en phase étude, par mesure indirecte (fouille fermée) en mode « passif » (sans raccordement aux ouvrages à détecter), nous attirons votre attention sur le risque potentiel d'approximation de la mesure.

En cas de doute sur la fiabilité de la mesure il est recommandé de procéder à des sondages de confirmation.

Si aucune profondeur minimale réglementaire de pose n'est indiquée dans la colonne « profondeur mini » à la rubrique « Emplacement de nos réseaux / ouvrages » du récépissé (CERFA N°14435) et si aucune profondeur spécifique n'est indiquée sur le plan, il y a lieu de considérer pour les ouvrages posés à partir du 23 octobre 2004 que la profondeur réglementaire de pose est au moins égale à 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression supérieure à 4 bar quel que soit l'emplacement, 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous chaussée ou zone de stationnement existante, 0,60 m pour des canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous trottoir, accotement.

En toutes hypothèses :

- les profondeurs auxquelles ont été enterrés les ouvrages et branchements situés dans l'emprise du projet de travaux ont pu varier depuis la date de pose

- l'incertitude maximale sur la profondeur d'un tronçon ou d'un branchement est relative à la classe de précision indiquée pour ce tronçon ou ce branchement.

Par ailleurs, l'échelle et les dates d'édition sont mentionnées sur les plans.

Les branchements sont identifiables par leurs affleurants visibles. S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté. En conséquence, les techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications §5.3.2, §7.2.7, §7.4.2 du guide technique relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Attention : Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

Responsable du dossier : M PELLETIER Michael

Tél : +330437500540

Date : 27/01/2015

Signature : M PELLETIER Michael

(Commentaires_V3_V1.0)

Savoir identifier les éléments présents dans la rue et le réseau GrDF

Les principaux objets représentés sur un plan :

Les principaux éléments du mobilier urbain que vous allez rencontrer sur le terrain sont :

Trottoir, mur	Poteau PTT/EDF	Avaloirs
Accès, seuil	Arbre	Plaque d'égout
Bâtiment	Borne incendie	Plaque PTT

Les principaux éléments du réseau gaz que vous allez rencontrer sur le terrain sont :

Coffret gaz en façade	Dans la rue	Coffrets gaz Enterrés	Dans la rue
Armoire gaz	Dans la rue	Regards (Bouches)	Dans la rue
Cette borne indique la présence d'un réseau MPC à proximité.	Les plaques de signalisation rectangulaires ou rondes fixées sur un mur permettent de déterminer la position d'un regard (bouche) de robinet et donc la présence d'un ouvrage. Attention, les regards (bouches) peuvent être recouverts de terre ou de goudron.	Dans un coffret, la présence d'un détendeur indique que le branchement est raccordé à un réseau en Moyenne Pression B.	

Les objets ne sont pas représentés à leur échelle normale.



Lire et comprendre un plan GrDF

Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension d'un plan de réseau gaz GrDF grande échelle (1/200^{ème} ou 1/500^{ème}).

A travers ce guide de lecture, vous trouverez les éléments composant les fonds de plan, la représentation des réseaux et des branchements gaz ainsi que les règles pour la localisation.

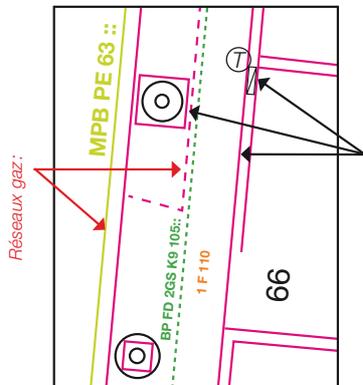


Lire et comprendre un plan GrDF

GrDF vient de vous remettre un plan au 1/200^{ème} ou au 1/500^{ème}.

Éléments composant le plan

Ce plan se compose d'un fond de plan (comportant des éléments de voirie et du bâti) et de réseaux de distribution du gaz.



Les réseaux gaz sont représentés selon trois nuances de vert et en orange pour la MPB dans certains cas.

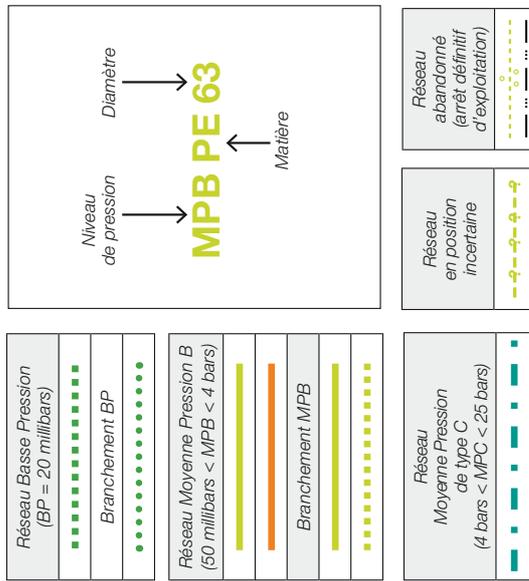
Dans le fond de plan, les bâtiments et les trottoirs sont représentés en noir, gris et magenta.

Dans l'exemple ci-contre, il y a deux types de réseaux gaz :

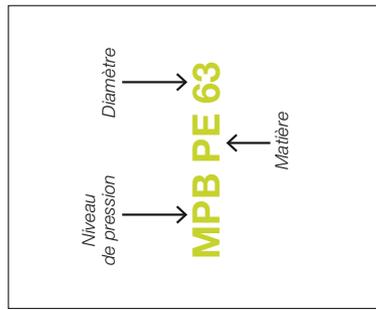
- Une canalisation de type BP en fonte ductile et de diamètre 105 mm.
- Une canalisation de type MPB en polyéthylène et de diamètre 63 mm.

Les réseaux et branchements

Représentation



Texte au-dessus de la canalisation



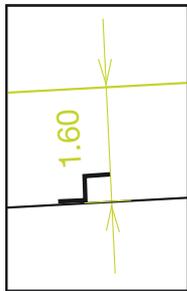
Les cotations

Les cotations sont utilisées pour repérer au sol la position des canalisations en indiquant la distance entre les canalisations et des repères (mobiliers urbains ou façades d'immeubles) visibles, fixes, et durables sur le terrain.

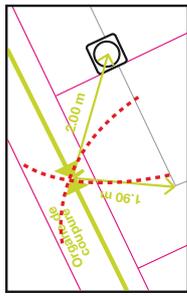
Ce qu'il faut savoir :

Les cotes peuvent avoir deux couleurs : la couleur noire ou la couleur verte. Un point du réseau peut être coté :

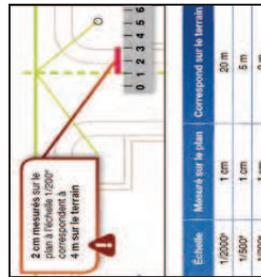
a) **Perpendiculairement au mur.**
Le réseau MPB (en vert) est coté par rapport à un point perpendiculaire au mur.



b) **par triangulation prises par rapport à 2 points ou plus.** Le réseau MPB (en vert) est coté par triangulation prises par rapport à 2 points : l'angle du mur et le centre de la plaque d'égout.



Échelle de présentation



Sur un plan au 1/200^{ème} 1 cm équivaut à 2 m sur le terrain. A l'aide d'une règle graduée (kuitch), mesurez la distance sur le plan entre 2 points. Selon l'échelle, la mesure effectuée sur le plan vous permet ainsi de connaître la distance réelle sur le terrain.

Ex : 4 cm sur le plan correspond à 8 m sur le terrain.

ATTENTION! Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à la règle graduée indiquée sur le plan.



La profondeur
Sur le plan, elle est indiquée en mètres entre parenthèses dans les caractéristiques réseaux comme par exemple : **MPB PE 110 (0,70)...**

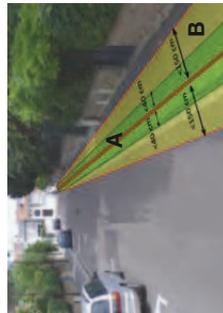
ATTENTION! Certains accessoires et les extrémités de réseau peuvent être à une profondeur plus faible que celle du réseau.

Localiser une canalisation GrDF selon sa classe de précision

Pour les canalisations

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés dans la classe B sauf les tronçons pour lesquels figure une classe de précision différente.

Classe	Incertitude maximale de localisation	Pour les tronçons de réseaux qui ont une classe de précision différente de celle du plan, la classe de précision figure dans les caractéristiques réseau comme suit :
A	Le réseau ou le tronçon de réseau se trouve dans un fuseau : • Intérieur ou égal à 40 cm pour les réseaux en acier, en cuivre, en fonte ductile ou en tôle ditournée • Intérieur ou égal à 50 cm pour les réseaux en polyéthylène par rapport au trait qui représente la canalisation.	Exemples pour un réseau : En acier : MPC AC 150 Classe A En Cuivre : MPB Cu Classe A En fonte ductile : BP F 2GS K9 170 Classe A En polyéthylène : MPB PE 63 Classe A
B	Le réseau ou le tronçon de réseau se trouve dans un fuseau inférieur ou égal à 1,5 m par rapport au trait qui représente la canalisation.	Aucun
C	La position du réseau ou du tronçon de réseau n'est pas connue avec précision.	? , incertain, supposé, inconnu, approximatif...



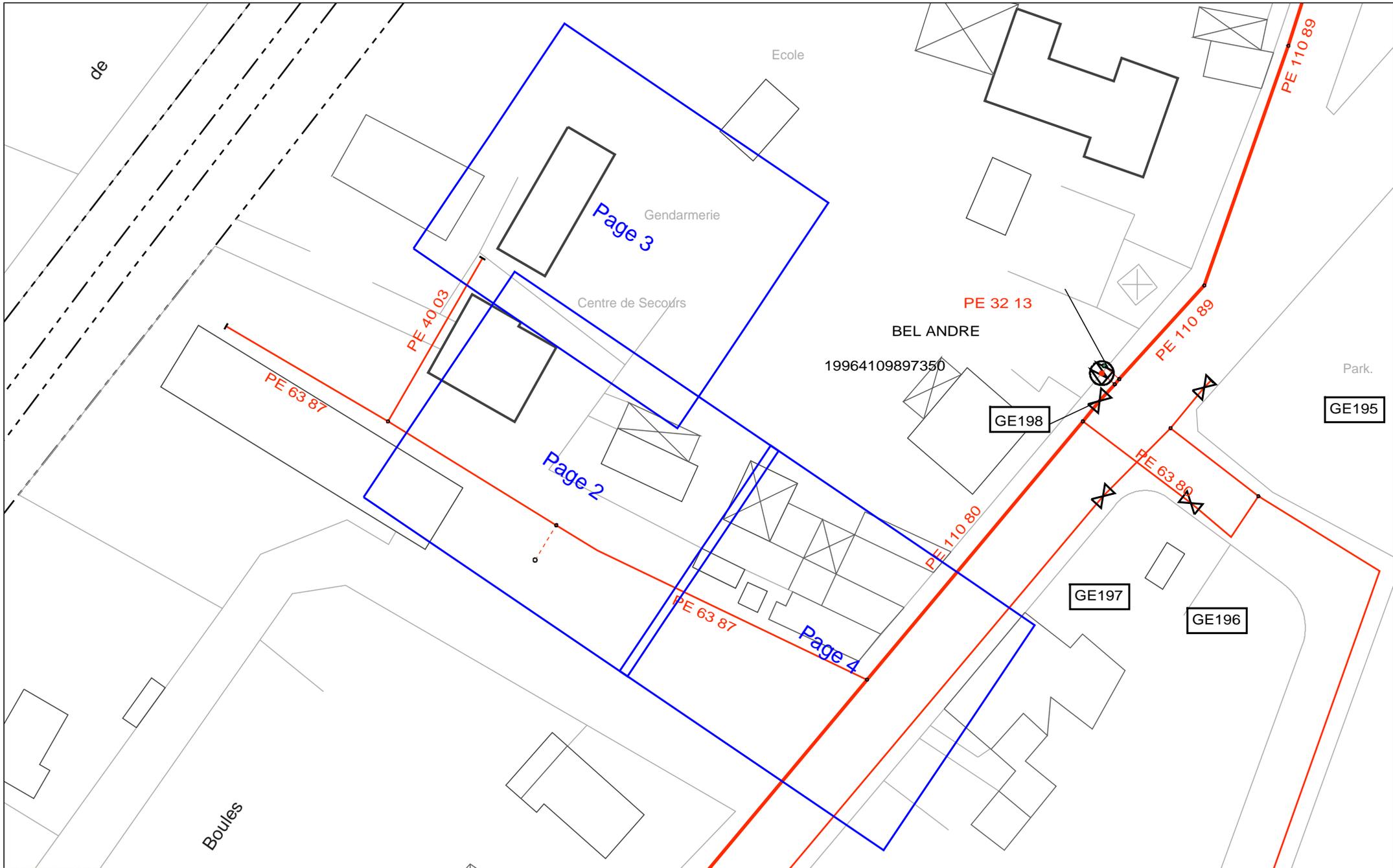
Pour les branchements

Tous les branchements présents dans l'emprise des travaux sont rattachés au réseau principal représenté et pourvus d'affleurants (coffrets ou regards (bouches)) visibles depuis le domaine public. Les branchements se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m par rapport à l'axe de l'affleurant identifié (Exemple d'un coffret dans l'illustration).

ATTENTION!

Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après. Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer les réseaux.



Utilisateur: OD1009

Auteur: MIP

Communes:

Date d'impression: 27/01/2015

Format de page: A4 Orientation: Paysage

Page 2 sur 4

Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Gaz Réseau Distribution France
Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en
classe de précision B à l'exception des tronçons pour
lesquels une autre classe est précisée



PT018
X = 106429.73
Y = 106403.11

PT016
X = 1062839.90
Y = 106403.11

Utilisateur: OD1009

Auteur: MIP

Communes:

Date d'impression: 27/01/2015

Format de page: A4 Orientation: Paysage

Page 3 sur 4

Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Gaz Réseau Distribution France
Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en
classe de précision B à l'exception des tronçons pour
lesquels une autre classe est précisée



Utilisateur: OD1009

Auteur: MIP

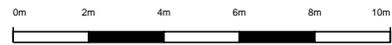
Communes:

Date d'impression: 27/01/2015

Format de page: A4 Orientation: Paysage

Page 4 sur 4

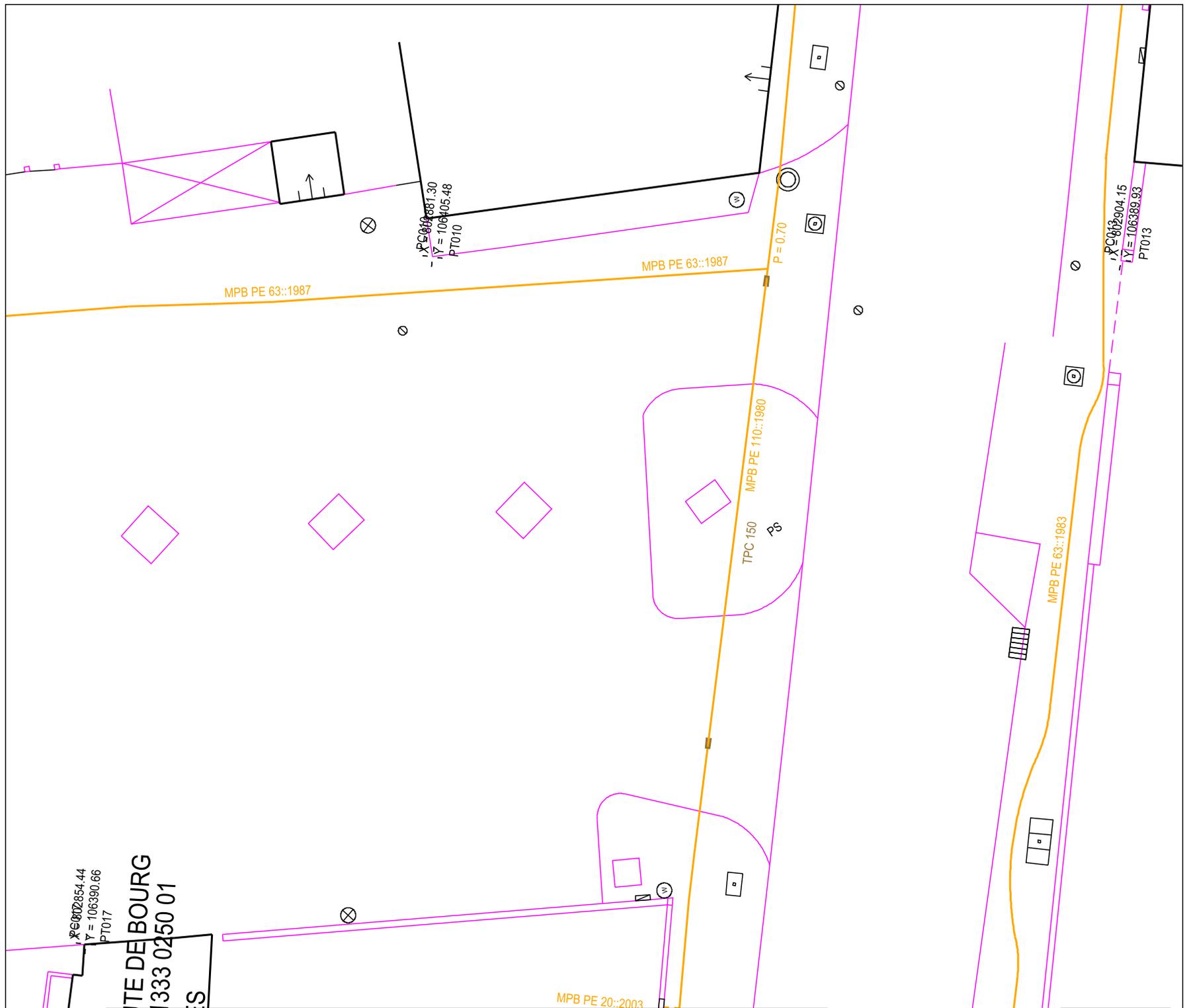
Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Gaz Réseau Distribution France
Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en
classe de précision B à l'exception des tronçons pour
lesquels une autre classe est précisée



PLAN ASSOCIE EN REPONSE A DT-DICT

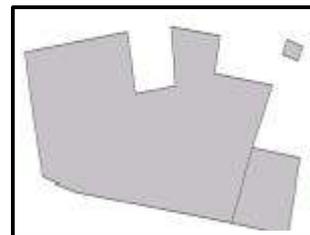
Communes :	SAINT ANDRE DE CORCY		
Codes INSEE :	01333		
Réf DT-DICT :	2015012600116TFF		
Date d'édition :	26/01/2015	Plan : assainissement	Ech. : 1/200ème

*Ce plan est joint en complément d'une réponse à DT-DICT en association au formulaire Cerfa N°14435*01 auquel il fait référence.*

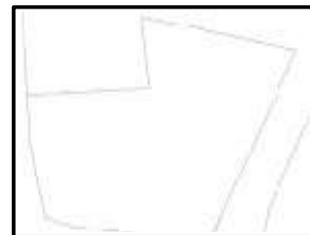
LEGENDE :

Réseau	—————
Branchement
Réseau Hors service	- - - - -
Elément du Réseau Affleurant	●
Repère Terrain	⊕
Limites Ouvrages Bâtis enterrés	- - - - -

Bâtis



Parcelles et contours



Autres éléments du réseau :

Y	Accessoires de Purge des réseaux
●	Elements de Défense Incendie
⊖	Organes de régulation des réseaux

Les coordonnées des points géoréférencés sont exprimées dans le système national de référence :

- *Projection Lambert 93 en planimétrie et IGN 69 en altimétrie pour la France métropolitaine,*
- *Projection UTM Nord Fuseau 20 en planimétrie et IGN 1987 en altimétrie pour la Martinique.*

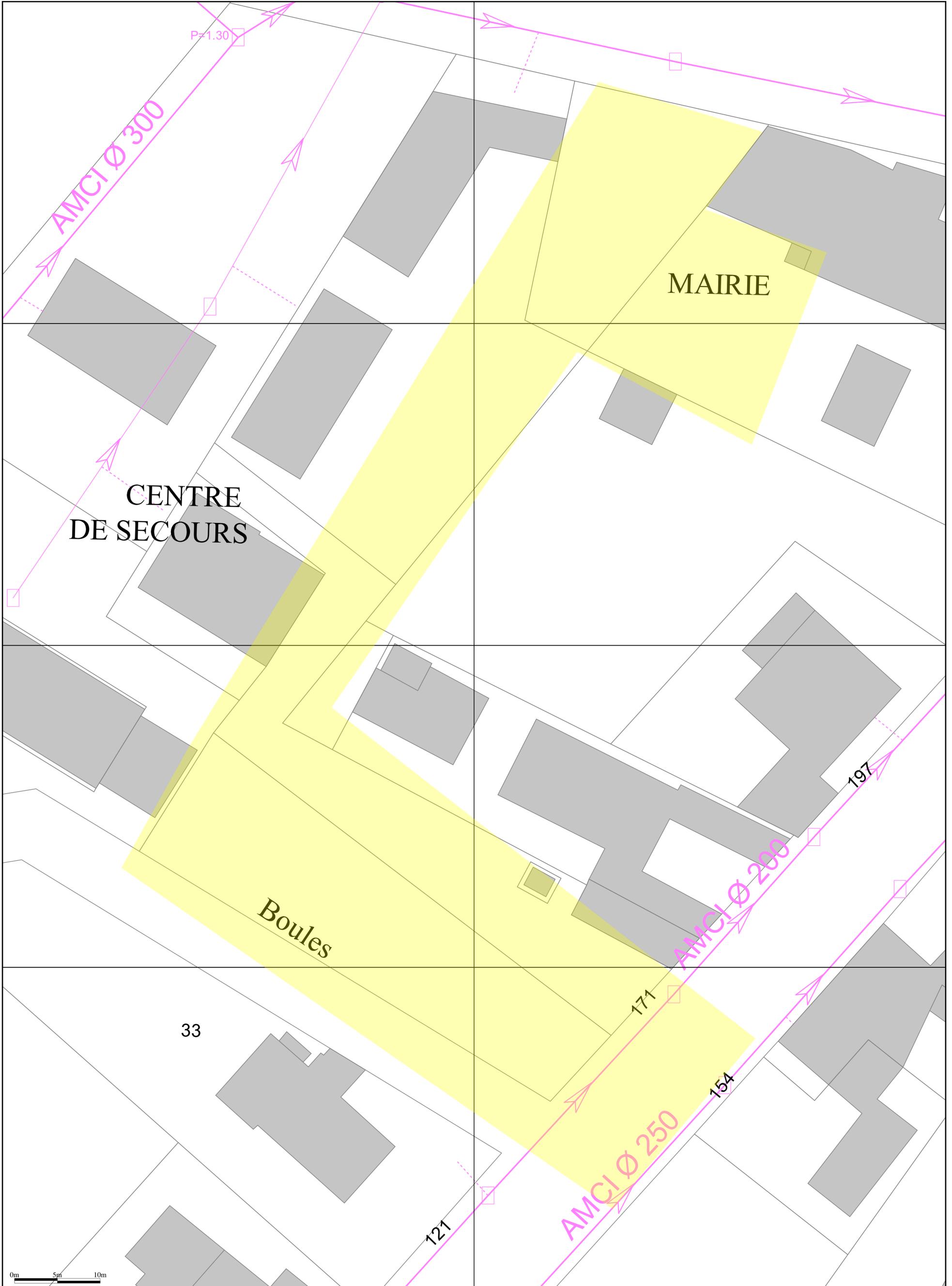
Plan d'assemblage :

Le numéro présent dans chaque quadrant renvoie au numéro de page sur laquelle se trouve le plan

page 3	page 5
page 7	
	page 9
page 11	page 13

Plan d'ensemble page 2.

Vous trouverez un plan d'ensemble en début de document. Ce plan est fourni à titre indicatif. Pour toute information conforme à la réglementation se reporter aux plans A4 détaillés.



La zone d'emprise de chantier que vous nous avez déclarée est dessinée sur le plan en jaune.

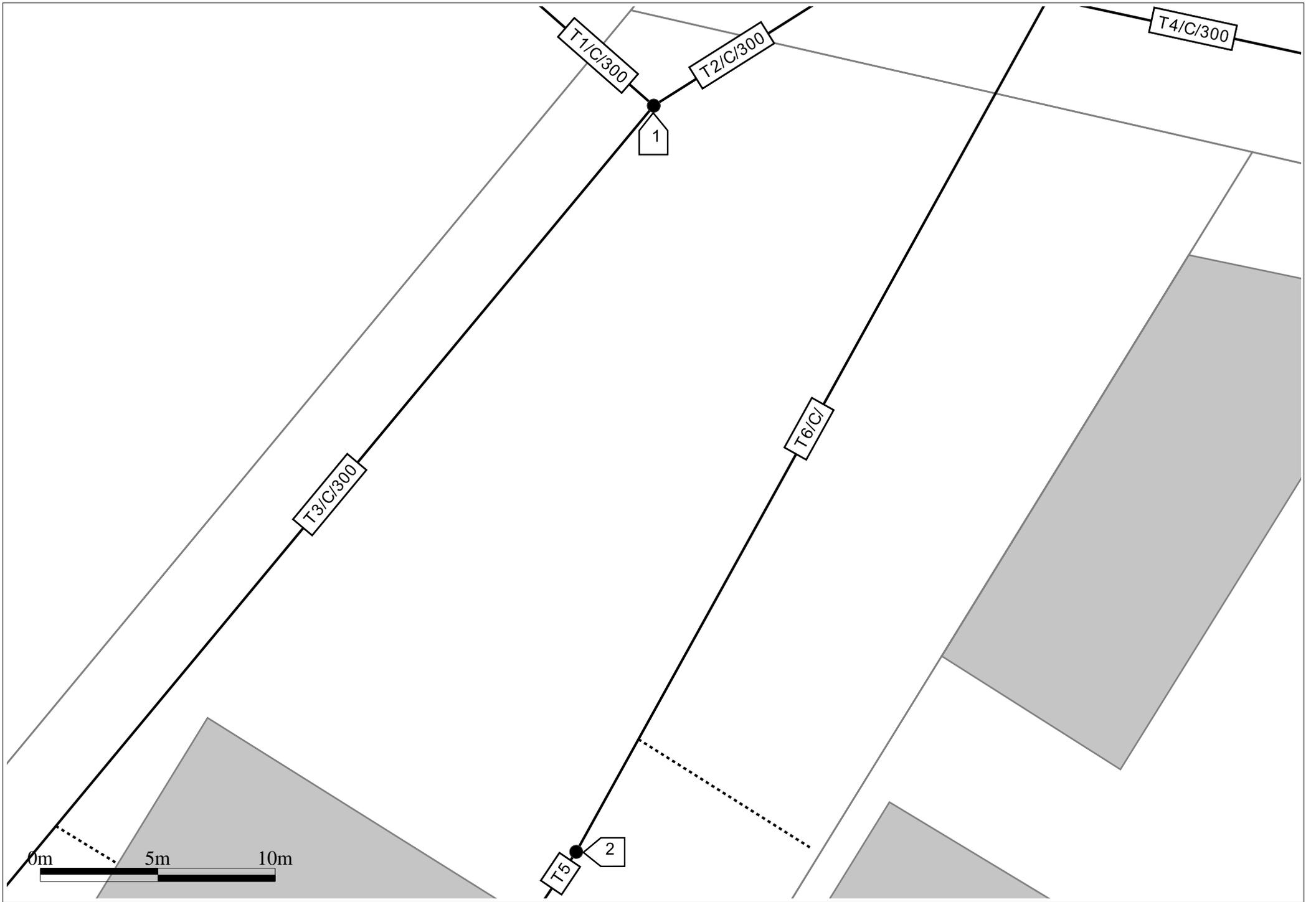


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/300	C	300	25.90	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,LA CROIX
T2	T2/C/300	C	300	11.41	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,LA CROIX
T3	T3/C/300	C	300	67.46	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE TREVoux
T4	T4/C/300	C	300	35.04	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/11/2007	SAINT ANDRE DE CORCY, MAIRIE
T5	T5/C/	C		41.00	Inconnu	Unitaire	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,IMPASSE DES BOULES
T6	T6/C/	C		41.14	Inconnu	Unitaire	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY, CENTRE DE SECOURS

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851266.68	6538398.68	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-
2	C	851264.16	6538367.21	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

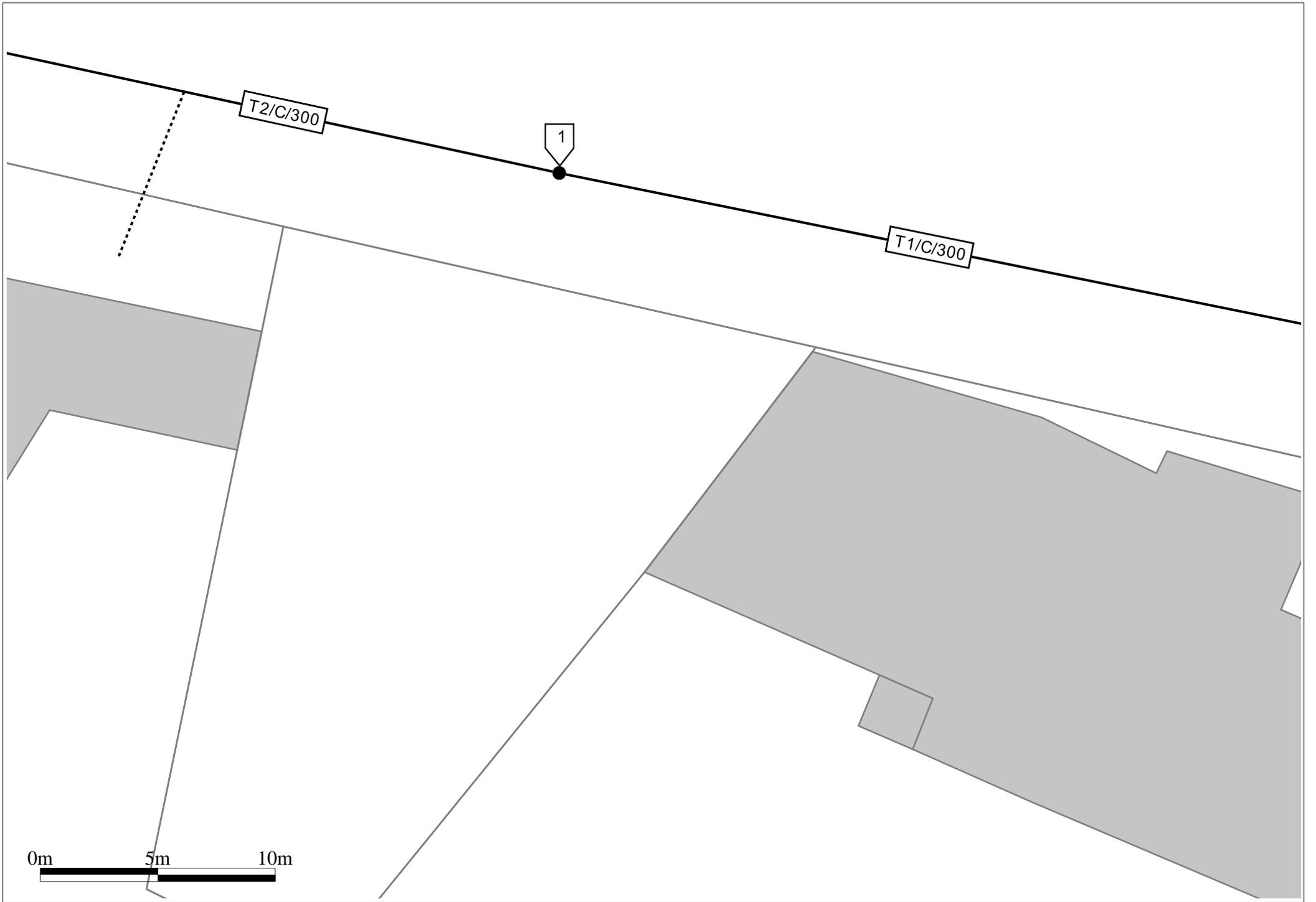


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/300	C	300	43.62	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY, ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER
T2	T2/C/300	C	300	35.04	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/11/2007	SAINT ANDRE DE CORCY, MAIRIE

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851317.77	6538397.11	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

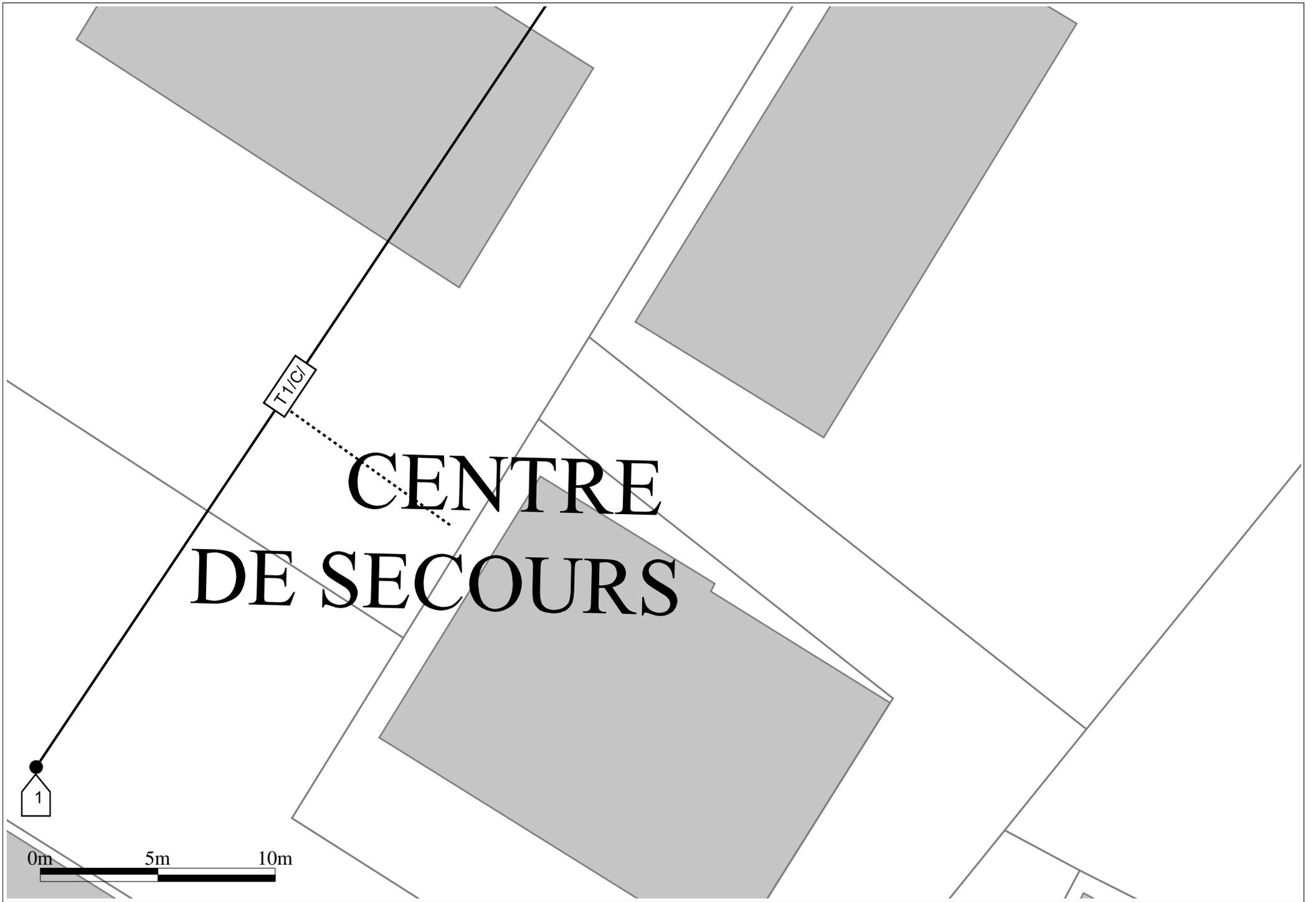


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/	C		41.00	Inconnu	Unitaire	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,IMPASSE DES BOULES

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851242.03	6538332.70	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

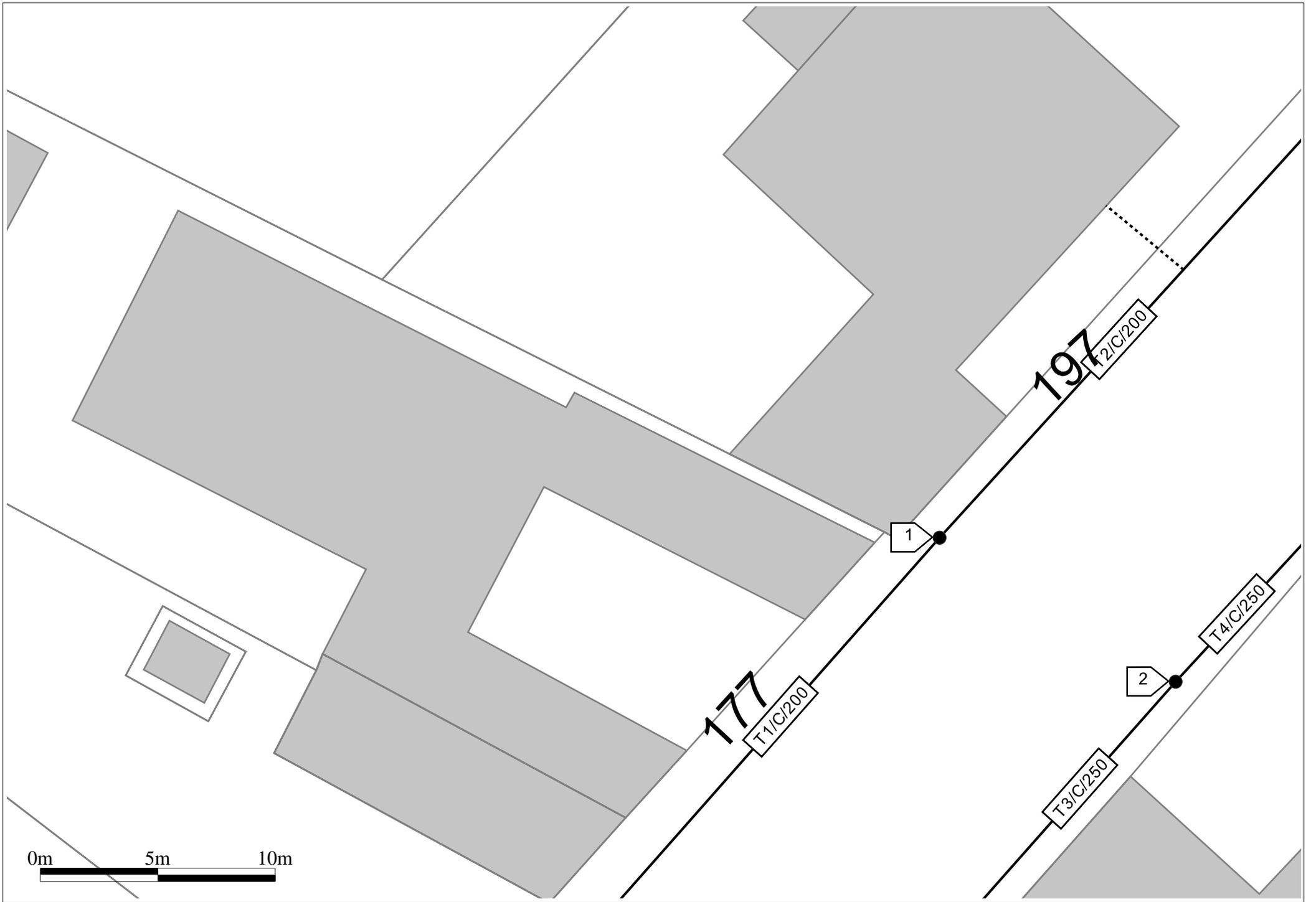


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/200	C	200	24.57	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T2	T2/C/200	C	200	23.66	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T3	T3/C/250	C	250	30.67	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T4	T4/C/250	C	250	31.20	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851336.18	6538307.15	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-
2	C	851346.37	6538301.34	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

33

0m 5m 10m

121
T1/C/200

11

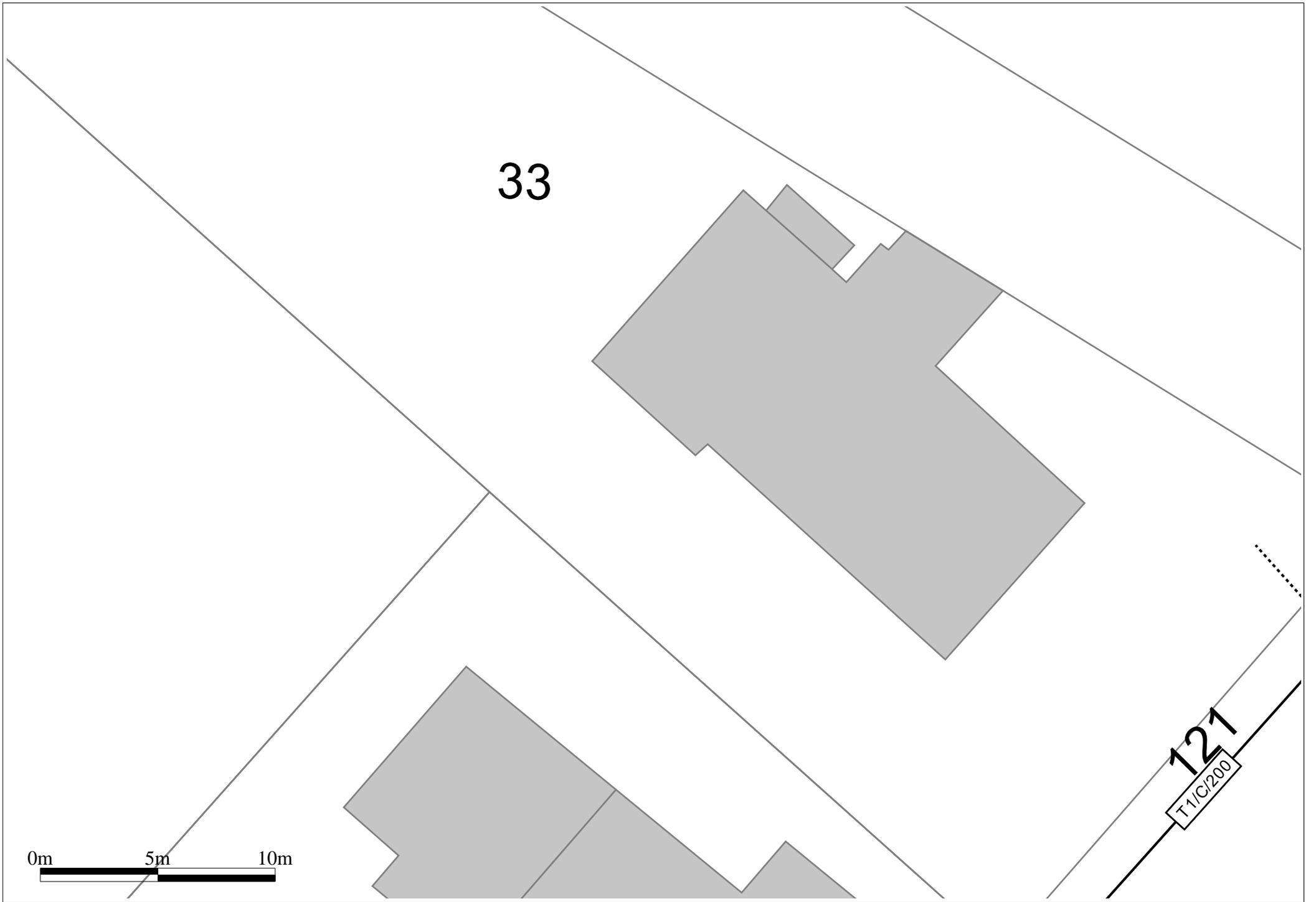


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/200	C	200	37.18	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINTE ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG

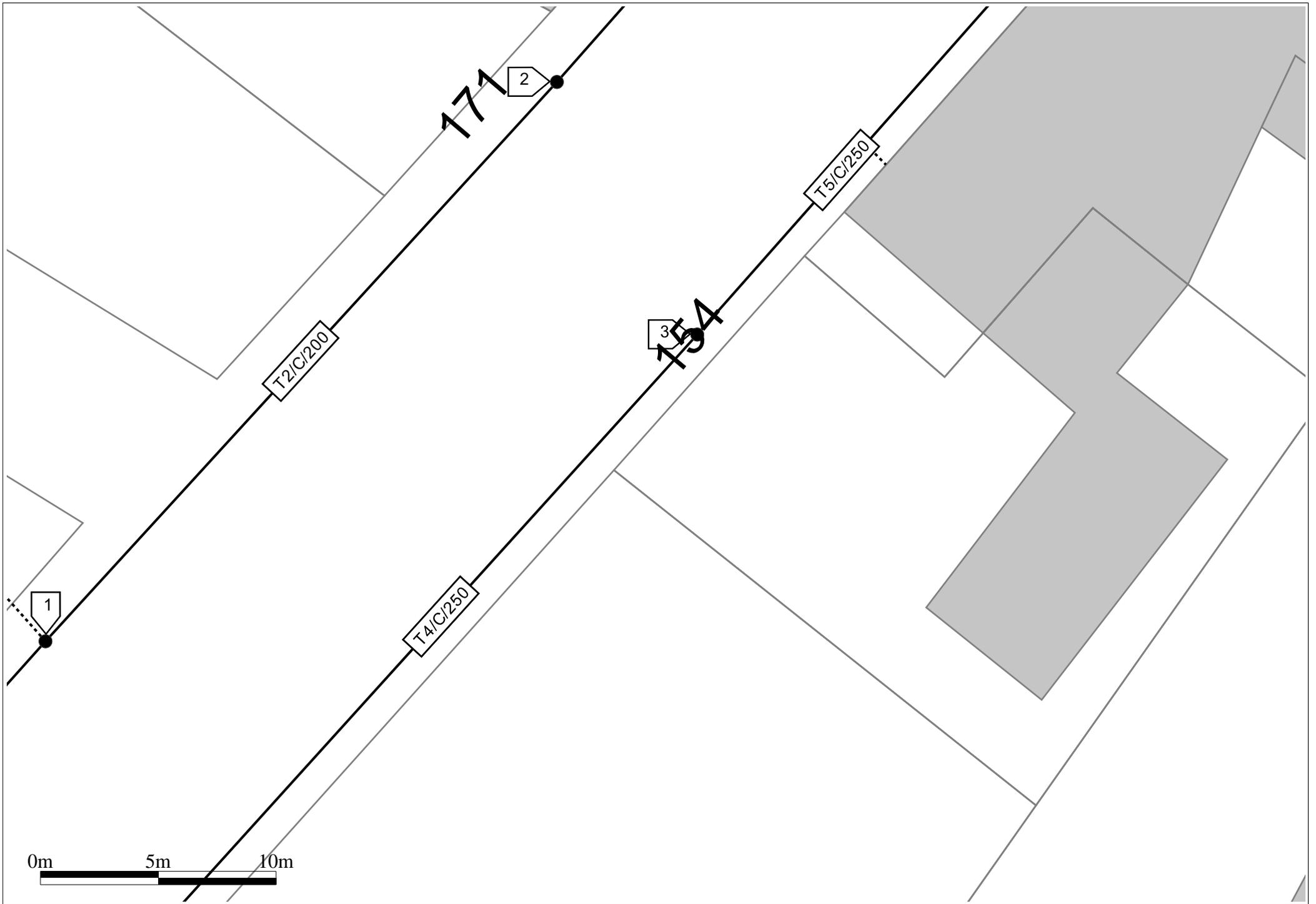


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/200	C	200	37.18	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T2	T2/C/200	C	200	31.94	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T3	T3/C/200	C	200	24.57	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T4	T4/C/250	C	250	34.95	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T5	T5/C/250	C	250	30.67	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851299.18	6538264.44	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-
2	C	851320.28	6538288.42	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-
3	C	851326.49	6538277.98	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : **BREVET Ni col as**
Complément / Service :
Numéro / Voie : **590 chemin de la ZA des Métrillots**
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : **01250 MONTAGNAT**
Pays : **France**

N° consultation du téléservice : **2015012600116TFF**
Référence de l'exploitant : **1505011503.150501RDT02**
N° d'affaire du déclarant :
Personne à contacter (déclarant) : **Nicolas BREVET**
Date de réception de la déclaration : **26/01/15**
Commune principale des travaux : **SAINT-ANDRE-DE-CORCY, 01390**
Adresse des travaux prévus : **PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS**

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : **LYONNAISE DES EAUX RAA-RHONE**
Personne à contacter :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : **BP 32**
Code Postal / Commune : **68250 ROUFFACH CEDEX**
Tél. : Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : **EU** (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : **PS Automate** Echelle (1) : **0** Date d'édition (1) : **26/01/2015** Sensible : Prof. règl. mini (1) : _____ cm Matériau réseau (1) : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : **5.6, 5.7**
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____
Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

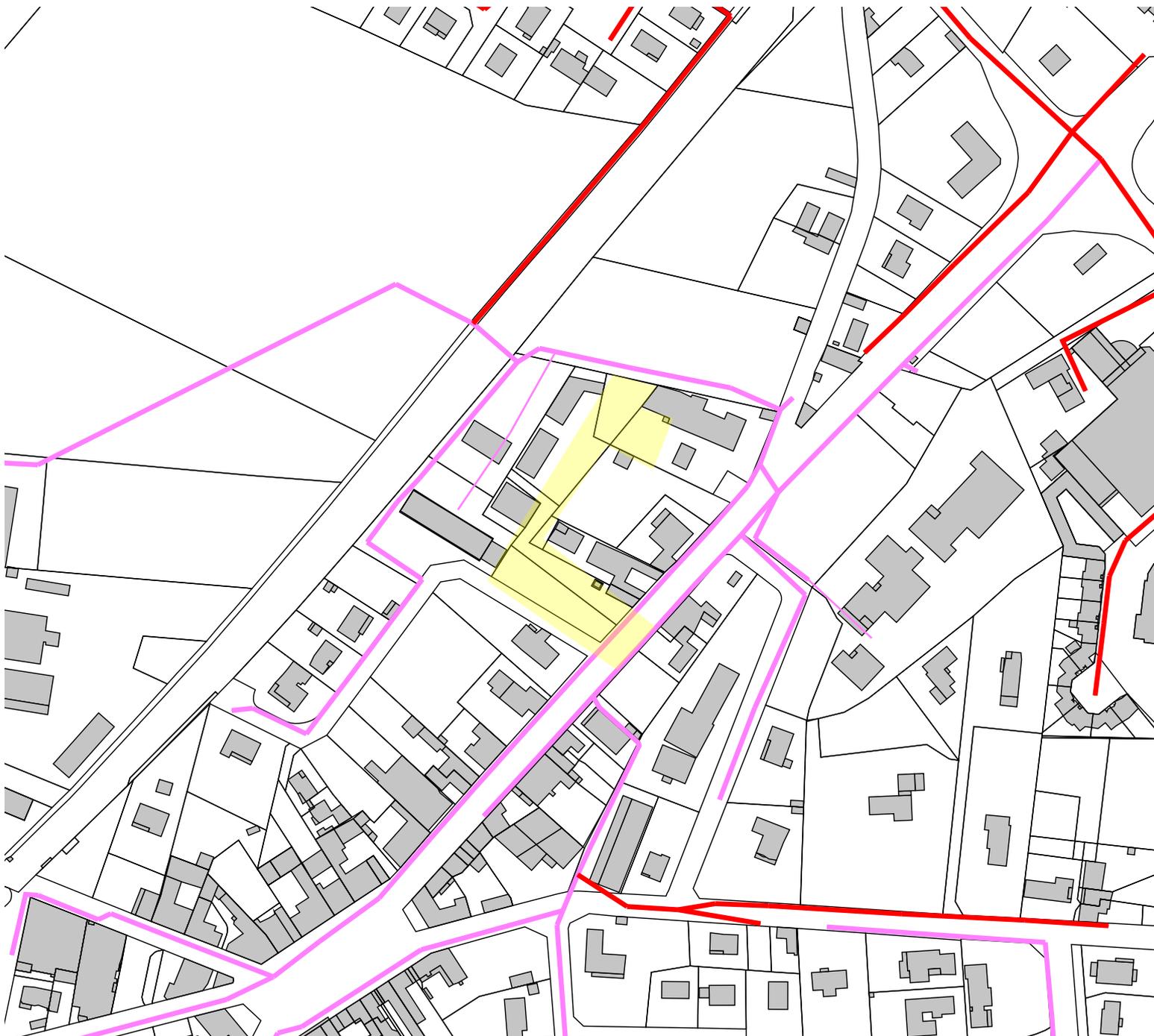
Nom : **Le responsable territorial**
Désignation du service : _____
Tél : **0977409443**

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : **LE RESPONSABLE TERRITORIAL**
Signature : _____
Date : **26/01/15** Nbre de pièces jointes, y compris les plans : **1**

Vous nous avez interrogés sur le projet et l'emprise suivante :

Réf DT-DICT : 2015012600116TFF



Ech. : 1/2500

Vous trouverez en pièce jointe à la réponse, le ou les plans conformes aux dispositions de l'arrêté du 15 février 2012 que vous pouvez télécharger de 08H30 à 18H30 du lundi au vendredi à cette adresse :

http://mmsweb.lyonnaise-des-eaux.fr/rdit/PC_Automate_20150126_2015012600116TFF_a.pdf

Si vous n'étiez pas en mesure de télécharger ce document, nous vous invitons à contacter sans délai, la personne indiquée comme contact dans la rubrique « Responsable du Dossier » du formulaire Cerfa fourni en réponse



Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BREVET Nicolas
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 590 chemin de la ZA des Métrillots
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 20150126000116TF
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 12546990
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : 26 / 01 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : PLACE DES ANCIENS
COMBATTANTS

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : NANTAISE DES EAUX SERVICES - Rhin-Rhône
Personne à contacter : Service DICT
Numéro / Voie : ZI de La Gare
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 44984 STE LUCE SUR LOIRE
Tél. : 0472897620 **Fax :** 0240257535

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : _____ cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
AEP : La position approximative des ouvrages souterrains figure sur des plans que nous vous adressons. Cette position a une valeur purement indicative. Il vous incombe en conséquence de vérifier l'emplacement exact des canalisations par sondages et repérages manuellement. Attention pour informateur

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0472897620
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : SERVAIS Christine
Désignation du service : DICT
Tél. : 0240182695

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Christine SERVAIS
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 26 / 02 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BREVET NICOLAS
Complément / Service : BREVET NICOLAS
Numéro / Voie : 590 CHEMIN DE LA ZA DES METRILLOTS
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays :

N° consultation du téléservice : 20150126000116TF
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 12596251
Personne à contacter (déclarant) : NICOLAS BREVET
Date de réception de la déclaration : 02 / 02 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : PLACE DES ANCIENS
COMBATTANTS ET

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Orange H3 - Orange DT/DICT
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 186 BOULEVARD PIERRE ROISSE
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 83003 DRAGUIGNAN CEDEX
Tél. : 0497461600 **Fax :** 0497461798

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : _____ cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
PRESENCE D'ARTERE EN PLEINE TERRE ET DE LIAISON FORT TRAFIC DANS CONDUITE
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Agnès GAY
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 04 / 02 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3

orange
ORANGE DT/DICT
186 Boulevard Pierre Roisse
BP 50117
83003 DRAGUIGNAN Cedex

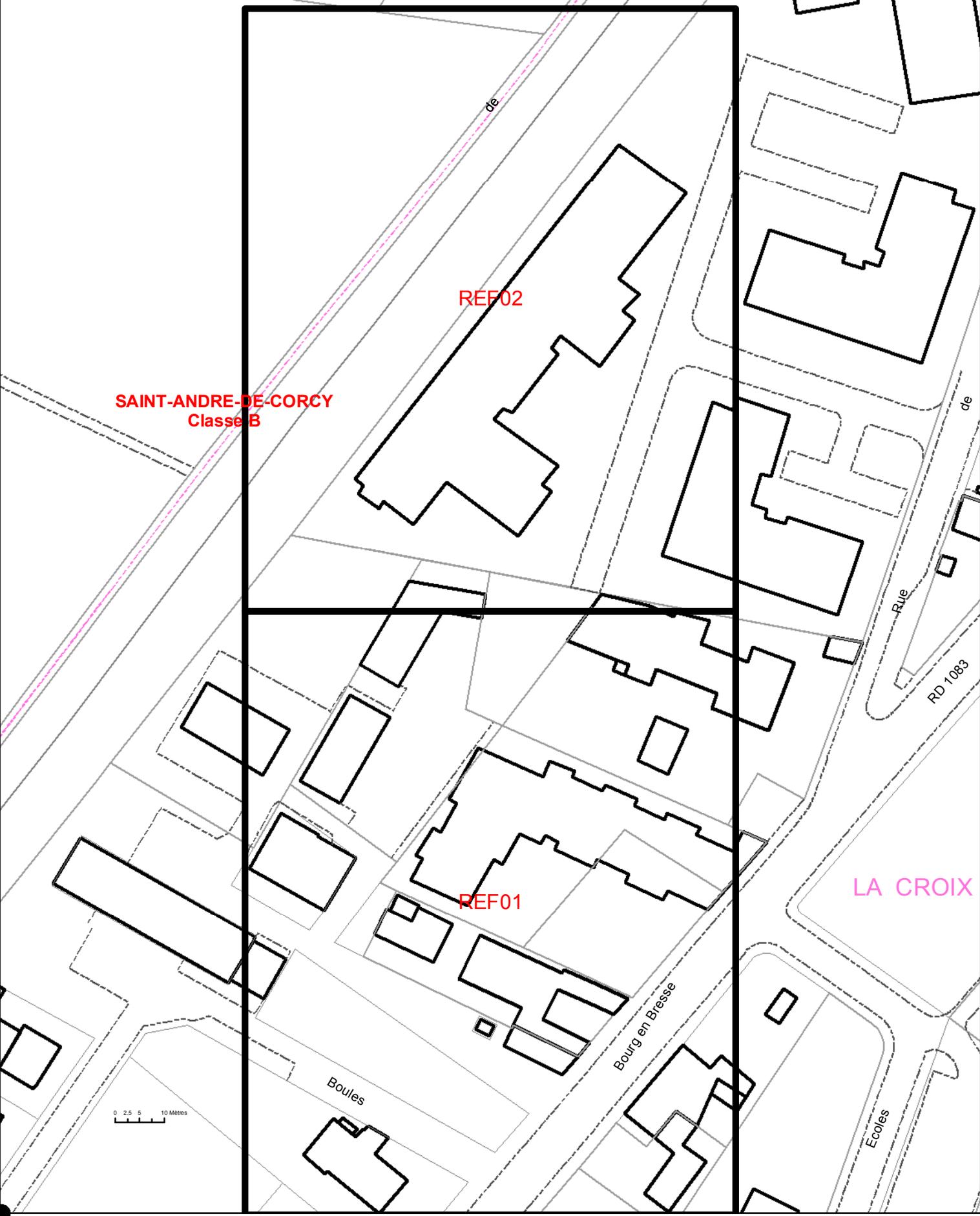
N° en cas d'accrochage : 0810 300 111

Système : LAMBERT II Etendu
Échelle : 1/1000

Légende

- Conduite Allégée Existante
- Conduite Enrobée Existante
- Artère en Pleine Terre
- Artère Aérienne Appuis FT et EDF

© Orange



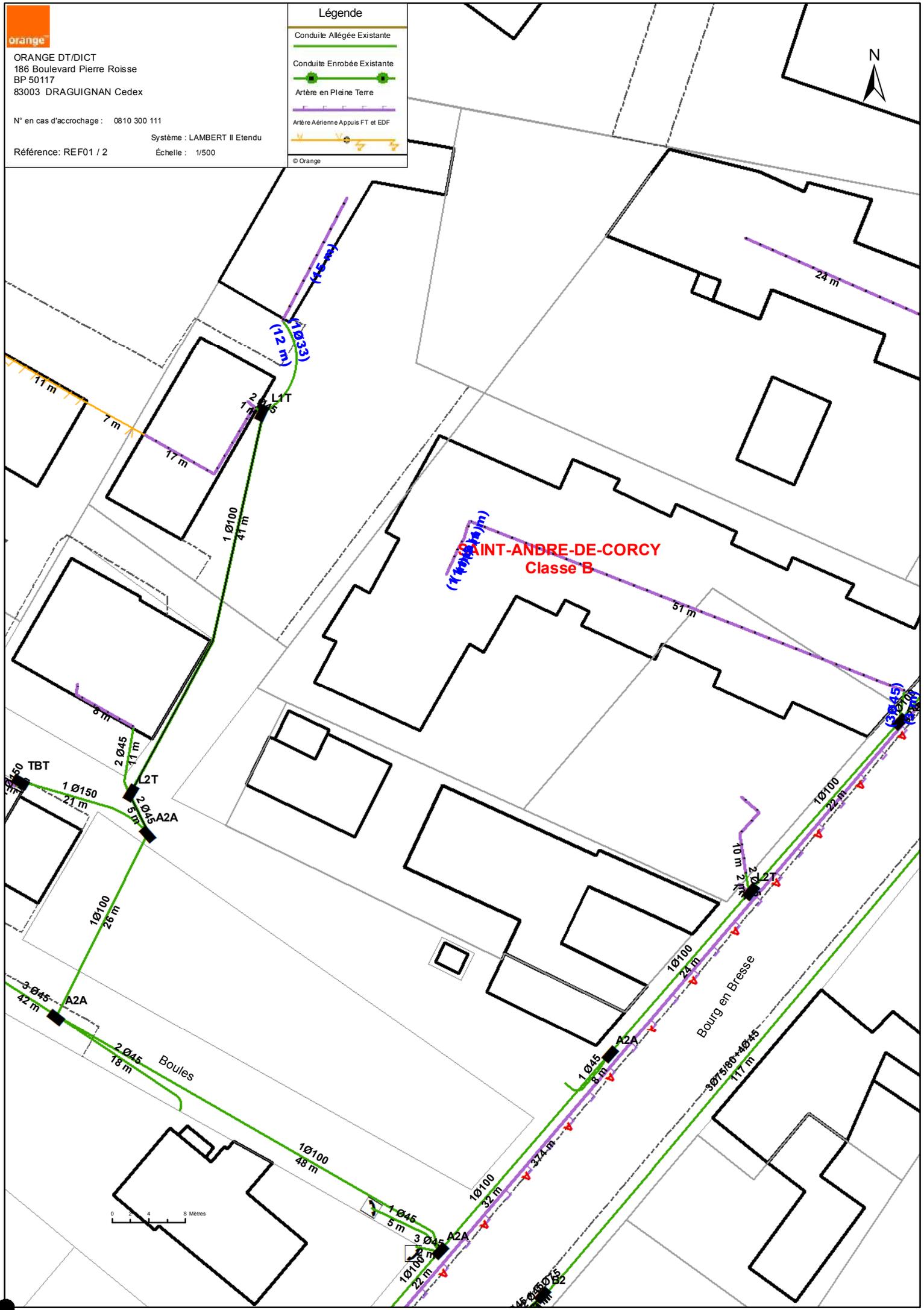
orange
ORANGE DT/DICT
186 Boulevard Pierre Roisse
BP 50117
83003 DRAGUIGNAN Cedex

N° en cas d'accrochage : 0810 300 111
Système : LAMBERT II Etendu
Référence: REF01 / 2
Échelle : 1/500

Légende

- Conduite Allégée Existante
- Conduite Enrobée Existante
- Artère en Pleine Terre
- Artère Aérienne Appuis FT et EDF

© Orange



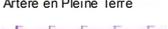
orange
ORANGE DT/DICT
186 Boulevard Pierre Roisse
BP 50117
83003 DRAGUIGNAN Cedex

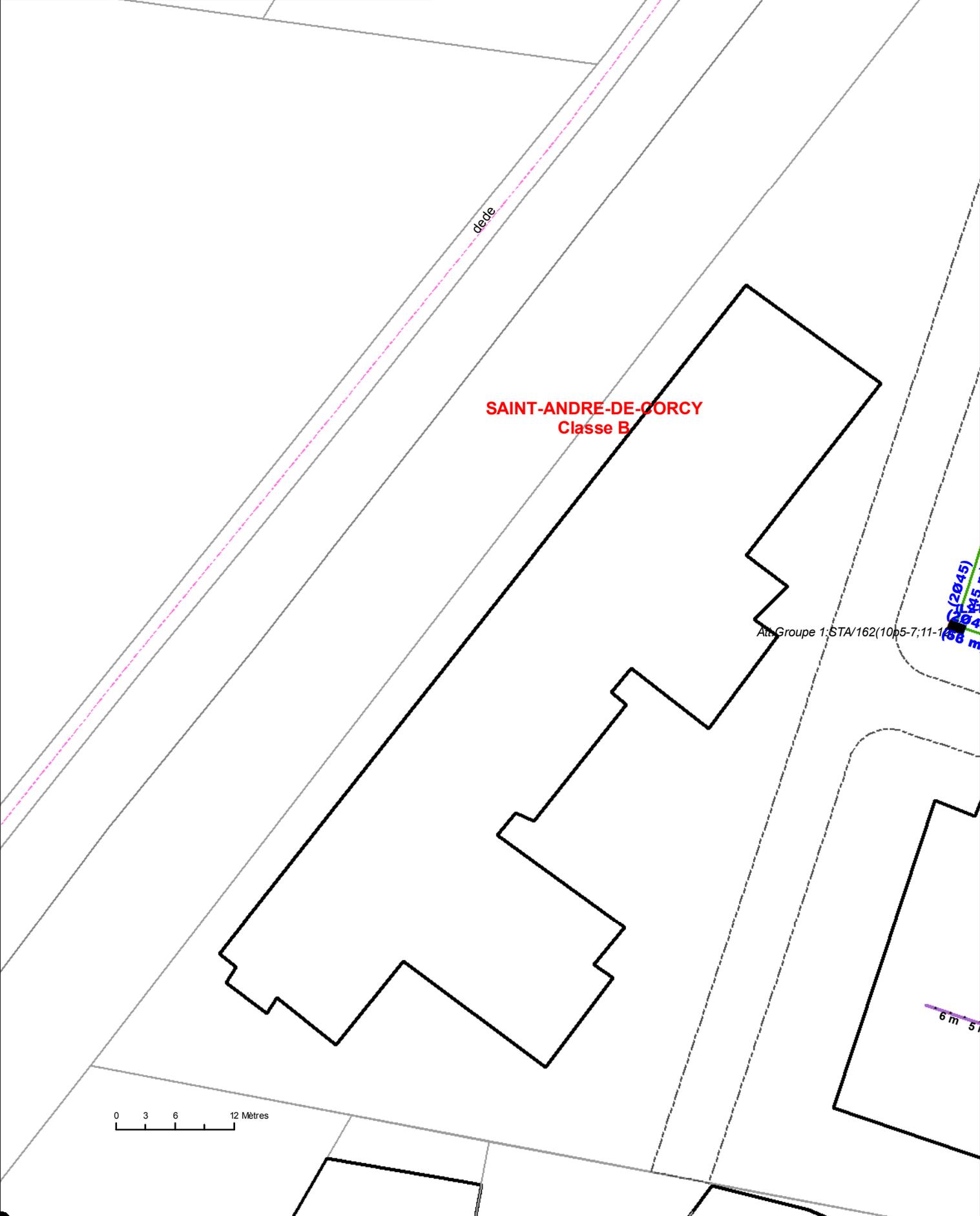
N° en cas d'accrochage : 0810 300 111

Système : LAMBERT II Etendu
Échelle : 1/500

Référence: REF02 / 2

© Orange

Légende	
	Conduite Allégée Existante
	Conduite Enrobée Existante
	Artère en Pleine Terre
	Artère Aérienne Appuis FT et EDF





Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : AINTEGRA
Complément / Service : BREVET NICOLAS
Numéro / Voie : CHEMIN DE LA ZA DES METRILLOTS
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : RSE
Personne à contacter : Service DICT
Numéro / Voie : 577 route de saint trivier sur moignans
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01330 AMBERIEUX EN DOMBES
Tél. : 0474080707 **Fax :** 0474080700

N° consultation du téléservice : 20150126000116TF
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 12560221
Personne à contacter (déclarant) : NICOLAS BREVET
Date de réception de la déclaration : 26 / 01 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : PLACE DES ANCIENS
COMBATTANTS

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

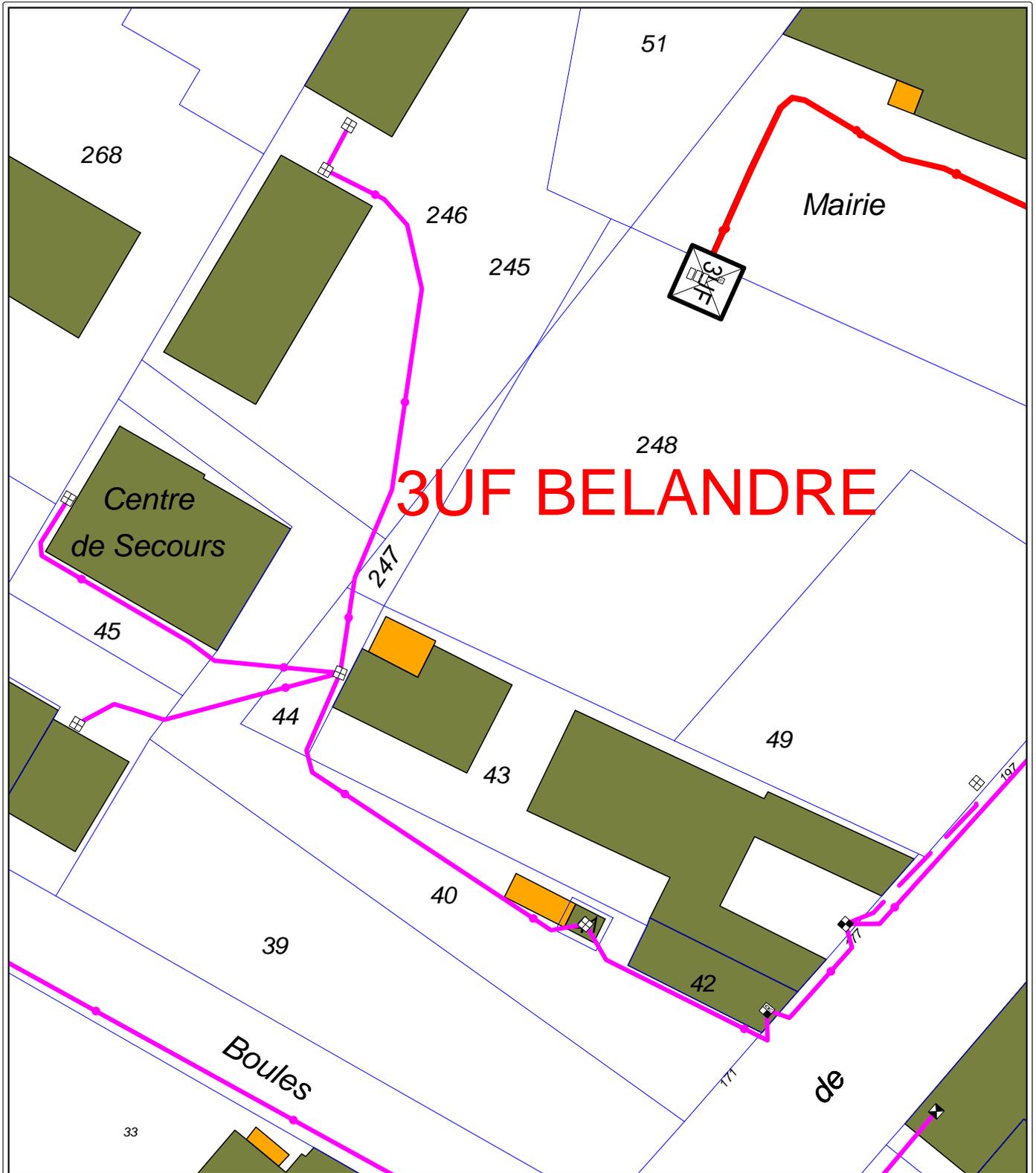
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0474080707
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

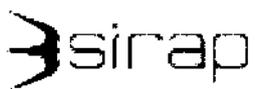
Nom : OLLIER
Désignation du service : RSE
Tél. : 0474080707

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : JEROME OLLIER
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 28 / 01 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1



3UF BELANDRE



Commune de ST ANDRE DE CORCY

Echelle : 1/500
Edité le 28/01/2015

Légende		
Bâti dur	Souterrain, HTA	Grille d'étoilement
Bâti léger	Branchement	Grille fausse coupure
PARCELLE	Transformateur	REMBT
Fourreau en attente	3UF	Coffret réseau
Souterrain, BT	Souterrain	
Souterrain, HTB	Equipement BT	



Fond de plan : Plan Cadastral Informatisé source DGI-cadastre
Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



N° 14435*02

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BREVET Nicolas
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 590 chemin de la ZA des Métrillots
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,1,5,0,1,2,6,0,0,1,1,6,T|F,F|
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 12544363
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : 26 / 01 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : PLACE DES ANCIENS
COMBATTANTS ET VICTOR

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SNCF - Accueil DT-DICT-SE
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : 14 bis terrasse Bellini
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 92807 PUTEAUX CEDEX
Tél. : 0142916742 **Fax :** 0142916728

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : _____
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0495041129
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Patricia VUILLEMOT
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 27 / 01 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



N° 14435*02

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BREVET Nicolas
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 590 chemin de la ZA des Métrillots
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,1,5,0,1,2,6,0,0,1,1,6,T|F,F|
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 12544363
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : 26 / 01 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : PLACE DES ANCIENS
COMBATTANTS ET VICTOR

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SNCF - Accueil DT-DICT-SE
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : 14 bis terrasse Bellini
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 92807 PUTEAUX CEDEX
Tél. : 0142916742 **Fax :** 0142916728

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0495041129
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Patricia VUILLEMOT
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 27 / 01 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Dossier de consultation n° 2015012600118TEA

Depuis le 1er juillet 2012, vous devez **transmettre à chacun des exploitants de réseaux les éléments de votre dossier.**

1 - A chacun des exploitants disposant d'une adresse électronique et identifiés par le pictogramme "D – XML", il vous faudra envoyer un courrier électronique auquel est joint :

- le fichier XML intitulé « AAAAMMJJ00000C_description.xml » (nota : envoyer le même fichier XML à chacun de ces exploitants)

2 - A chacun des exploitants disposant d'une adresse électronique et identifiés par le pictogramme "D - XML-PDF", il vous faudra envoyer un courrier électronique auquel est joint :

- le fichier XML intitulé « AAAAMMJJ00000C_description.xml » (nota : envoyer le même fichier XML à chacun de ces exploitants)

- le fichier du plan d'emprise des travaux prévus intitulé « AAAAMMJJ00000C_emprise.pdf » (nota : envoyer le même plan d'emprise à chacun de ces exploitants)

- le fichier PDF du formulaire de déclaration CERFA 14434*02 (DT/DICT) ou 14523*02 (Avis de travaux urgents) personnalisé au nom de l'exploitant concerné

3 - A chacun des autres exploitants de cette liste, il vous faudra envoyer par fax ou par courrier (le mode d'envoi est laissé à votre choix) des pièces suivantes :

- le plan d'emprise des travaux prévus que vous aurez imprimé au préalable intitulé « AAAAMMJJ00000C_emprise.pdf » (nota : envoyer le même plan d'emprise à chacun de ces exploitants)

- le formulaire de déclaration CERFA 14434*02 (DT/DICT) ou 14523*02 (Avis de travaux urgents) personnalisé au nom de l'exploitant concerné, que vous aurez imprimé au préalable

Nota : Les modes d'envois dématérialisés mentionnés aux 1 et 2 ne sont pas obligatoires mais très fortement recommandés, l'envoi par fax ou courrier mentionné au 3 étant à réserver si possible aux seuls exploitants n'ayant pas fourni d'adresse électronique. Les envois dématérialisés permettent des réponses accélérées de la part des exploitants concernés (9 jours contre 15 jours pour la DT et la DT-DICT conjointe, et 7 jours contre 9 jours pour la DICT à compter du 1er avril 2015).

Le présent document n'est pas à adresser aux exploitants de réseaux.

Informations sur le responsable du projet :

Raison sociale : **AINTEGRA**

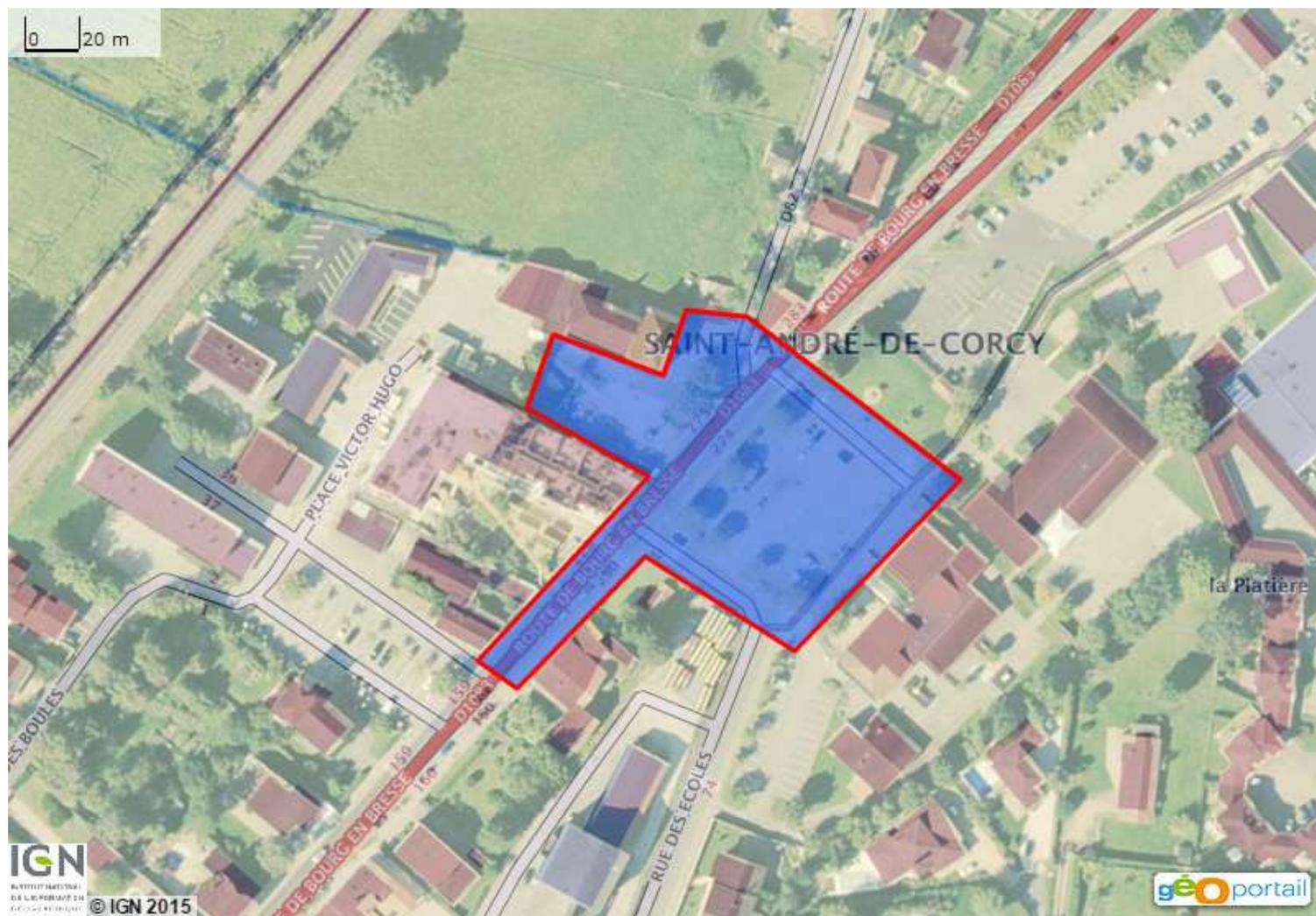
N° SIRET :
Responsable du projet : **AINTEGRA**
Adresse : **590 chemin de la ZA des Métrillots**
Complément d'adresse :

Ville : **01250 MONTAGNAT**
Tél : **0437621242** Fax : **0474252723**
Courriel : **aintegra@orange.fr**

Informations sur le dossier :

Localisation du chantier : **01390 ST ANDRE DE CORCY (Code INSEE : 01333)**
Nature de la consultation : **DT**
Date de la consultation : **26 janv. 2015**
N° consultation du téléservice : **2015012600118TEA**

Informations sur la localisation du chantier :



Communes concernées par le chantier :

01390 ST ANDRE DE CORCY

(code INSEE 01333) (Commune principale)

Légende :

Système géodésique : **RGF 93**
EPSG : **EPSG:4171**
Echelle : **1 / 2133**
Surface : **5545 m²**

Couches affichées :
- **Limites administratives: 2011**
- **Photographies aériennes: Géoportail Numérique 2009**
- **Carte: 2012**

Coordonnées géoréférencées de l'emprise du chantier (wgs84 - format gml) :

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171">
  <gml:surfaceMember>
    <gml:Polygon>
      <gml:exterior>
        <gml:LinearRing>
          <gml:posList srsDimension="2">4.952834 45.927445 4.952963 45.927381
          4.953381 45.927684 4.95387 45.927467 4.954412 45.927859 4.953714
          45.928232 4.953516 45.928247 4.95344 45.928098 4.953081 45.928191
          4.952995 45.928023 4.953392 45.927867 4.952834 45.927445</gml:posList>
        </gml:LinearRing>
      </gml:exterior>
    </gml:Polygon>
  </gml:surfaceMember>
</gml:MultiSurface>
```

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du ou des polygones de votre chantier sous le format Latitude/Longitude. Les coordonnées sont affichées selon les règles suivantes :

- Le premier polygone est celui qui a le point le plus à gauche sur le plan
- Les autres polygones sont ensuite affichés dans le sens des aiguilles d'une montre

Emprise du chantier :

Polygone 1		
Sommets	Latitude	Longitude
Coordonnées sommet 1	45.927444921631164	4.952834171762936
Coordonnées sommet 2	45.927381478538166	4.952962939294101
Coordonnées sommet 3	45.92768376556585	4.953381433770389
Coordonnées sommet 4	45.92746731329374	4.953869677326055
Coordonnées sommet 5	45.927859165925454	4.9544115740197086
Coordonnées sommet 6	45.92823235633448	4.953714083225899
Coordonnées sommet 7	45.9282472838986	4.953515566615352
Coordonnées sommet 8	45.92809800807645	4.953440452222171
Coordonnées sommet 9	45.928191305512364	4.9530809761976675
Coordonnées sommet 10	45.92802337001474	4.952995131176891
Coordonnées sommet 11	45.927866629758235	4.953392164397984
Coordonnées sommet 12	45.927444921631164	4.952834171762936

Liste des exploitants concernés par l'emprise du chantier :

Vous trouverez ci-dessous, **conformément à l'arrêté du 22 décembre 2010 modifié**, la liste des exploitants de réseaux enregistrés à ce jour sur le téléservice des réseaux sur la base des informations établies et fournies par les exploitants. Cette liste est donc établie sous la seule responsabilité des exploitants de réseaux, l'INERIS ne peut donc pas être responsable au titre de l'utilisation de ces données, notamment en cas d'erreur ou d'omission. Vous serez informé par courriel de toute modification de cette liste par les exploitants et sous leur responsabilité pendant les trois premiers mois suivants votre consultation du téléservice.

Ouvrage de type : Canalisations de gaz combustibles

Catégorie d'ouvrage : Sensible

Positionnement : -

Société :	GrDF URG Sillon Rhodanien - pôle nord	Contact :	
Agence :	Cellule Travaux Tiers Lyon	Tél. :	0437500540 Fax : 0437500530
Adresse postale :	22 avenue Joannès Masset	Tél. endommagement :	0247857444
Complément :		Tél. urgence :	0810300360
Code postal Commune :	69009 LYON	Fax urgence :	0437500530
Pays :	FRANCE		
Site internet :	www.protys.fr		
Courriel :	6001530.GRDF@demat.protys.fr		
Courriel urgence :	grdf-dirreseauxrab-dtdictbexnord@erdf-grdf.fr		
Consigne :			
<p>L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.</p>			

Ouvrage de type : Lignes électriques et éclairage public hors très basse tension

Catégorie d'ouvrage : Sensible

Positionnement : -

Société :	BALTHAZARD SARL	Contact :	Sylvain VERDIER
Agence :	Feux Tricolores	Tél. :	0437262040 Fax : 0437260493
Adresse postale :	Parc d Activites Les Chenes Route de Tramoyes	Tél. endommagement :	0437262040
Complément :	Les Echets	Tél. urgence :	0437262040
Code postal Commune :	01700 MIRIBEL	Fax urgence :	0437260493
Pays :	FRANCE		
Site internet :			
Courriel :	etudes@balthazard01.fr		
Courriel urgence :	info@balthazard01.fr		
Consigne :			

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Positionnement : Aérien et souterrain

Société :	RSE	Contact :	Service DICT
Agence :		Tél. :	0474080707 Fax : 0474080700
Adresse postale :	577 route de saint trivier sur moignans	Tél. endommagement :	0474080707
Complément :		Tél. urgence :	0474080707
Code postal Commune :	01330 AMBERIEUX EN DOMBES	Fax urgence :	0474080700
Pays :	FRANCE		
Site internet :			
Courriel :			
Courriel urgence :	contact@rse01.com		
Consigne :			

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Société :	RSE	Contact :	Service DICT Eclairage Public
Agence :		Tél. :	0474080707 Fax : 0474080700
Adresse postale :	577 Route de Saint Trivier sur Moignans	Tél. endommagement :	0474080707
Complément :		Tél. urgence :	0474080707
Code postal Commune :	01330 AMBERIEUX EN DOMBES	Fax urgence :	0474080700
Pays :	FRANCE		
Site internet :			
Courriel :	contact@rse01.com		
Courriel urgence :			
Consigne :			

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Ouvrage de type : Autre
Catégorie d'ouvrage : Sensible
Positionnement : Aérien et souterrain

Société :	SNCF	Contact :	
Agence :	Accueil DT-DICT-SE	Tél. :	0142916742 Fax : 0142916728
Adresse postale :	14 bis terrasse Bellini	Tél. endommagement :	0479609429
Complément :		Tél. urgence :	0479609429
Code postal Commune :	92807 PUTEAUX CEDEX	Fax urgence :	0142916728
Pays :	FRANCE		
Site internet :	p/gu.php?e=D110687\$3		
Courriel :	accueil-dt-dict-se@sncf.fr		
Courriel urgence :	accueil-dt-dict-se@sncf.fr		
Consigne :			

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Ouvrage de type : Communications électroniques et lignes électriques/éclairage TBT
Catégorie d'ouvrage : Non sensible
Positionnement : -

Société :	Orange H3	Contact :	
Agence :	Orange DT/DICT	Tél. :	0497461600 Fax : 0497461798
Adresse postale :	186 BOULEVARD PIERRE ROISSE	Tél. endommagement :	0810300111
Complément :	BP 50117	Tél. urgence :	0497461600
Code postal Commune :	83003 DRAGUIGNAN CEDEX	Fax urgence :	0497461798
Pays :	FRANCE		
Site internet :	www.protys.fr		
Courriel :			

Courriel urgence :

Consigne :

Ouvrage de type : Canalisations d'eau potable

Catégorie d'ouvrage : Non sensible

Positionnement : -

Société :	NANTAISE DES EAUX SERVICES	Contact :	Service DICT
Agence :	Rhin-Rhône	Tél. :	0472897620 Fax : 0240257535
Adresse postale :	ZI de La Gare	Tél. endommagement :	0472897620
Complément :	BP 98410	Tél. urgence :	0472897620
Code postal Commune :	44984 STE LUCE SUR LOIRE	Fax urgence :	0472897629
Pays :	FRANCE		
Site internet :			
Courriel :	service-dict@ndes.fr		
Courriel urgence :	pietri@ndes.fr		
Consigne :			

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation. 

Ouvrage de type : Canalisations d'eau usées ou d'assainissement

Catégorie d'ouvrage : Non sensible

Positionnement : -

Société :	LYONNAISE DES EAUX RAA-RHONE	Contact :	LYONNAISE DES EAUX RAA
Agence :	ESAT Service réponse	Tél. :	0977409443 Fax : 0158813900
Adresse postale :	-	Tél. endommagement :	0977401130
Complément :	BP 32	Tél. urgence :	0977401130
Code postal Commune :	68250 ROUFFACH CEDEX	Fax urgence :	
Pays :	FRANCE		

Site internet : **www.protys.fr**
Courriel : **RHS-97.LDE@demat.protys.fr**
Courriel urgence :
Consigne :

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Un seul formulaire DT ou DICT vous est envoyé si les coordonnées des contacts de l'exploitant sont strictement identiques.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des exploitants de réseaux ayant un ou plusieurs ouvrages souterrains non démantelés arrêtés définitivement et qui sont situés dans ou à proximité de l'emprise des travaux que vous prévoyez de réaliser. Un lien vers les fichiers PDF des réseaux nouvellement abandonnés s'affiche lorsque les exploitants ont fourni un fichier PDF contenant le plan de ces ouvrages.

Cette liste et ces fichiers PDF sont donc établis et fournis sous la seule responsabilité des exploitants de réseaux, l'INERIS ne peut donc pas être responsable au titre de l'utilisation de ces données notamment en cas d'erreur ou d'omission.

N'oubliez pas de renouveler votre DT/DICT si :

- vous n'avez pas commencé vos travaux dans les trois mois à compter de la consultation du téléservice réseaux et canalisations ;
- vous changez la nature et l'emplacement des travaux mentionnés dans votre DICT ;
- vous interrompez vos travaux pendant plus de trois mois ;
- vous réalisez durant plus de six mois des travaux à proximité d'ouvrages sensibles pour la sécurité sans avoir planifié de réunions périodiques avec leurs exploitants dès le démarrage du chantier.

Références réglementaires :

Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du code de l'environnement

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : **BREVET Ni col as**
Complément / Service :
Numéro / Voie : **590 chemin de la ZA des Métrillots**
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : **01250 MONTAGNAT**
Pays : **France**

N° consultation du téléservice : **2015012600118TEA**
Référence de l'exploitant : **1505015882.150501RDT02**
N° d'affaire du déclarant :
Personne à contacter (déclarant) : **Nicolas BREVET**
Date de réception de la déclaration : **26/01/15**
Commune principale des travaux : **SAINT-ANDRE-DE-CORCY, 01390**
Adresse des travaux prévus : **RD1083 RTE DE BOURG EN BRESSE**

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : **GrDF URG Sillon Rhodani en - pôle nord**
Personne à contacter :
Numéro / Voie : **22 avenue Joannès Masset**
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : **69009 LYON**
Tél. : Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : **GA** (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____ cm _____
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Réseaux gaz à proximité. VOIR LES RECOMMANDATIONS TECHNIQUES JOINTES AU RECEPISSE
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : **\$5. 3. 2; \$6; \$7 du Gui de Technique et annexe13**
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : **Voir la localisation sur le plan joint**

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : **0810300360**
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : **SDIS de l'Ain 0437621500**

Responsable du dossier

Nom : **M PELLETIER Mi chael**
Désignation du service : **Cellule Travaux Tiers Lyon**
Tél : **+330437500540**

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : **M PELLETIER Mi chael**
Signature :
Date : **27/01/15** Nbre de pièces jointes, y compris les plans : **2**

Service qui délivre le récépissé

GrDF URG Sillon Rhodanien - pôle nord
Cellule Travaux Tiers Lyon



22 avenue Joannès Masset

69009 LYON

France

Tél : +330437500540

Fax : +330437500530

grdf-di@reseau-rab-dtdi.ctbexnord@erdf-grdf.fr

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU RECEPISSE N°

1505015882. 150501RDT02

EN REPONSE A VOTRE DECLARATION

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

Dans les cas où les plans vous parviennent de manière dématérialisée (fichier « .pdf » notamment).

- Assurer vous qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression
- Imprimer page par page en respectant les formats d'impression indiqués pour les plans.

L'échelle, les dates d'édition sont mentionnés sur les plans

En cas de réalisation d'Investigations Complémentaires réalisées à votre initiative en phase étude, par mesure indirecte (fouille fermée) en mode « passif » (sans raccordement aux ouvrages à détecter), nous attirons votre attention sur le risque potentiel d'approximation de la mesure.

En cas de doute sur la fiabilité de la mesure il est recommandé de procéder à des sondages de confirmation.

Si aucune profondeur minimale réglementaire de pose n'est indiquée dans la colonne « profondeur mini » à la rubrique « Emplacement de nos réseaux / ouvrages » du récépissé (CERFA N°14435) et si aucune profondeur spécifique n'est indiquée sur le plan, il y a lieu de considérer pour les ouvrages posés à partir du 23 octobre 2004 que la profondeur réglementaire de pose est au moins égale à 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression supérieure à 4 bar quel que soit l'emplacement, 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous chaussée ou zone de stationnement existante, 0,60 m pour des canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous trottoir, accotement.

En toutes hypothèses :

- les profondeurs auxquelles ont été enterrés les ouvrages et branchements situés dans l'emprise du projet de travaux ont pu varier depuis la date de pose

- l'incertitude maximale sur la profondeur d'un tronçon ou d'un branchement est relative à la classe de précision indiquée pour ce tronçon ou ce branchement.

Par ailleurs, l'échelle et les dates d'édition sont mentionnées sur les plans.

Les branchements sont identifiables par leurs affleurants visibles. S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté. En conséquence, les techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications §5.3.2, §7.2.7, §7.4.2 du guide technique relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Attention : Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

Responsable du dossier : M PELLETIER Michael

Tél : +330437500540

Date : 27/01/2015

Signature : M PELLETIER Michael

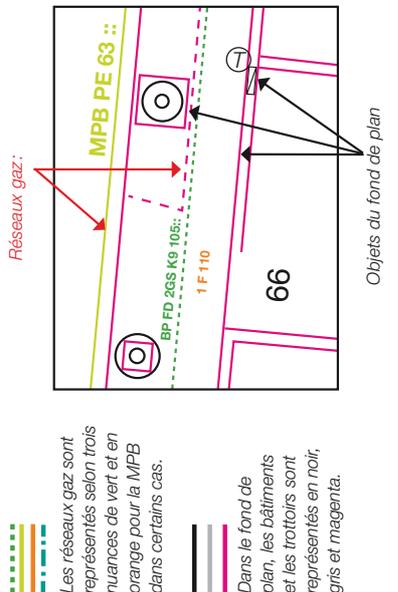
(Commentaires_V3_V1.0)

Lire et comprendre un plan GrDF

GrDF vient de vous remettre un plan au 1/200^{ème} ou au 1/500^{ème}.

Éléments composant le plan

Ce plan se compose d'un fond de plan (comportant des éléments de voirie et du bâti) et de réseaux de distribution du gaz.

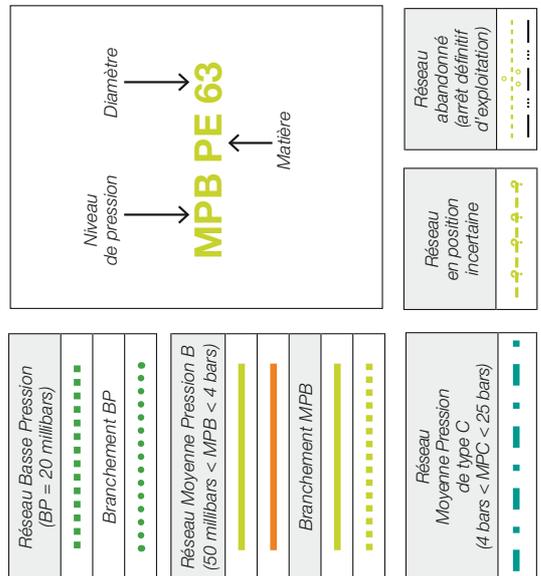


Dans l'exemple ci-contre, il y a deux types de réseaux gaz:

- Une canalisation de type BP en fonte ductile et de diamètre 105 mm.
- Une canalisation de type MPB en polyéthylène et de diamètre 63 mm.

Les réseaux et branchements

Représentation

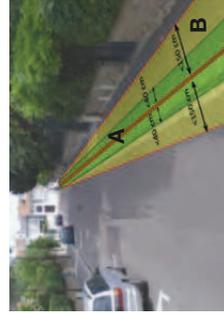


Localiser une canalisation GrDF selon sa classe de précision

Pour les canalisations

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés dans la classe B sauf les tronçons pour lesquels figure une classe de précision différente.

Classe	Incertitude maximale de localisation	Pour les tronçons de réseaux qui ont une classe de précision différente de celle du plan, la classe de précision figure dans les caractéristiques réseau comme suit:
A	<p>Le réseau ou le tronçon de réseau se trouve dans un fuseau:</p> <ul style="list-style-type: none"> Intérieur ou égal à 40 cm pour les réseaux en acier, en cuivre, en fonte ductile ou en tôle diturnée Intérieur ou égal à 50 cm pour les réseaux en polyéthylène par rapport au trait qui représente la canalisation. 	<p>Exemples pour un réseau:</p> <ul style="list-style-type: none"> En acier: MPC AC 150 Classe A En Cuivre: MPB Cu Classe A En fonte ductile: BP F 2GS K9 170 Classe A En polyéthylène: MPB PE 63 Classe A
B	Le réseau ou le tronçon de réseau se trouve dans un fuseau inférieur ou égal à 1,5 m par rapport au trait qui représente la canalisation.	Aucun
C	La position du réseau ou du tronçon de réseau n'est pas connue avec précision.	? Incertain, supposé, inconnu, approximatif...



Pour les branchements

Tous les branchements présents dans l'emprise des travaux sont rattachés au réseau principal représenté et pourvus d'affleurants (coffrets ou regards (bouches)) visibles depuis le domaine public. Les branchements se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m par rapport à l'axe de l'affleurant identifié (Exemple d'un coffret dans l'illustration).

ATTENTION!

Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les cotations

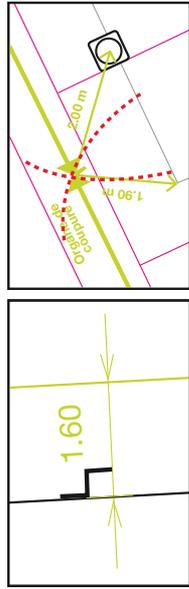
Les cotations sont utilisées pour repérer au sol la position des canalisations en indiquant la distance entre les canalisations et des repères (mobiliers urbains ou façades d'immeubles) visibles, fixes, et durables sur le terrain.

Ce qu'il faut savoir:

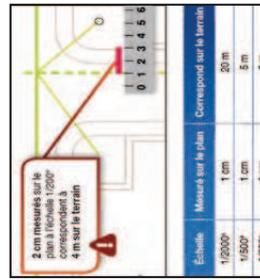
Les cotes peuvent avoir deux couleurs: la couleur noire ou la couleur verte. Un point du réseau peut être coté:

a) Perpendiculairement au mur.
Le réseau MPB (en vert) est coté par rapport à un point perpendiculaire au mur.

b) par triangulation prises par rapport à 2 points ou plus. Le réseau MPB (en vert) est coté par triangulation prises par rapport à 2 points: l'angle du mur et le centre de la plaque d'égout.



Échelle de présentation



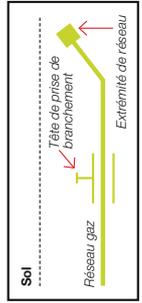
Sur un plan au 1/200^{ème} 1 cm équivaut à 2 m sur le terrain. A l'aide d'une règle graduée (kuitch), mesurez la distance sur le plan entre 2 points. Selon l'échelle, la mesure effectuée sur le plan vous permet ainsi de connaître la distance réelle sur le terrain.

Ex: 4 cm sur le plan correspond à 8 m sur le terrain.

ATTENTION! Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à la règle graduée indiquée sur le plan.



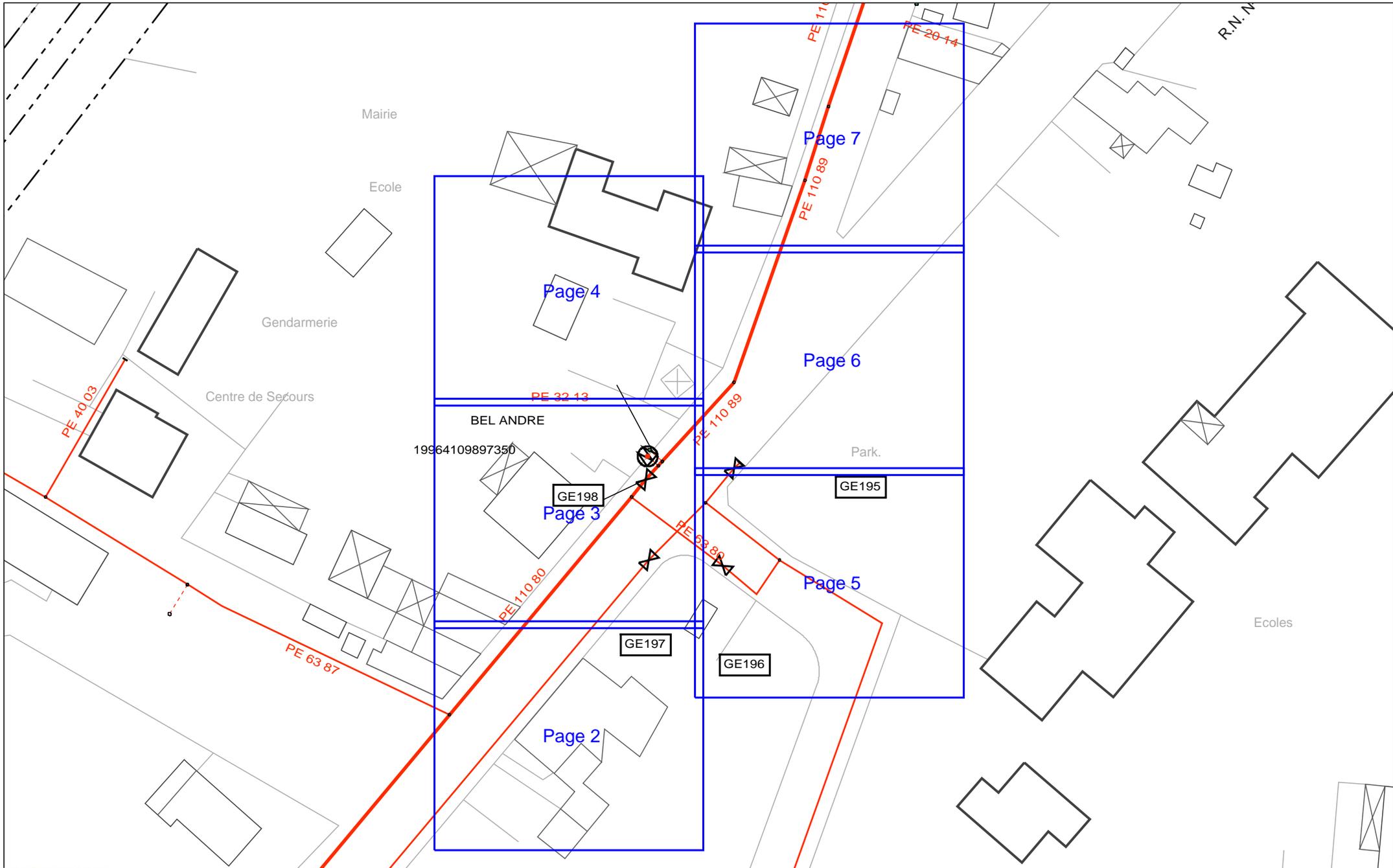
La profondeur
Sur le plan, elle est indiquée en mètres entre parenthèses dans les caractéristiques réseaux comme par exemple: **MPB PE 110 (0,70)**...



ATTENTION!

Certains accessoires et les extrémités de réseau peuvent être à une profondeur plus faible que celle du réseau.

Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après. Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer les réseaux.



Utilisateur: OD1009

Auteur: MIP

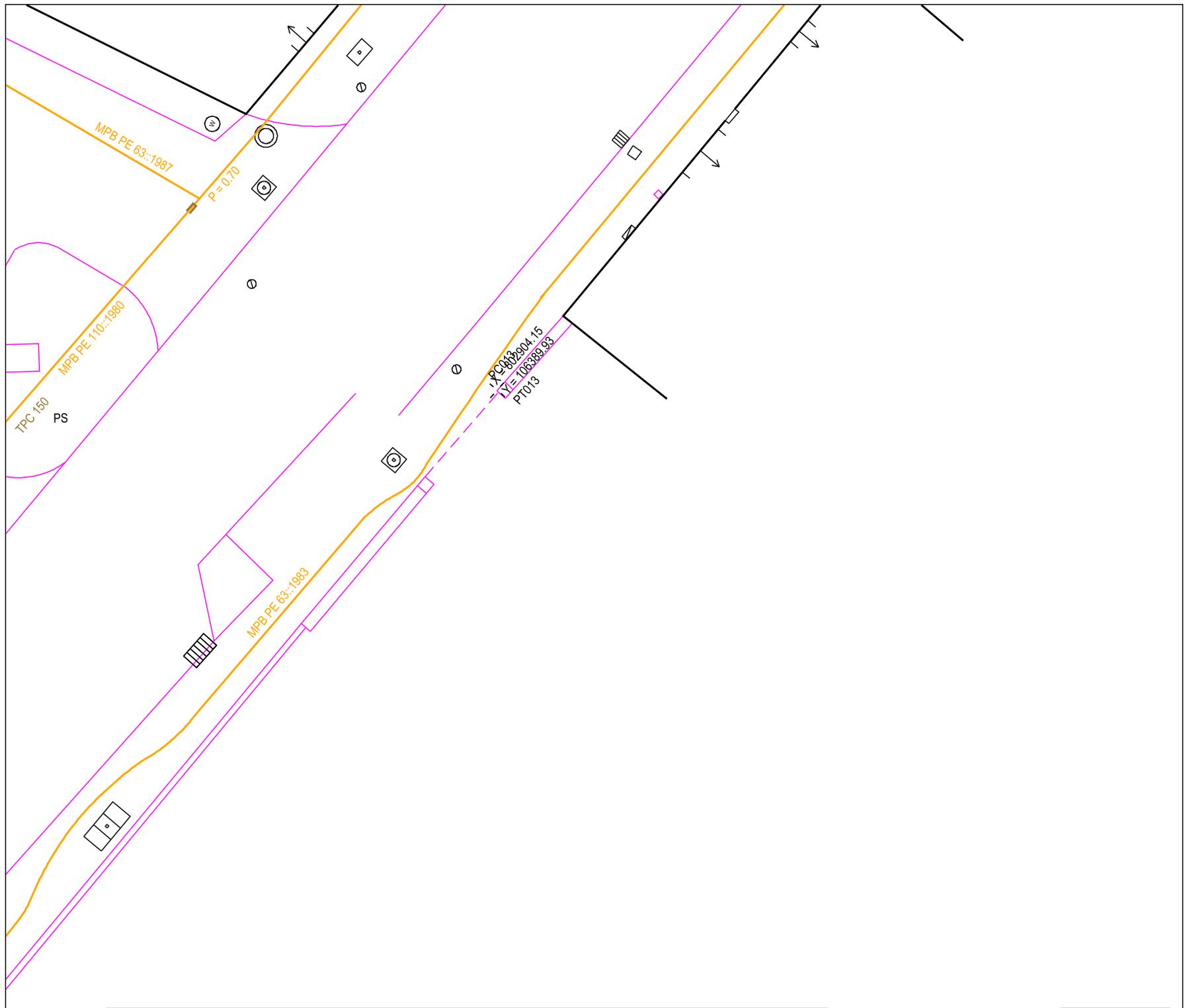
Communes:

Date d'impression: 27/01/2015

Format de page: A4 Orientation: Paysage

Page 2 sur 7

Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Gaz Réseau Distribution France
Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée

Utilisateur: OD1009

Auteur: MIP

Communes:

Date d'impression: 27/01/2015

Format de page: A4 Orientation: Paysage

Page 3 sur 7

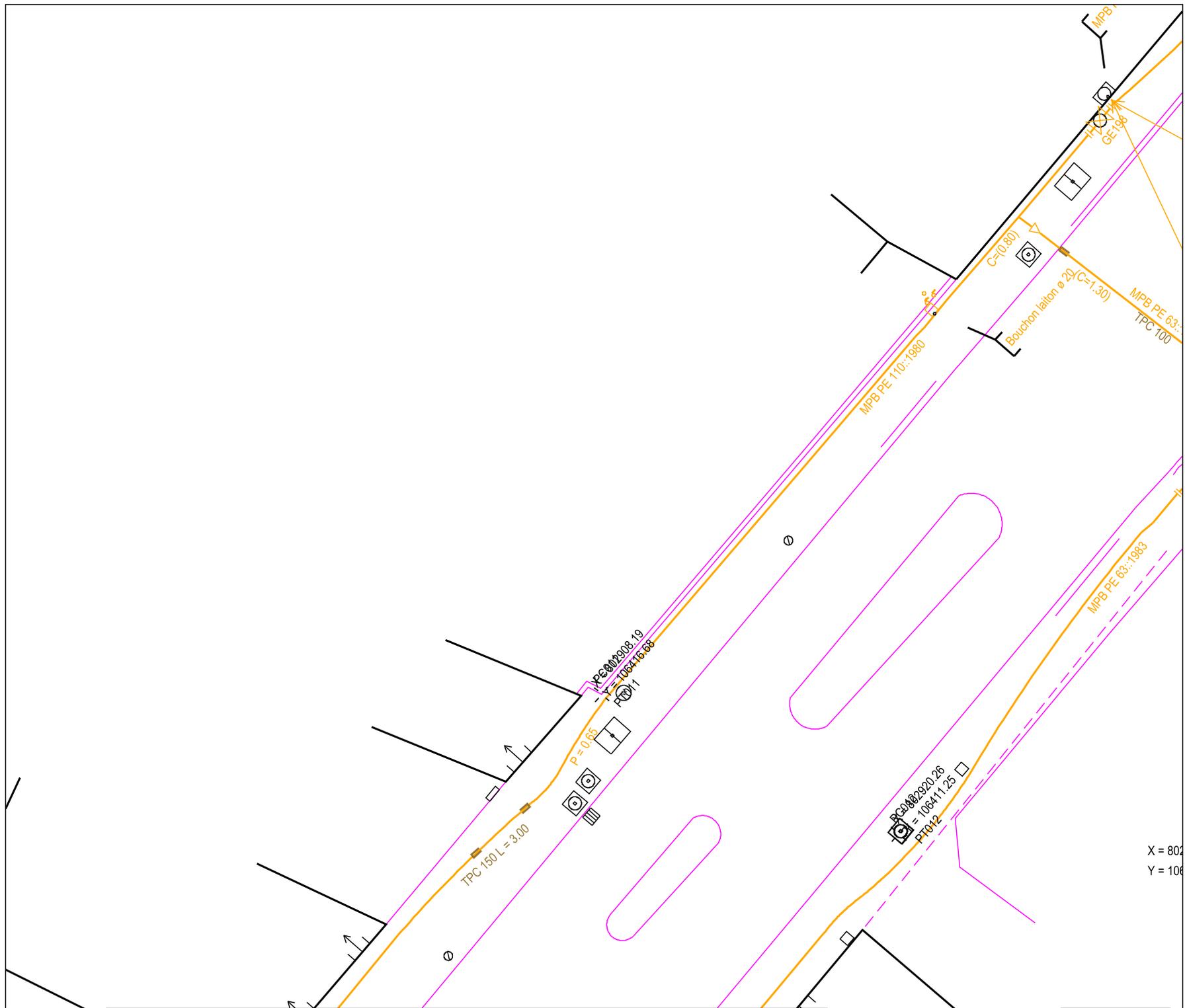
Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Gaz Réseau Distribution France
Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en
classe de précision B à l'exception des tronçons pour
lesquels une autre classe est précisée



X = 802
Y = 106

Utilisateur: OD1009

Auteur: MIP

Communes:

Date d'impression: 27/01/2015

Format de page: A4 Orientation: Paysage

Page 4 sur 7

Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Gaz Réseau Distribution France
Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en
classe de précision B à l'exception des tronçons pour
lesquels une autre classe est précisée

X = 802900.07

Y = 106460.04

MIPB PE Classe A...32/2013

Utilisateur: OD1009

Auteur: MIP

Communes:

Date d'impression: 27/01/2015

Format de page: A4 Orientation: Paysage

Page 5 sur 7

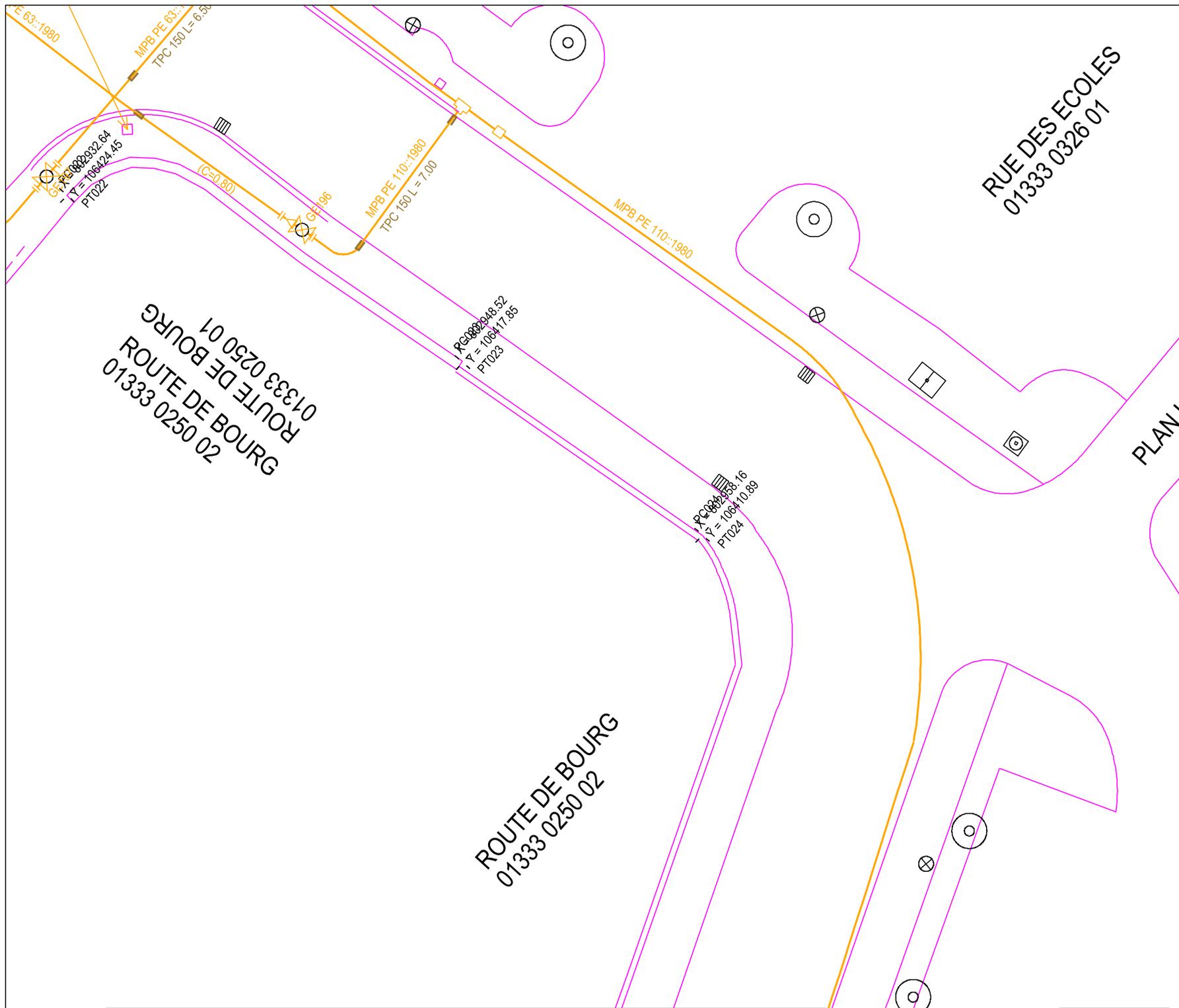
Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Gaz Réseau Distribution France
Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en
classe de précision B à l'exception des tronçons pour
lesquels une autre classe est précisée



Utilisateur: OD1009

Auteur: MIP

Communes:

Date d'impression: 27/01/2015

Format de page: A4 Orientation: Paysage

Page 6 sur 7

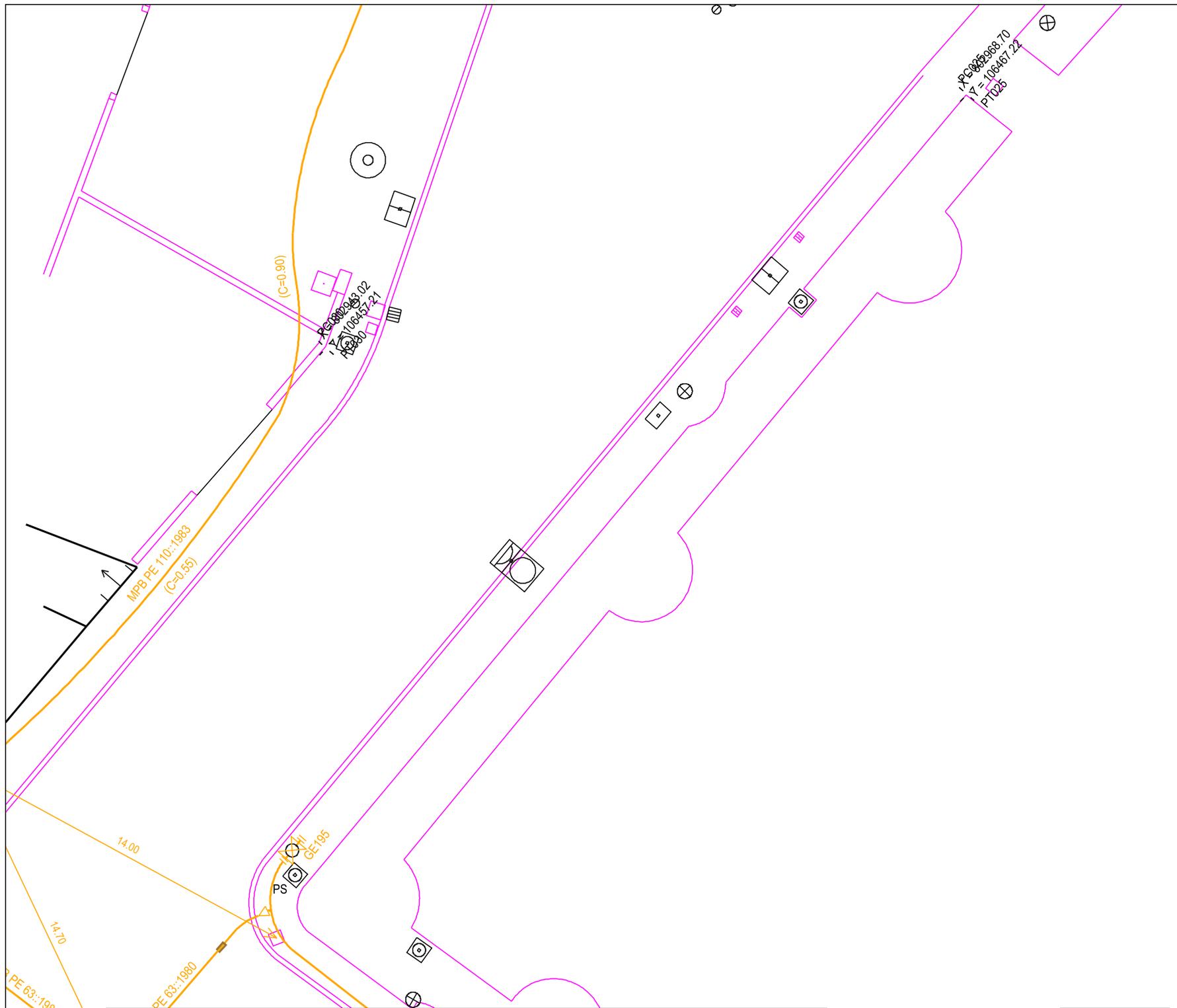
Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Gaz Réseau Distribution France
Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en
classe de précision B à l'exception des tronçons pour
lesquels une autre classe est précisée



Utilisateur: OD1009

Auteur: MIP

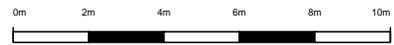
Communes:

Date d'impression: 27/01/2015

Format de page: A4 Orientation: Paysage

Page 7 sur 7

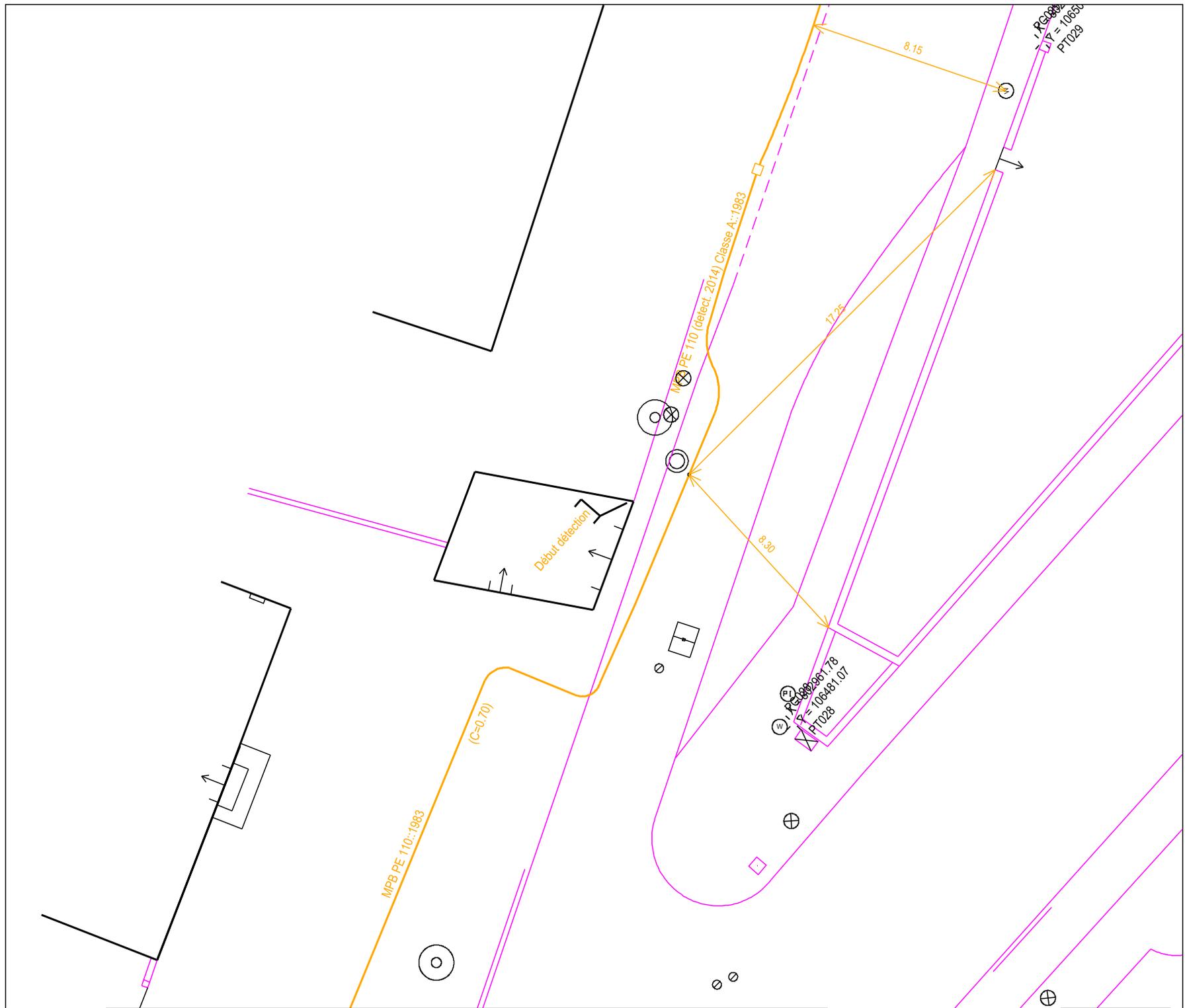
Echelle: 1:200



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Gaz Réseau Distribution France
Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en
classe de précision B à l'exception des tronçons pour
lesquels une autre classe est précisée



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : **BREVET Ni col as**
Complément / Service :
Numéro / Voie : **590 chemin de la ZA des Métrillots**
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : **01250 MONTAGNAT**
Pays : **France**

N° consultation du téléservice : **2015012600118TEA**
Référence de l'exploitant : **1505011482.150501RDT02**
N° d'affaire du déclarant :
Personne à contacter (déclarant) : **Nicolas BREVET**
Date de réception de la déclaration : **26/01/15**
Commune principale des travaux : **SAINT-ANDRE-DE-CORCY, 01390**
Adresse des travaux prévus : **RD1083 RTE DE BOURG EN BRESSE**

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : **LYONNAISE DES EAUX RAA-RHONE**
Personne à contacter :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP : **BP 32**
Code Postal / Commune : **68250 ROUFFACH CEDEX**
Tél. : Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : **EU** (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : **PC Automate** Echelle (1) : **200** Date d'édition (1) : **26/01/2015** Sensible : Prof. règl. mini (1) : _____ cm Matériau réseau (1) : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : **5.6, 5.7**
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____
Dispositifs importants pour la sécurité : _____

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : **Le responsable territorial**
Désignation du service : _____
Tél : **0977409443**

Signature de l'exploitant ou de son représentant

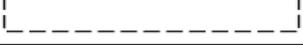
Nom : **LE RESPONSABLE TERRITORIAL**
Signature : _____
Date : **26/01/15** Nbre de pièces jointes, y compris les plans : **1**

PLAN ASSOCIE EN REPONSE A DT-DICT

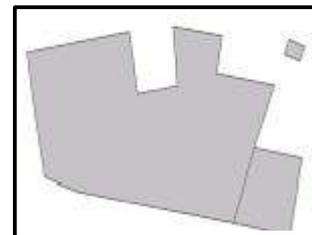
Communes :	SAINT ANDRE DE CORCY		
Codes INSEE :	01333		
Réf DT-DICT :	2015012600118TEA		
Date d'édition :	26/01/2015	Plan : assainissement	Ech. : 1/200ème

Ce plan est joint en complément d'une réponse à DT-DICT en association au formulaire Cerfa N°14435*01 auquel il fait référence.

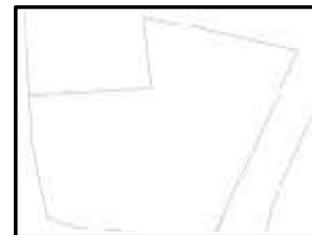
LEGENDE :

Réseau	
Branchement	
Réseau Hors service	
Elément du Réseau Affleurant	
Repère Terrain	
Limites Ouvrages Bâties enterrés	

Bâties



Parcelles et contours



Autres éléments du réseau :

	Accessoires de Purge des réseaux
	Elements de Défense Incendie
	Organes de régulation des réseaux

Les coordonnées des points géoréférencés sont exprimées dans le système national de référence :

- Projection Lambert 93 en planimétrie et IGN 69 en altimétrie pour la France métropolitaine,
- Projection UTM Nord Fuseau 20 en planimétrie et IGN 1987 en altimétrie pour la Martinique.

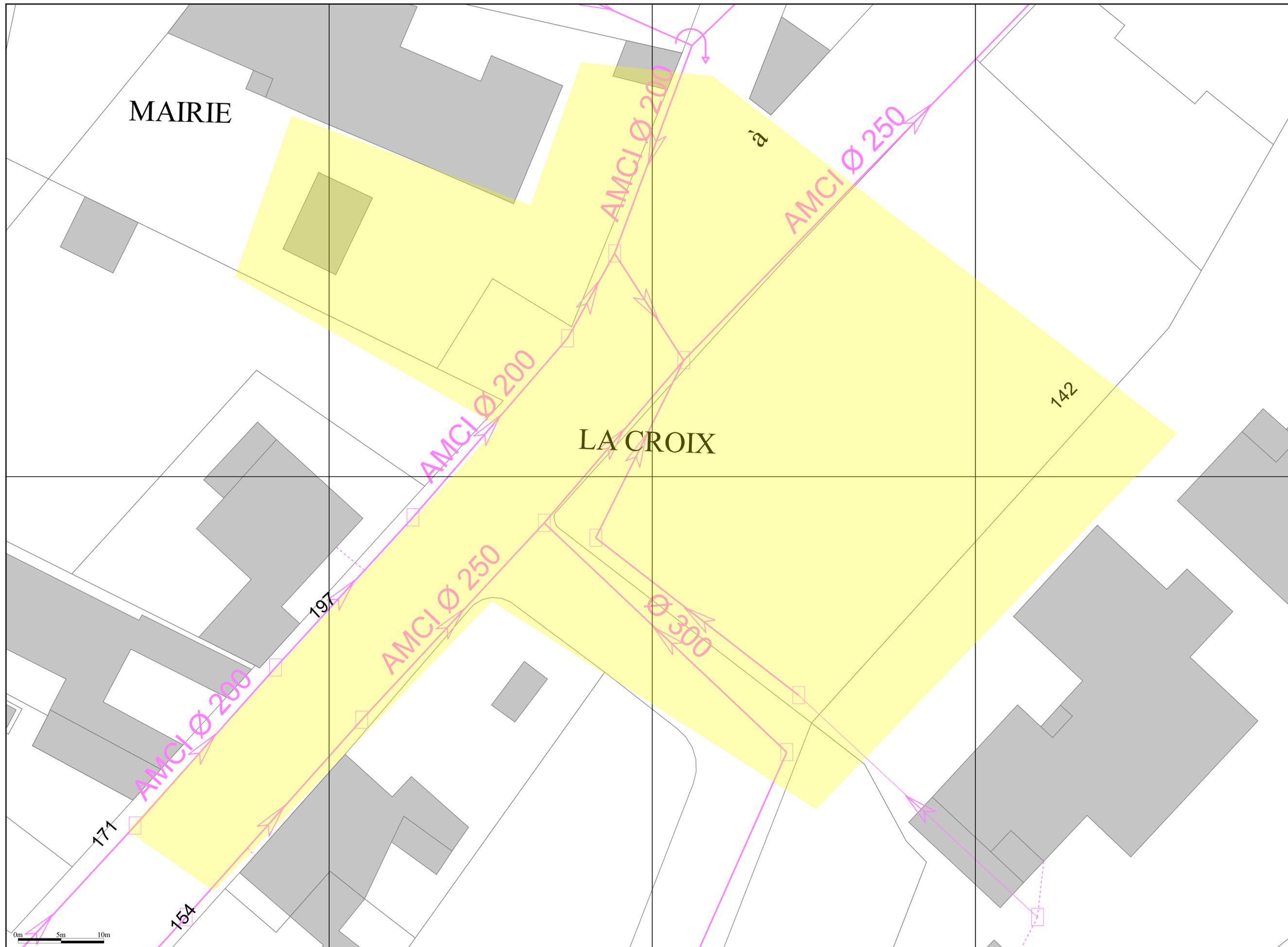
Plan d'assemblage :

Le numéro présent dans chaque quadrant renvoie au numéro de page sur laquelle se trouve le plan

	page 3	page 5	page 7
page 9	page 11	page 13	page 15

Plan d'ensemble page 2.

Vous trouverez un plan d'ensemble en début de document. Ce plan est fourni à titre indicatif. Pour toute information conforme à la réglementation se reporter aux plans A4 détaillés.



La zone d'emprise de chantier que vous nous avez déclarée est dessinée sur le plan en jaune.

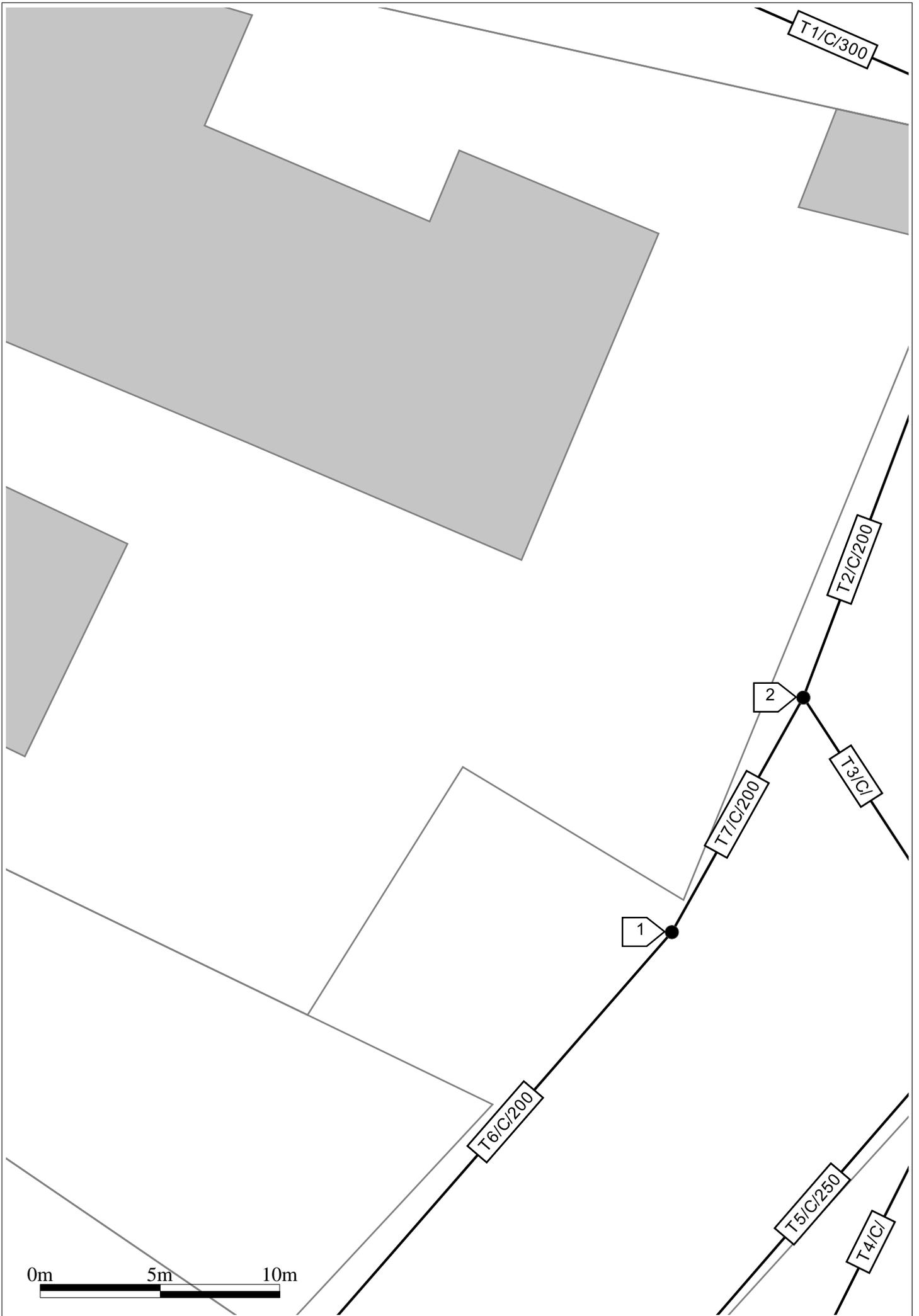


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/300	C	300	23.98	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER
T2	T2/C/200	C	200	25.75	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER
T3	T3/C/	C		14.79	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T4	T4/C/	C		22.99	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T5	T5/C/250	C	250	24.89	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T6	T6/C/200	C	200	27.49	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T7	T7/C/200	C	200	11.27	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851369.25	6538346.16	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-
2	C	851374.49	6538356.13	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

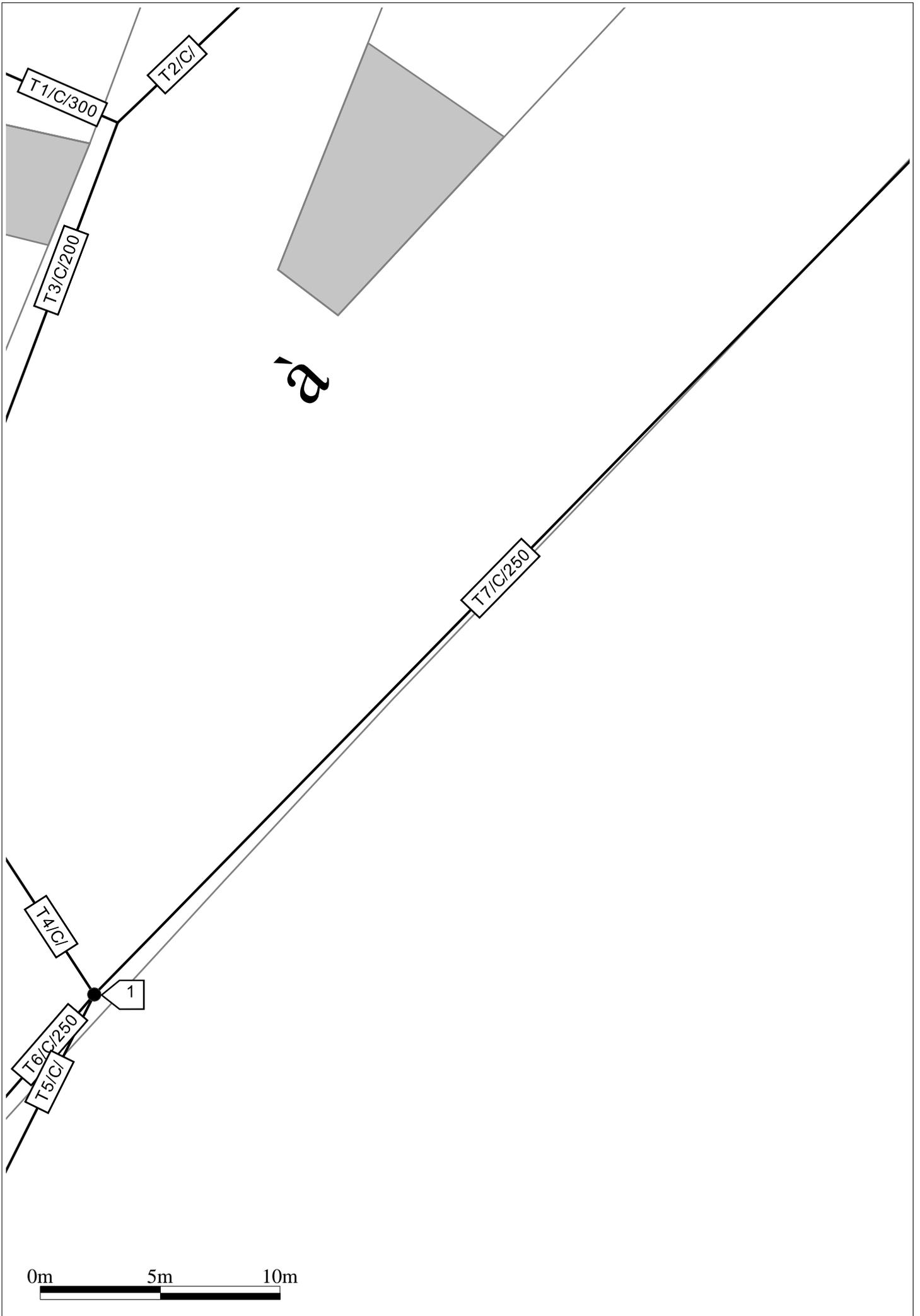


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/300	C	300	23.98	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER
T2	T2/C/	C		7.67	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER
T3	T3/C/200	C	200	25.75	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER
T4	T4/C/	C		14.79	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T5	T5/C/	C		22.99	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T6	T6/C/250	C	250	24.89	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T7	T7/C/250	C	250	78.98	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851382.85	6538343.94	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

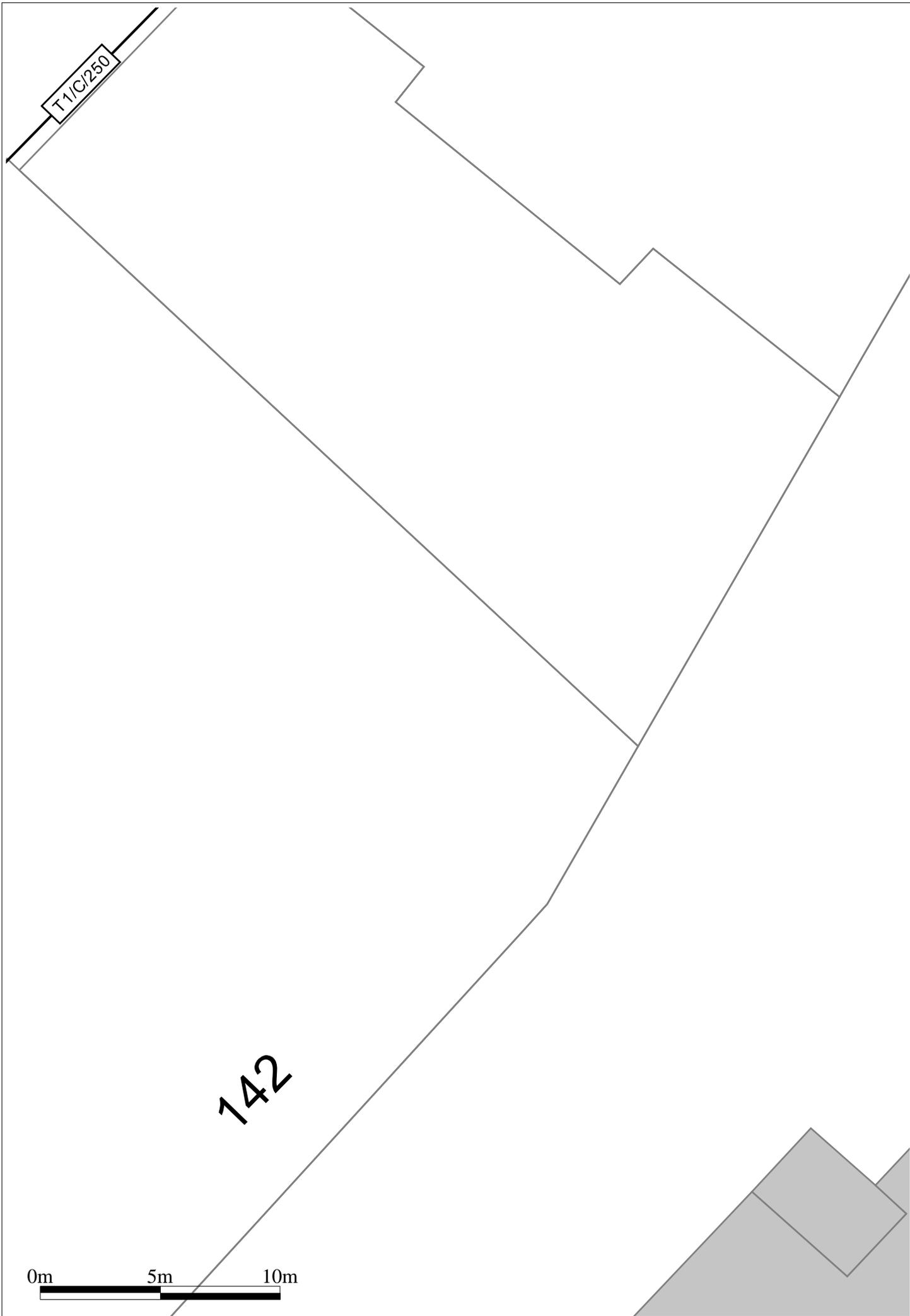


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/250	C	250	78.98	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINTE ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG

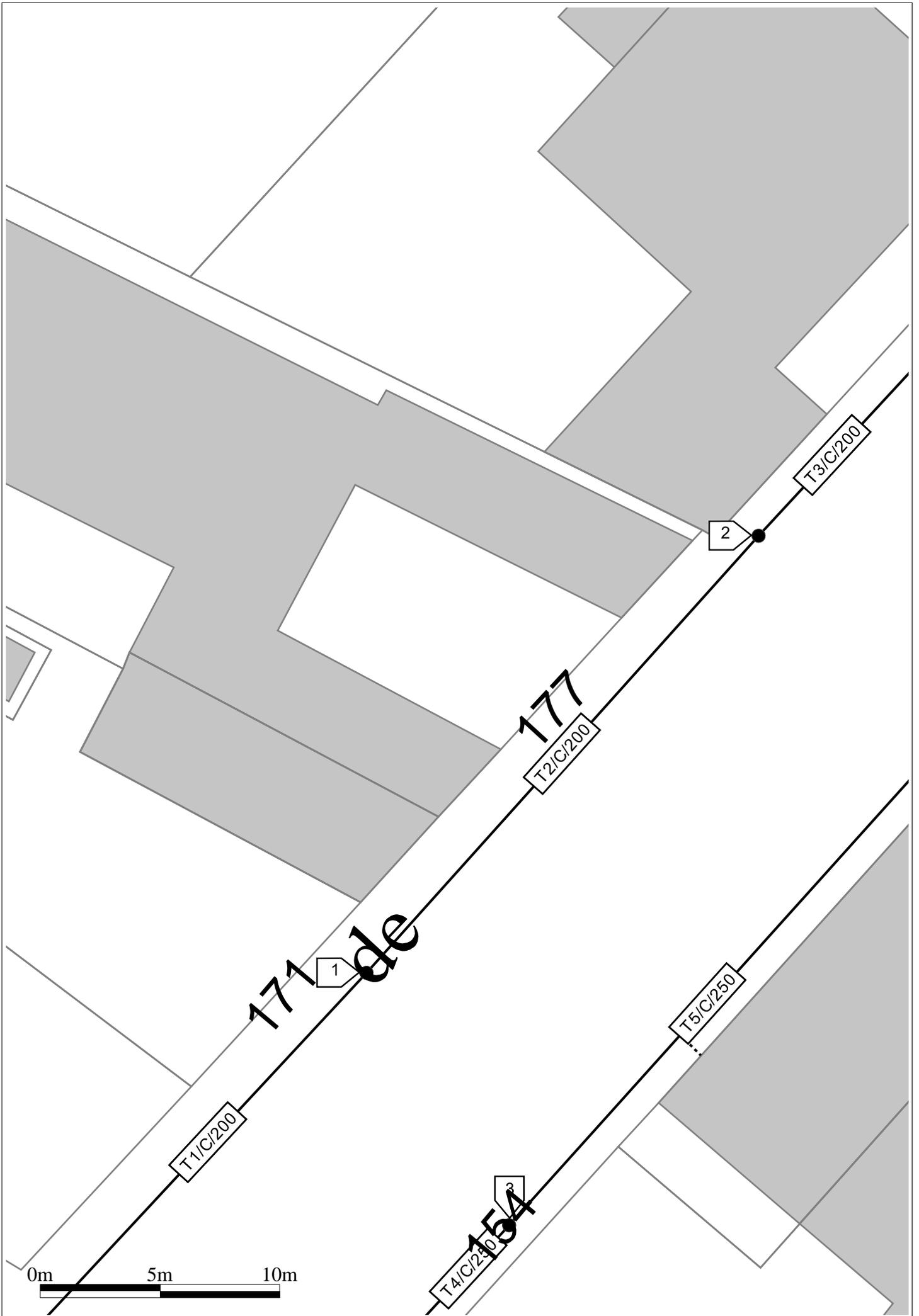


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/200	C	200	31.94	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T2	T2/C/200	C	200	24.57	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T3	T3/C/200	C	200	23.66	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T4	T4/C/250	C	250	34.95	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T5	T5/C/250	C	250	30.67	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851320.28	6538288.42	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-
2	C	851336.18	6538307.15	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-
3	C	851326.49	6538277.98	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

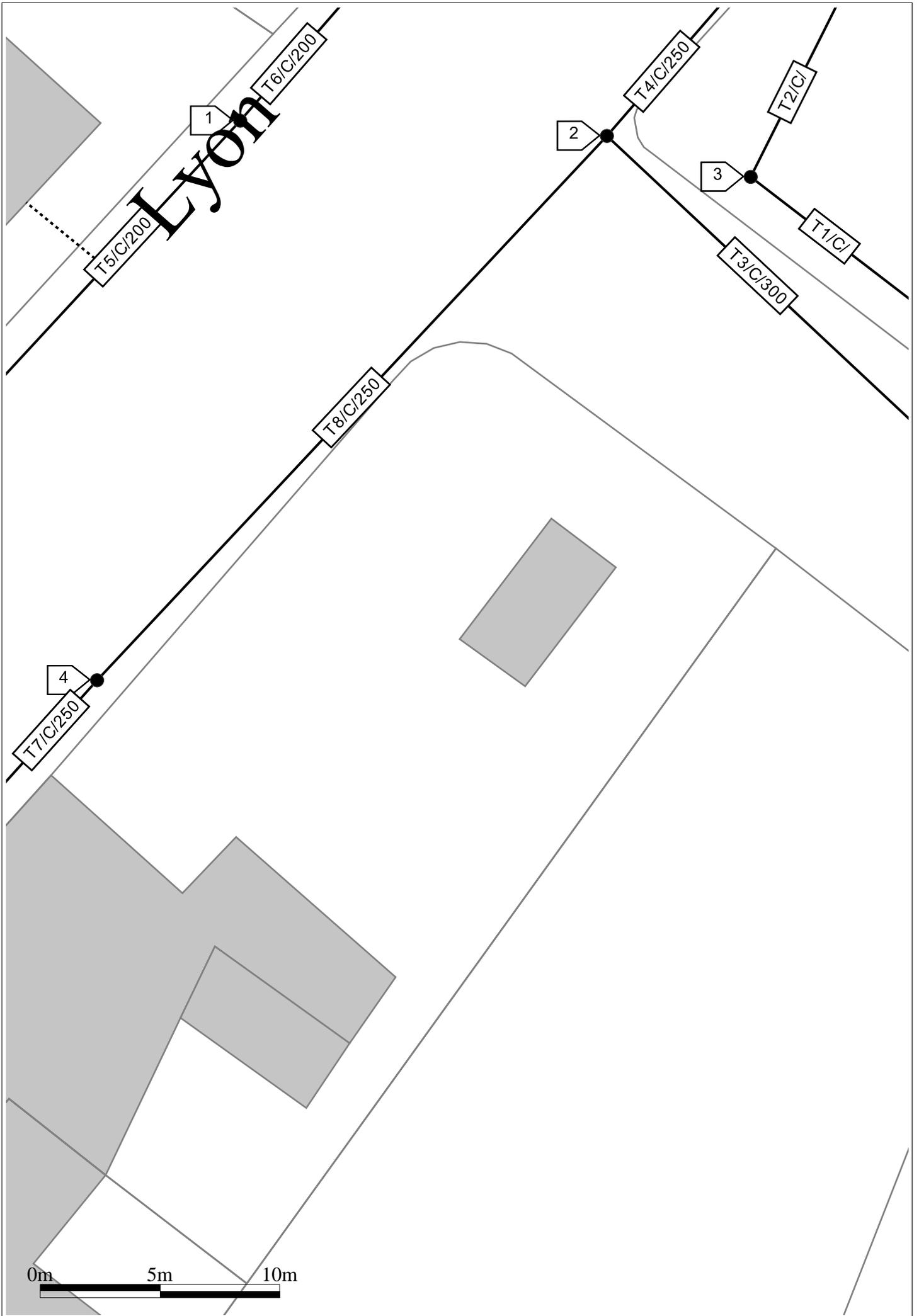


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/	C		29.87	Inconnu	Unitaire	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,VOIE NOUVELLE
T2	T2/C/	C		22.99	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T3	T3/C/300	C	300	38.79	Inconnu	Unitaire	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,VOIE NOUVELLE
T4	T4/C/250	C	250	24.89	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T5	T5/C/200	C	200	23.66	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T6	T6/C/200	C	200	27.49	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T7	T7/C/250	C	250	30.67	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T8	T8/C/250	C	250	31.20	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851351.76	6538324.95	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-
2	C	851367.07	6538324.69	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-
3	C	851373.11	6538323.12	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-
4	C	851346.37	6538301.34	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

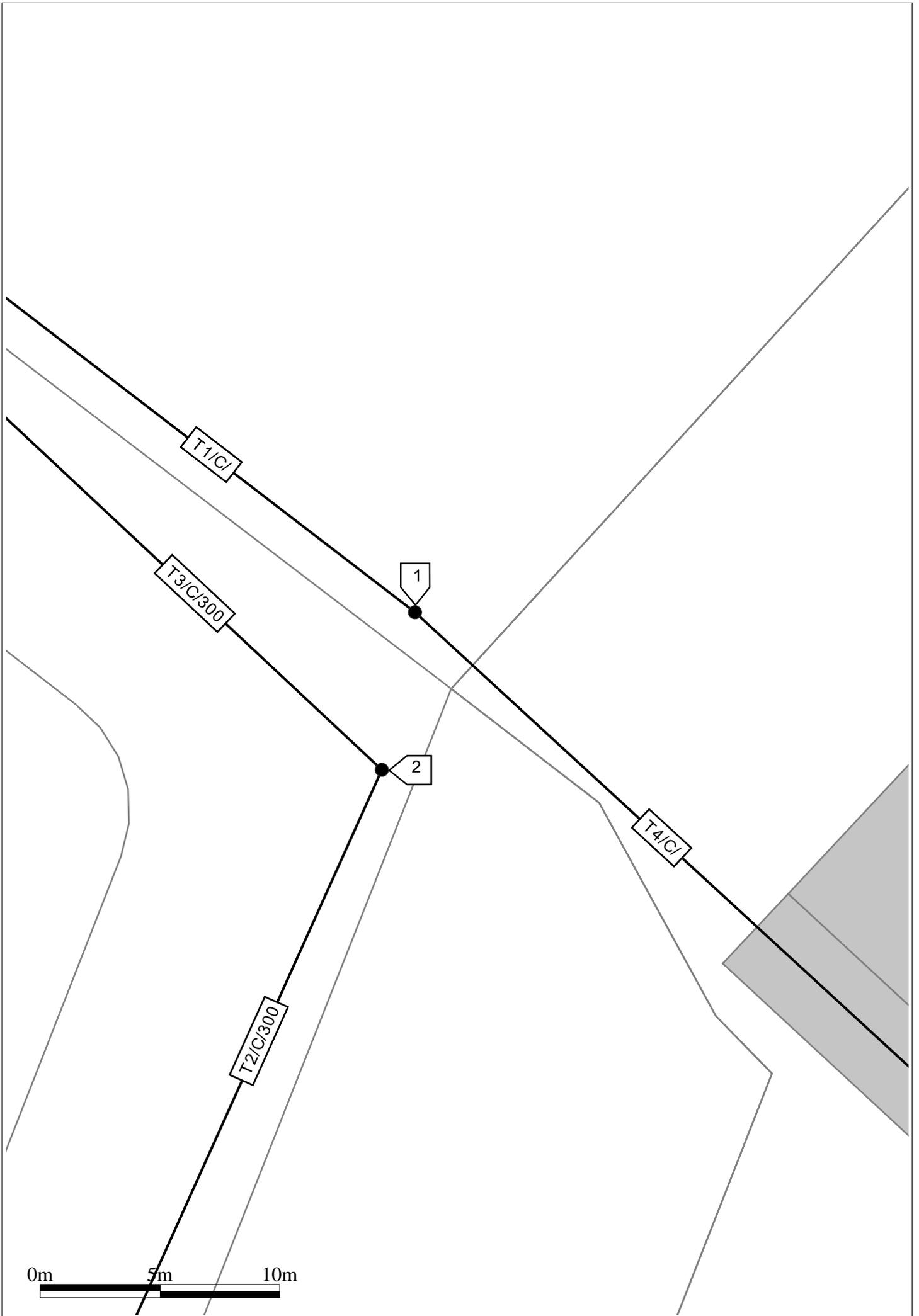


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/	C		29.87	Inconnu	Unitaire	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,VOIE NOUVELLE
T2	T2/C/300	C	300	54.58	Inconnu	Unitaire	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,VOIE NOUVELLE
T3	T3/C/300	C	300	38.79	Inconnu	Unitaire	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,VOIE NOUVELLE
T4	T4/C/	C		37.89	Inconnu	Unitaire	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,VOIE NOUVELLE

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851397.19	6538305.45	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-
2	C	851395.97	6538298.81	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

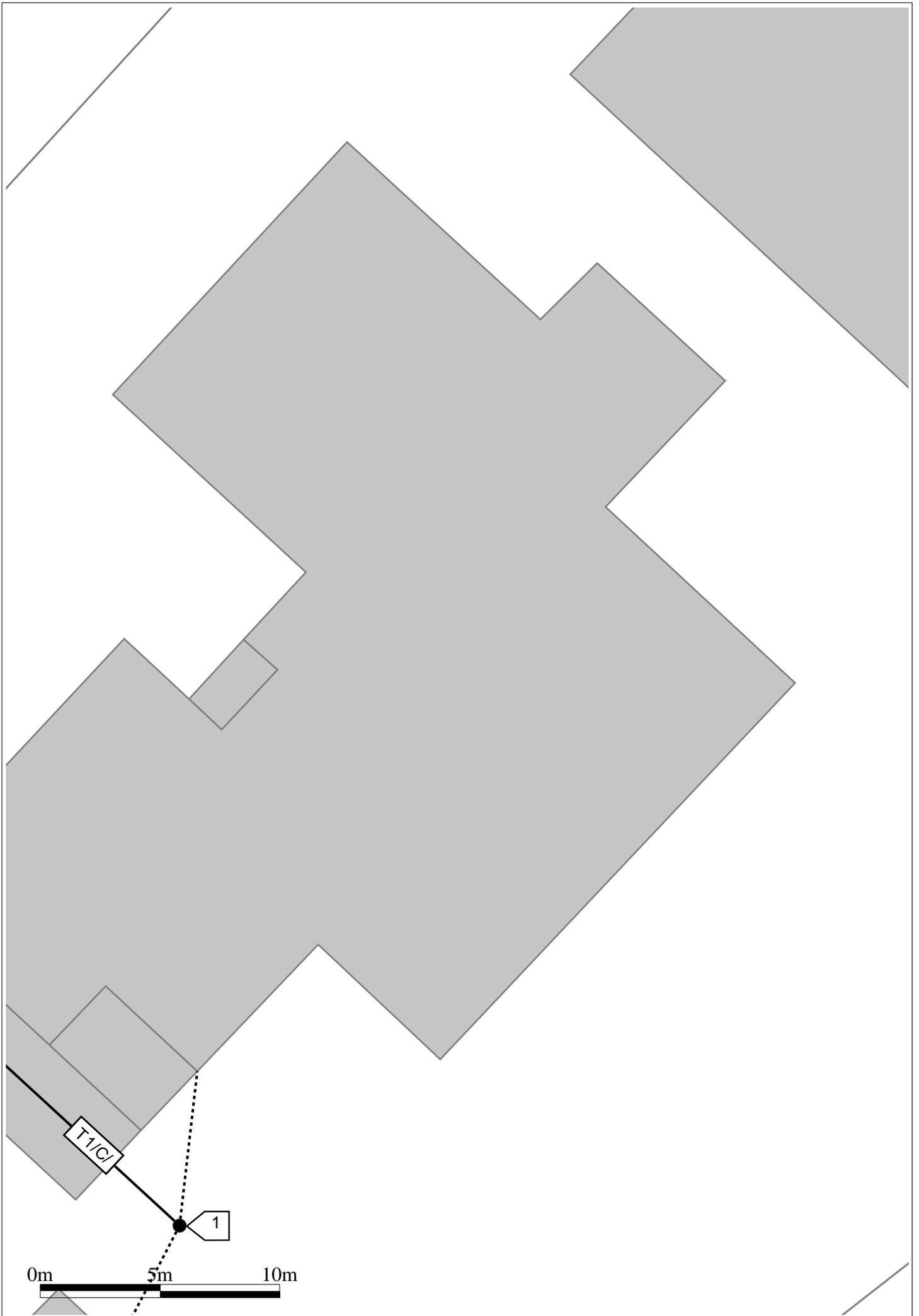


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/	C		37.89	Inconnu	Unitaire	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY, VOIE NOUVELLE

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851425.64	6538280.42	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : AINTEGRA - MONTAGNA
Complément / Service : BREVET NICOLAS
Numéro / Voie : 590 CH. DE LA ZA DES METRILLOTS
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : NANTAISE DES EAUX SERVICES - Rhin-Rhône
Personne à contacter : Service DICT
Numéro / Voie : ZI de La Gare
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 44984 STE LUCE SUR LOIRE
Tél. : 0472897620 Fax : 0240257535

N° consultation du téléservice : 20150126000118TEA
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 12743883
Personne à contacter (déclarant) : NICOLAS BREVET
Date de réception de la déclaration : 24 / 02 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : RD1083 RTE DE BOURGE EN
BRESSE

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : _____ cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
AEP : La position approximative des ouvrages souterrains figure sur des plans que nous vous adressons. Cette position a une valeur purement indicative. Il vous incombe en conséquence de vérifier l'emplacement exact des canalisations par sondages et repérages manuellement. Attention pour informateur
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

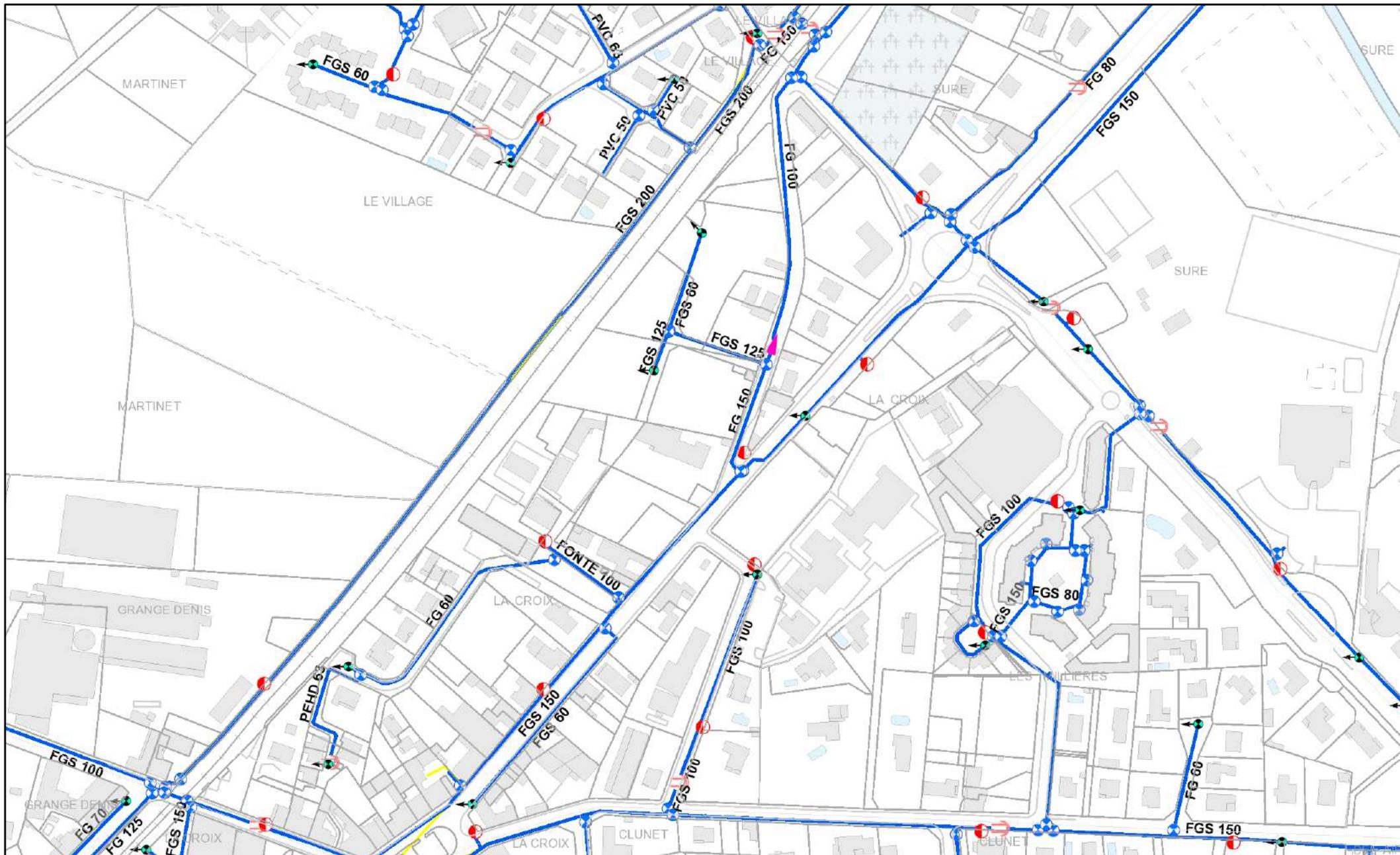
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0472897620
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : SERVAIS Christine
Désignation du service : DICT
Tél. : 0240182695

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Christine SERVAIS
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 26 / 02 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1



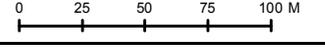
NANTAISE DES EAUX SERVICES

ROUTE DE BOURG EN BRESSE 01390 ST ANDRE DE CORCY

Membre du Groupe GELSENWASSER

DATE D'IMPRESSON : 26/02/2015

1:2 999



Légende:

Canalisations AEP Abandonnée	Station traitement	Poteau Incendie	Eaux usées	Déversoir Orage
Canalisations AEP	Surpresseur	Bouche Incendie	Unitaire	Exutoire
Réservoir sur élevé	Stabilisateur	Purge Vidange	Refoulement	Grille
Réservoir semi-enterré	Station chloration	Vanne Ouverte	Eaux pluviales	Avaloir
Forage	Réducteur pression	Vanne Fermée	Regard	Chasse
Station pompage	Point de mesure	Ventouse	STEP	PR

La classe de précision du plan est C (> 1.5 m)





Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



N° 14435*02

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : AINTEGRA
Complément / Service : BREVET NICOLAS
Numéro / Voie : 590 CHEMIN DE LA ZA DES METRILLOTS
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays : _____

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Orange H3 - Orange DT/DICT
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : 186 BOULEVARD PIERRE ROISSE
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 83003 DRAGUIGNAN CEDEX
Tél. : 0497461600 Fax : 0497461798

N° consultation du téléservice : 20150126000118TEA
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 12595591
Personne à contacter (déclarant) : NICOLAS BREVET
Date de réception de la déclaration : 02 / 02 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : RD1083 RTE DE BOURG EN BRESSE

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
CABLE PLEINE TERRE + AXE FORT TRAFIC+conduite
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

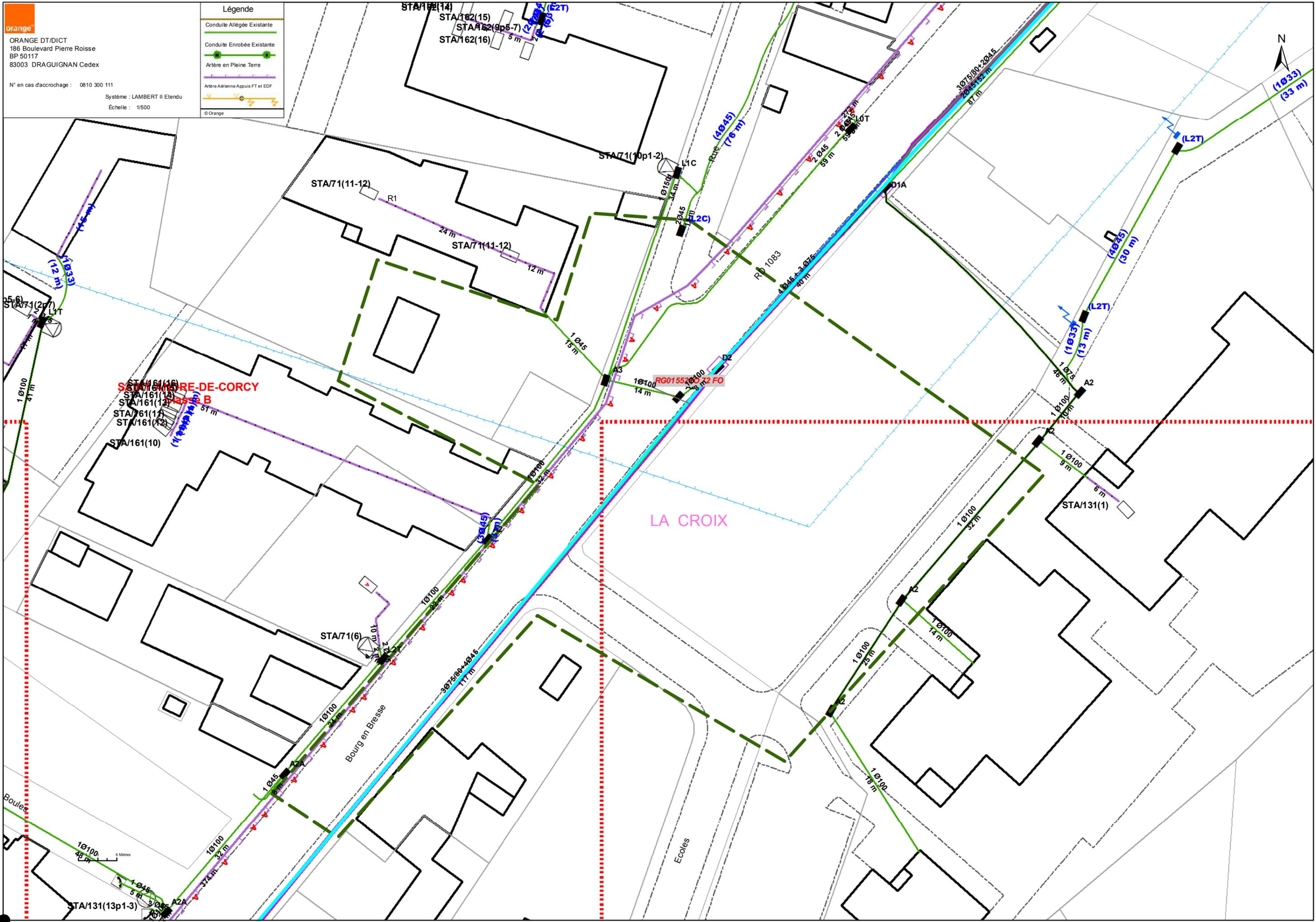
Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Jean Paul AIELLO
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 04 / 02 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 4

orange
ORANGE DT/DICT
186 Boulevard Pierre Roisse
BP 50117
83003 DRAGUIGNAN Cedex
N° en cas d'accrochage : 0810 300 111
Système : LAMBERT II Etendu
Echelle : 1/500
© Orange

Légende

	Conduite Allégée Existante
	Conduite Enrobée Existante
	Artère en Pleine Terre
	Artère Aérienne Appuis FT et EDF





ORANGE DT/DICT
186 Boulevard Pierre Roisse
BP 50117
83003 DRAGUIGNAN Cedex

N° en cas d'accrochage : 0810 300 111

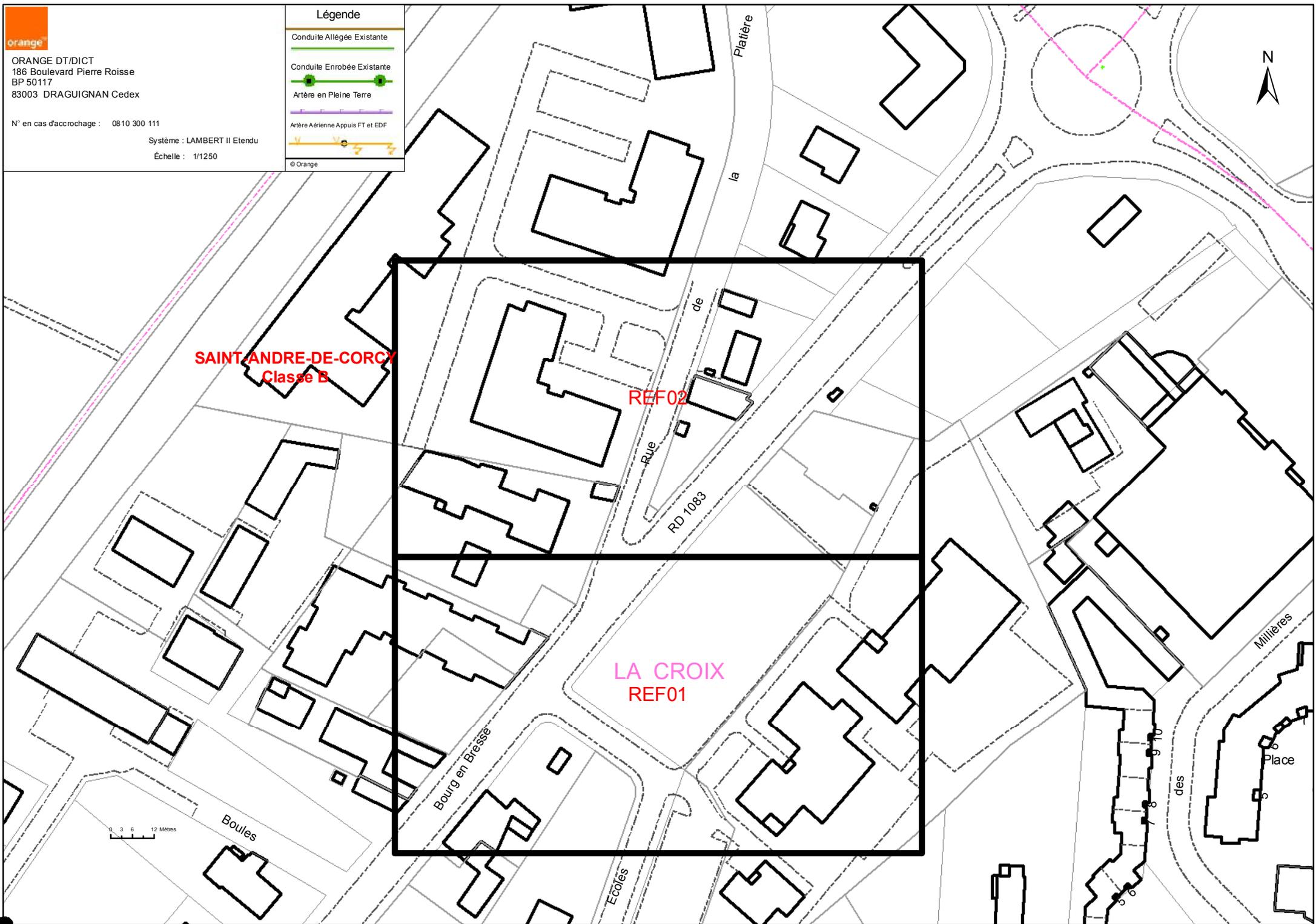
Système : LAMBERT II Etendu

Échelle : 1/1250

Légende

- Conduite Allégée Existante
- Conduite Enrobée Existante
- Artère en Pleine Terre
- Artère Aérienne Appuis FT et EDF

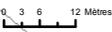
© Orange



SAINT ANDRE-DE-CORCY
Classe B

REF02

LA CROIX
REF01





Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



N° 14435*02

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : AINTEGRA
Complément / Service : BREVET NICOLAS
Numéro / Voie : CHEMIN DE LA ZA DES METRILLOTS
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : RSE
Personne à contacter : Service DICT
Numéro / Voie : 577 route de saint trivier sur moignans
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01330 AMBERIEUX EN DOMBES
Tél. : 0474080707 **Fax :** 0474080700

N° consultation du téléservice : 20150126000118TEA
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 12560245
Personne à contacter (déclarant) : NICOLAS BREVET
Date de réception de la déclaration : 26 / 01 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : ROUTE DE BOURG EN BRESSE

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

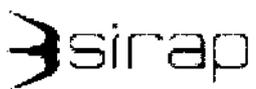
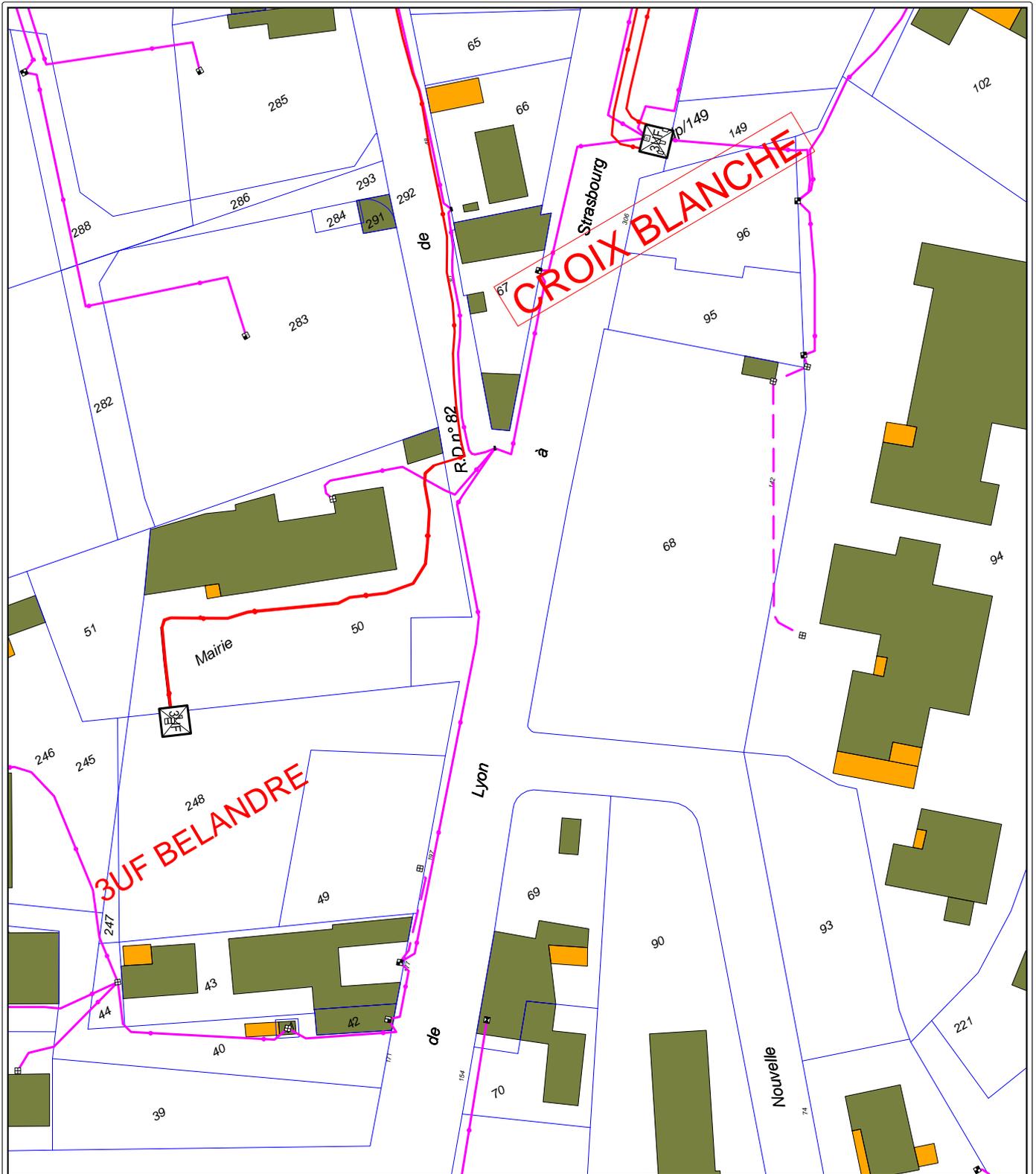
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0474080707
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : OLLIER
Désignation du service : RSE
Tél. : 0474080707

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : JEROME OLLIER
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 28 / 01 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1



Commune de ST ANDRE DE CORCY

Echelle : 1/1000
 Edité le 28/01/2015

Légende					
	Bâti dur		, BT		Equipement BT
	Bâti léger		Aérien isolé, BT		Grille de repiquage
	PARCELLE		Branchement		Grille fausse coupure
	Fourreau en attente		Facéade		Coffret réseau
	Souterrain, HTB		Transformateur		Grille d'étoilement
	Souterrain, HTA		3UF		REMBT
	Souterrain, BT		Souterrain		C400/P200



Fond de plan : Plan Cadastral Informatisé source DGI-cadastre
 Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



N° 14435*02

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BREVET Nicolas
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 590 chemin de la ZA des Métrillots
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SNCF - Accueil DT-DICT-SE
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : 14 bis terrasse Bellini
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 92807 PUTEAUX CEDEX
Tél. : 0142916742 **Fax :** 0142916728

N° consultation du téléservice : 20150126000118TEA
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 12544279
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : 26 / 01 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : RD1083 RTE DE BOURG EN
BRESSE

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____
- Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
- Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
- Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0495041129

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Patricia VUILLEMOT
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 27 / 01 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



N° 14435*02

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BREVET Nicolas
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 590 chemin de la ZA des Métrillots
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SNCF - Accueil DT-DICT-SE
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : 14 bis terrasse Bellini
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 92807 PUTEAUX CEDEX
Tél. : 0142916742 **Fax :** 0142916728

N° consultation du téléservice : 20150126000118TEA
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 12544279
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : 26 / 01 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : RD1083 RTE DE BOURG EN
BRESSE

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0495041129

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Patricia VUILLEMOT
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 27 / 01 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0



Dossier de consultation n° 2015012600126TOZ

Depuis le 1er juillet 2012, vous devez **transmettre à chacun des exploitants de réseaux les éléments de votre dossier.**

1 - A chacun des exploitants disposant d'une adresse électronique et identifiés par le pictogramme "D – XML", il vous faudra envoyer un courrier électronique auquel est joint :

- le fichier XML intitulé « AAAAMMJJ00000C_description.xml » (nota : envoyer le même fichier XML à chacun de ces exploitants)

2 - A chacun des exploitants disposant d'une adresse électronique et identifiés par le pictogramme "D - XML-PDF", il vous faudra envoyer un courrier électronique auquel est joint :

- le fichier XML intitulé « AAAAMMJJ00000C_description.xml » (nota : envoyer le même fichier XML à chacun de ces exploitants)

- le fichier du plan d'emprise des travaux prévus intitulé « AAAAMMJJ00000C_emprise.pdf » (nota : envoyer le même plan d'emprise à chacun de ces exploitants)

- le fichier PDF du formulaire de déclaration CERFA 14434*02 (DT/DICT) ou 14523*02 (Avis de travaux urgents) personnalisé au nom de l'exploitant concerné

3 - A chacun des autres exploitants de cette liste, il vous faudra envoyer par fax ou par courrier (le mode d'envoi est laissé à votre choix) des pièces suivantes :

- le plan d'emprise des travaux prévus que vous aurez imprimé au préalable intitulé « AAAAMMJJ00000C_emprise.pdf » (nota : envoyer le même plan d'emprise à chacun de ces exploitants)

- le formulaire de déclaration CERFA 14434*02 (DT/DICT) ou 14523*02 (Avis de travaux urgents) personnalisé au nom de l'exploitant concerné, que vous aurez imprimé au préalable

Nota : Les modes d'envois dématérialisés mentionnés aux 1 et 2 ne sont pas obligatoires mais très fortement recommandés, l'envoi par fax ou courrier mentionné au 3 étant à réserver si possible aux seuls exploitants n'ayant pas fourni d'adresse électronique. Les envois dématérialisés permettent des réponses accélérées de la part des exploitants concernés (9 jours contre 15 jours pour la DT et la DT-DICT conjointe, et 7 jours contre 9 jours pour la DICT à compter du 1er avril 2015).

Le présent document n'est pas à adresser aux exploitants de réseaux.

Informations sur le responsable du projet :

Raison sociale : **AINTEGRA**

N° SIRET :
Responsable du projet : **AINTEGRA**
Adresse : **590 chemin de la ZA des Métrillots**
Complément d'adresse :

Ville : **01250 MONTAGNAT**
Tél : **0437621242** Fax : **0474252723**
Courriel : **aintegra@orange.fr**

Informations sur le dossier :

Localisation du chantier : **01390 ST ANDRE DE CORCY (Code INSEE : 01333)**
Nature de la consultation : **DT**
Date de la consultation : **26 janv. 2015**
N° consultation du téléservice : **2015012600126TOZ**

Informations sur la localisation du chantier :



Communes concernées par le chantier :

01390 ST ANDRE DE CORCY

(code INSEE 01333) (Commune principale)

Légende :

Système géodésique : **RGF 93**
EPSG : **EPSG:4171**
Echelle : **1 / 4265**
Surface : **5158 m²**

Couches affichées :
- **Carte: 2012**
- **Photographies aériennes: Géoportail Numérique 2009**
- **Limites administratives: 2011**

Coordonnées géoréférencées de l'emprise du chantier (wgs84 - format gml) :

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiSurface srsName="EPSG:4171">
  <gml:surfaceMember>
    <gml:Polygon>
      <gml:exterior>
        <gml:LinearRing>
          <gml:posList srsDimension="2">4.953827 45.928143 4.954288 45.929232
          4.954159 45.930046 4.95431 45.930188 4.954159 45.930277 4.953398
          45.929568 4.954095 45.929464 4.954095 45.929158 4.953623 45.928165
          4.953827 45.928143</gml:posList>
        </gml:LinearRing>
      </gml:exterior>
    </gml:Polygon>
  </gml:surfaceMember>
</gml:MultiSurface>
```

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées du ou des polygones de votre chantier sous le format Latitude/Longitude. Les coordonnées sont affichées selon les règles suivantes :

- Le premier polygone est celui qui a le point le plus à gauche sur le plan
- Les autres polygones sont ensuite affichés dans le sens des aiguilles d'une montre

Emprise du chantier :

Polygone 1		
Sommets	Latitude	Longitude
Coordonnées sommet 1	45.928142928884526	4.953826736939184
Coordonnées sommet 2	45.9292324507308	4.95428807705702
Coordonnées sommet 3	45.93004584692353	4.954159330977623
Coordonnées sommet 4	45.93018763036016	4.954309534736918
Coordonnées sommet 5	45.930277177607046	4.954159330977623
Coordonnées sommet 6	45.92956825794418	4.9533975833411965
Coordonnées sommet 7	45.92946378480677	4.954094957937926
Coordonnées sommet 8	45.92915782662951	4.954094957937926
Coordonnées sommet 9	45.92816531653509	4.95362288898014
Coordonnées sommet 10	45.928142928884526	4.953826736939184

Liste des exploitants concernés par l'emprise du chantier :

Vous trouverez ci-dessous, **conformément à l'arrêté du 22 décembre 2010 modifié**, la liste des exploitants de réseaux enregistrés à ce jour sur le téléservice des réseaux sur la base des informations établies et fournies par les exploitants. Cette liste est donc établie sous la seule responsabilité des exploitants de réseaux, l'INERIS ne peut donc pas être responsable au titre de l'utilisation de ces données, notamment en cas d'erreur ou d'omission. Vous serez informé par courriel de toute modification de cette liste par les exploitants et sous leur responsabilité pendant les trois premiers mois suivants votre consultation du téléservice.

Ouvrage de type : **Canalisations de gaz combustibles**

Catégorie d'ouvrage : **Sensible**

Positionnement : -

Société :	GrDF URG Sillon Rhodanien - pôle nord	Contact :	
Agence :	Cellule Travaux Tiers Lyon	Tél. :	0437500540 Fax : 0437500530
Adresse postale :	22 avenue Joannès Masset	Tél. endommagement :	0247857444
Complément :		Tél. urgence :	0810300360
Code postal Commune :	69009 LYON	Fax urgence :	0437500530
Pays :	FRANCE		
Site internet :	www.protys.fr		
Courriel :	6001530.GRDF@demat.protys.fr		
Courriel urgence :	grdf-dirreseauxrab-dtdictbexnord@erdf-grdf.fr		
Consigne :			
<p>L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.</p>			

Ouvrage de type : **Lignes électriques et éclairage public hors très basse tension**

Catégorie d'ouvrage : **Sensible**

Positionnement : -

Société :	BALTHAZARD SARL	Contact :	Sylvain VERDIER
Agence :	Feux Tricolores	Tél. :	0437262040 Fax : 0437260493
Adresse postale :	Parc d Activites Les Chenes Route de Tramoyes	Tél. endommagement :	0437262040
Complément :	Les Echets	Tél. urgence :	0437262040
Code postal Commune :	01700 MIRIBEL	Fax urgence :	0437260493
Pays :	FRANCE		
Site internet :			
Courriel :	etudes@balthazard01.fr		
Courriel urgence :	info@balthazard01.fr		
Consigne :			

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Positionnement : **Aérien et souterrain**

Société :	RSE	Contact :	Service DICT
Agence :		Tél. :	0474080707 Fax : 0474080700
Adresse postale :	577 route de saint trivier sur moignans	Tél. endommagement :	0474080707
Complément :		Tél. urgence :	0474080707
Code postal Commune :	01330 AMBERIEUX EN DOMBES	Fax urgence :	0474080700
Pays :	FRANCE		
Site internet :			
Courriel :			
Courriel urgence :	contact@rse01.com		
Consigne :			

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Société :	RSE	Contact :	Service DICT Eclairage Public
Agence :		Tél. :	0474080707 Fax : 0474080700
Adresse postale :	577 Route de Saint Trivier sur Moignans	Tél. endommagement :	0474080707
Complément :		Tél. urgence :	0474080707
Code postal Commune :	01330 AMBERIEUX EN DOMBES	Fax urgence :	0474080700
Pays :	FRANCE		
Site internet :			
Courriel :	contact@rse01.com		
Courriel urgence :			
Consigne :			

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Ouvrage de type : Autre
Catégorie d'ouvrage : Sensible
Positionnement : Aérien et souterrain

Société :	SNCF	Contact :	
Agence :	Accueil DT-DICT-SE	Tél. :	0142916742 Fax : 0142916728
Adresse postale :	14 bis terrasse Bellini	Tél. endommagement :	0479609429
Complément :		Tél. urgence :	0479609429
Code postal Commune :	92807 PUTEAUX CEDEX	Fax urgence :	0142916728
Pays :	FRANCE		
Site internet :	p/gu.php?e=D110687\$3		
Courriel :	accueil-dt-dict-se@sncf.fr		
Courriel urgence :	accueil-dt-dict-se@sncf.fr		
Consigne :			

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Ouvrage de type : Communications électroniques et lignes électriques/éclairage TBT
Catégorie d'ouvrage : Non sensible
Positionnement : -

Société :	Orange H3	Contact :	
Agence :	Orange DT/DICT	Tél. :	0497461600 Fax : 0497461798
Adresse postale :	186 BOULEVARD PIERRE ROISSE	Tél. endommagement :	0810300111
Complément :	BP 50117	Tél. urgence :	0497461600
Code postal Commune :	83003 DRAGUIGNAN CEDEX	Fax urgence :	0497461798
Pays :	FRANCE		
Site internet :	www.protys.fr		
Courriel :			

Courriel urgence :

Consigne :

Ouvrage de type : Canalisations d'eau potable

Catégorie d'ouvrage : Non sensible

Positionnement : -

Société :	NANTAISE DES EAUX SERVICES	Contact :	Service DICT	
Agence :	Rhin-Rhône	Tél. :	0472897620	Fax : 0240257535
Adresse postale :	ZI de La Gare	Tél. endommagement :	0472897620	
Complément :	BP 98410	Tél. urgence :	0472897620	
Code postal Commune :	44984 STE LUCE SUR LOIRE	Fax urgence :	0472897629	
Pays :	FRANCE			
Site internet :				
Courriel :	service-dict@ndes.fr			
Courriel urgence :	pietri@ndes.fr			
Consigne :				

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation. 

Ouvrage de type : Canalisations d'eau usées ou d'assainissement

Catégorie d'ouvrage : Non sensible

Positionnement : -

Société :	LYONNAISE DES EAUX RAA-RHONE	Contact :	LYONNAISE DES EAUX RAA	
Agence :	ESAT Service réponse	Tél. :	0977409443	Fax : 0158813900
Adresse postale :	-	Tél. endommagement :	0977401130	
Complément :	BP 32	Tél. urgence :	0977401130	
Code postal Commune :	68250 ROUFFACH CEDEX	Fax urgence :		
Pays :	FRANCE			

Site internet : **www.protys.fr**
Courriel : **RHS-97.LDE@demat.protys.fr**
Courriel urgence :
Consigne :

L'exploitant est en capacité de répondre de façon dématérialisée à votre demande, à condition de recevoir au format électronique le fichier xml et pdf de votre dossier de consultation.



Un seul formulaire DT ou DICT vous est envoyé si les coordonnées des contacts de l'exploitant sont strictement identiques.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des exploitants de réseaux ayant un ou plusieurs ouvrages souterrains non démantelés arrêtés définitivement et qui sont situés dans ou à proximité de l'emprise des travaux que vous prévoyez de réaliser. Un lien vers les fichiers PDF des réseaux nouvellement abandonnés s'affiche lorsque les exploitants ont fourni un fichier PDF contenant le plan de ces ouvrages.

Cette liste et ces fichiers PDF sont donc établis et fournis sous la seule responsabilité des exploitants de réseaux, l'INERIS ne peut donc pas être responsable au titre de l'utilisation de ces données notamment en cas d'erreur ou d'omission.

N'oubliez pas de renouveler votre DT/DICT si :

- vous n'avez pas commencé vos travaux dans les trois mois à compter de la consultation du téléservice réseaux et canalisations ;
- vous changez la nature et l'emplacement des travaux mentionnés dans votre DICT ;
- vous interrompez vos travaux pendant plus de trois mois ;
- vous réalisez durant plus de six mois des travaux à proximité d'ouvrages sensibles pour la sécurité sans avoir planifié de réunions périodiques avec leurs exploitants dès le démarrage du chantier.

Références réglementaires :

Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du code de l'environnement

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : **BREVET Ni col as**
Complément / Service :
Numéro / Voie : **590 chemin de la ZA des Métrillots**
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : **01250 MONTAGNAT**
Pays : **France**

N° consultation du téléservice : **2015012600126TOZ**
Référence de l'exploitant : **1505016319.150501RDT02**
N° d'affaire du déclarant :
Personne à contacter (déclarant) : **Nicolas BREVET**
Date de réception de la déclaration : **26/01/15**
Commune principale des travaux : **SAINT-ANDRE-DE-CORCY, 01390**
Adresse des travaux prévus : **RUE DE LA PLATIERE**

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : **GrDF URG Sillon Rhodani en - pôle nord**
Personne à contacter :
Numéro / Voie : **22 avenue Joannès Masset**
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : **69009 LYON**
Tél. : Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : **GA** (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
_____ cm
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Réseaux gaz à proximité. VOIR LES RECOMMANDATIONS TECHNIQUES JOINTES AU RECEPISSE
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : **\$5. 3. 2; \$6; \$7 du Gui de Technique et annexe13**
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : **Voir la localisation sur le plan joint**

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : **0810300360**
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : **SDIS de l'Ain 0437621500**

Responsable du dossier

Nom : **M PELLETIER Mi chael**
Désignation du service : **Cellule Travaux Tiers Lyon**
Tél : **+330437500540**

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : **M PELLETIER Mi chael**
Signature :
Date : **27/01/15** Nbre de pièces jointes, y compris les plans : **2**

Service qui délivre le récépissé

GrDF URG Sillon Rhodanien - pôle nord
Cellule Travaux Tiers Lyon



22 avenue Joannès Masset

69009 LYON

France

Tél : +330437500540

Fax : +330437500530

grdf-di@reseau-rab-dtdi.ctbexnord@erdf-grdf.fr

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU RECEPISSE N°

1505016319. 150501RDT02

EN REPONSE A VOTRE DECLARATION

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

Dans les cas où les plans vous parviennent de manière dématérialisée (fichier « .pdf » notamment).

- Assurer vous qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression
- Imprimer page par page en respectant les formats d'impression indiqués pour les plans.

L'échelle, les dates d'édition sont mentionnés sur les plans

En cas de réalisation d'Investigations Complémentaires réalisées à votre initiative en phase étude, par mesure indirecte (fouille fermée) en mode « passif » (sans raccordement aux ouvrages à détecter), nous attirons votre attention sur le risque potentiel d'approximation de la mesure.

En cas de doute sur la fiabilité de la mesure il est recommandé de procéder à des sondages de confirmation.

Si aucune profondeur minimale réglementaire de pose n'est indiquée dans la colonne « profondeur mini » à la rubrique « Emplacement de nos réseaux / ouvrages » du récépissé (CERFA N°14435) et si aucune profondeur spécifique n'est indiquée sur le plan, il y a lieu de considérer pour les ouvrages posés à partir du 23 octobre 2004 que la profondeur réglementaire de pose est au moins égale à 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression supérieure à 4 bar quel que soit l'emplacement, 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous chaussée ou zone de stationnement existante, 0,60 m pour des canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous trottoir, accotement.

En toutes hypothèses :

- les profondeurs auxquelles ont été enterrés les ouvrages et branchements situés dans l'emprise du projet de travaux ont pu varier depuis la date de pose

- l'incertitude maximale sur la profondeur d'un tronçon ou d'un branchement est relative à la classe de précision indiquée pour ce tronçon ou ce branchement.

Par ailleurs, l'échelle et les dates d'édition sont mentionnées sur les plans.

Les branchements sont identifiables par leurs affleurants visibles. S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté. En conséquence, les techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications §5.3.2, §7.2.7, §7.4.2 du guide technique relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Attention : Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

Responsable du dossier : M PELLETIER Michael

Tél : +330437500540

Date : 27/01/2015

Signature : M PELLETIER Michael

(Commentaires_V3_V1.0)

Savoir identifier les éléments présents dans la rue et le réseau GrDF

Les principaux objets représentés sur un plan :

Les principaux éléments du mobilier urbain que vous allez rencontrer sur le terrain sont :

Trottoir, mur	Poteau PTT/EDF	Avaloirs
Accès, seuil	Arbre	Plaque d'égout
Bâtiment	Borne incendie	Plaque PTT

Les principaux éléments du réseau gaz que vous allez rencontrer sur le terrain sont :

Coffret gaz en façade	Dans la rue	Coffrets gaz Enterrés	Dans la rue
Armoire gaz	Dans la rue	Regards (Bouches)	Dans la rue
Coffret gaz	Cette borne indique la présence d'un réseau MPC à proximité.	Regards (Bouches)	Dans la rue
Armoire gaz	Les plaques de signalisation rectangulaires ou rondes fixées sur un mur permettent de déterminer la position d'un regard (bouche) de robinet et donc la présence d'un ouvrage. Attention, les regards (bouches) peuvent être recouverts de terre ou de goudron.	Regards (Bouches)	Dans la rue
Armoire gaz	Dans un coffret, la présence d'un détendeur indique que le branchement est raccordé à un réseau en Moyenne Pression B.	Regards (Bouches)	Dans la rue

Les objets ne sont pas représentés à leur échelle normale.



Lire et comprendre un plan GrDF

Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension d'un plan de réseau gaz GrDF grande échelle (1/200^{ème} ou 1/500^{ème}).

A travers ce guide de lecture, vous trouverez les éléments composant les fonds de plan, la représentation des réseaux et des branchements gaz ainsi que les règles pour la localisation.

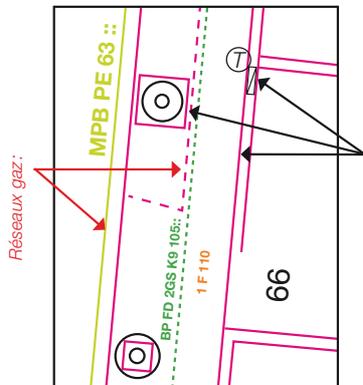


Lire et comprendre un plan GrDF

GrDF vient de vous remettre un plan au 1/200^{ème} ou au 1/500^{ème}.

Éléments composant le plan

Ce plan se compose d'un fond de plan (comportant des éléments de voirie et du bâti) et de réseaux de distribution du gaz.



Les réseaux gaz sont représentés selon trois nuances de vert et en orange pour la MPB dans certains cas.

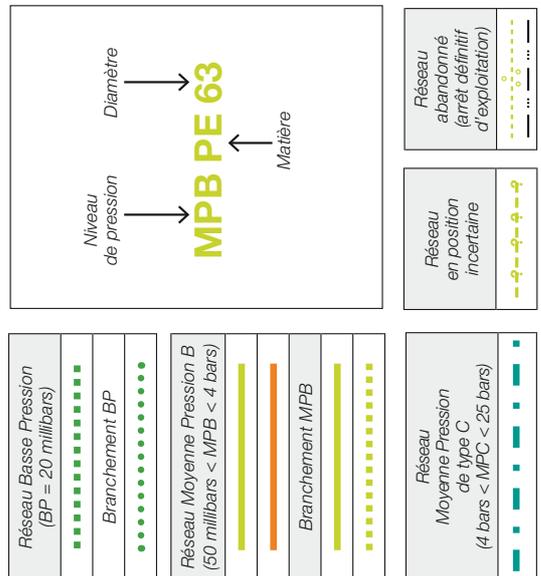
Dans le fond de plan, les bâtiments et les trottoirs sont représentés en noir, gris et magenta.

Dans l'exemple ci-contre, il y a deux types de réseaux gaz :

- Une canalisation de type BP en fonte ductile et de diamètre 105 mm.
- Une canalisation de type MPB en polyéthylène et de diamètre 63 mm.

Les réseaux et branchements

Représentation

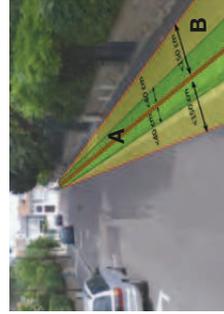


Localiser une canalisation GrDF selon sa classe de précision

Pour les canalisations

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés dans la classe B sauf les tronçons pour lesquels figure une classe de précision différente.

Classe	Incertitude maximale de localisation	Pour les tronçons de réseaux qui ont une classe de précision différente de celle du plan, la classe de précision figure dans les caractéristiques réseau comme suit :
A	Le réseau ou le tronçon de réseau se trouve dans un fuseau : • Intérieur ou égal à 40 cm pour les réseaux en acier, en cuivre, en fonte ductile ou en tôle diturnée • Intérieur ou égal à 50 cm pour les réseaux en polyéthylène par rapport au trait qui représente la canalisation.	Exemples pour un réseau : En acier : MPC AC 150 Classe A En Cuivre : MPB Cu Classe A En fonte ductile : BP F 2GS K9 170 Classe A En polyéthylène : MPB PE 63 Classe A
B	Le réseau ou le tronçon de réseau se trouve dans un fuseau inférieur ou égal à 1,5 m par rapport au trait qui représente la canalisation.	Aucun
C	La position du réseau ou du tronçon de réseau n'est pas connue avec précision.	? , incertain, supposé, inconnu, approximatif...



Pour les branchements

Tous les branchements présents dans l'emprise des travaux sont rattachés au réseau principal représenté et pourvus d'affleurants (coffrets ou regards (bouches)) visibles depuis le domaine public. Les branchements se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m par rapport à l'axe de l'affleurant identifié (Exemple d'un coffret dans l'illustration).

ATTENTION!

Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les cotations

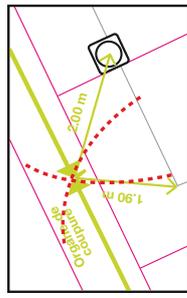
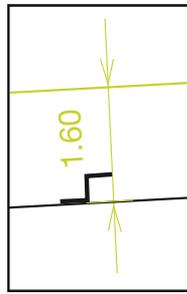
Les cotations sont utilisées pour repérer au sol la position des canalisations en indiquant la distance entre les canalisations et des repères (mobiliers urbains ou façades d'immeubles) visibles, fixes, et durables sur le terrain.

Ce qu'il faut savoir :

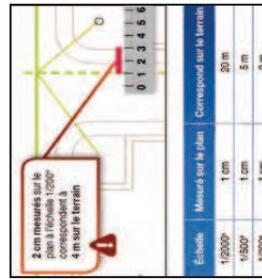
Les cotes peuvent avoir deux couleurs : la couleur noire ou la couleur verte. Un point du réseau peut être coté :

a) Perpendiculairement au mur. Le réseau MPB (en vert) est coté par rapport à un point perpendiculaire au mur.

b) par triangulation prises par rapport à 2 points ou plus. Le réseau MPB (en vert) est coté par triangulation prises par rapport à 2 points : l'angle du mur et le centre de la plaque d'égoût.



Échelle de présentation



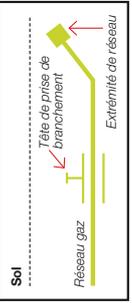
Sur un plan au 1/200^{ème} 1 cm équivaut à 2 m sur le terrain. A l'aide d'une règle graduée (kuitch), mesurez la distance sur le plan entre 2 points. Selon l'échelle, la mesure effectuée sur le plan vous permet ainsi de connaître la distance réelle sur le terrain.

Ex : 4 cm sur le plan correspond à 8 m sur le terrain.

ATTENTION! Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à la règle graduée indiquée sur le plan.

La profondeur

Sur le plan, elle est indiquée en mètres entre parenthèses dans les caractéristiques réseaux comme par exemple : **MPB PE 110 (0,70)**...

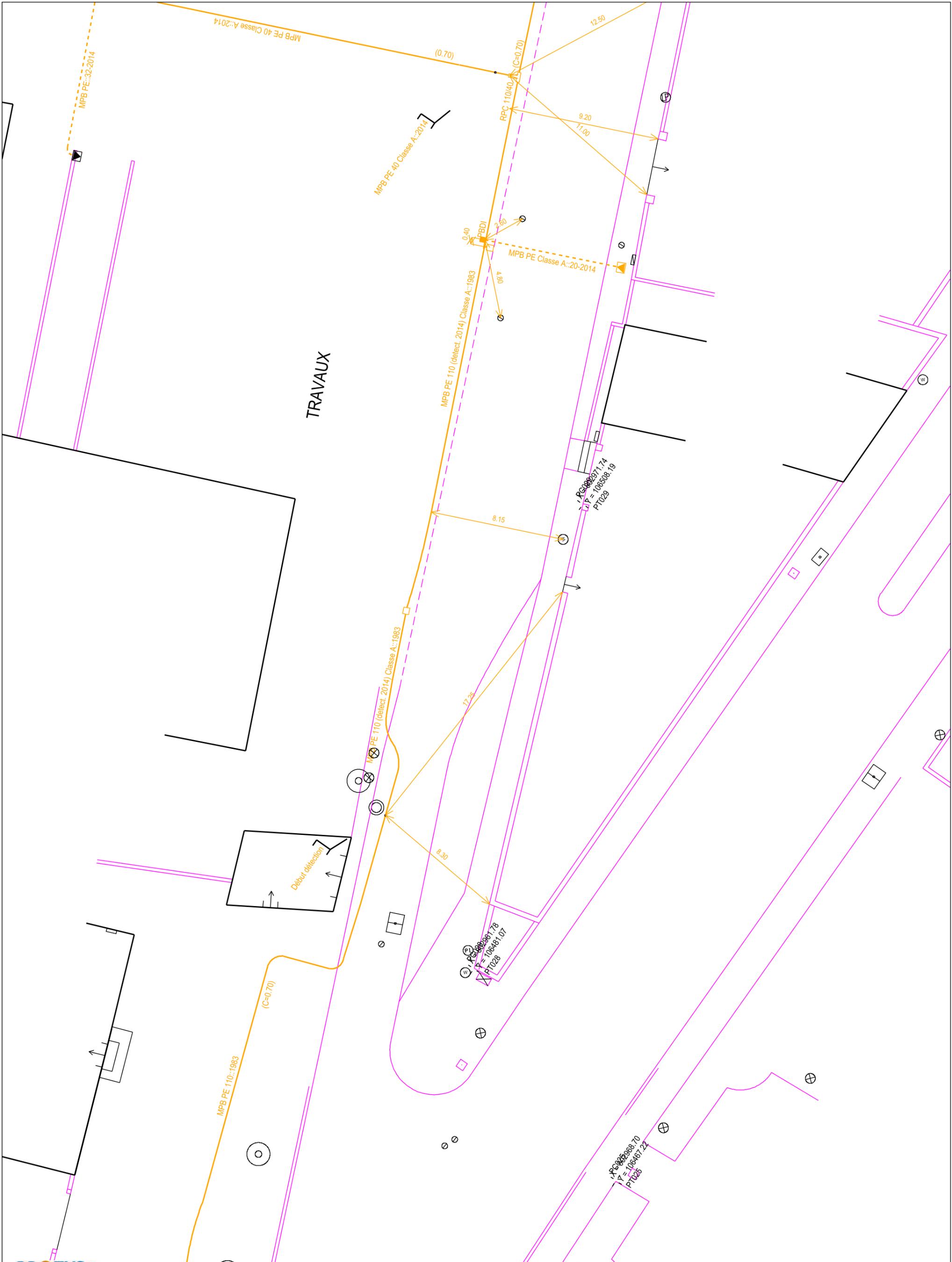


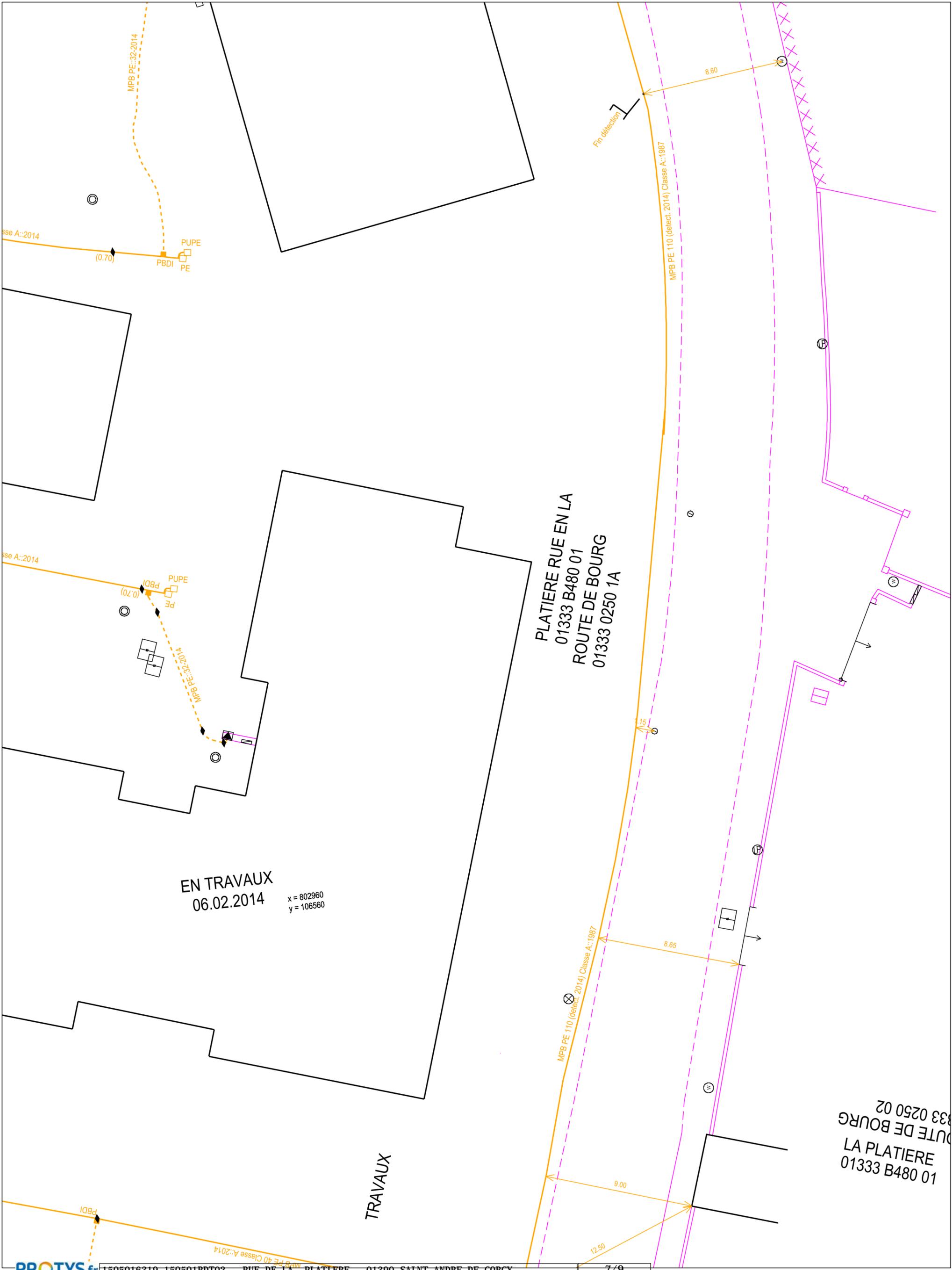
ATTENTION!

Certains accessoires et les extrémités de réseau peuvent être à une profondeur plus faible que celle du réseau.



Gaz Réseau Distribution France
Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en
classe de précision B à l'exception des tronçons pour
lesquels une autre classe est précisée





EN TRAVAUX
06.02.2014
x = 802960
y = 106560

PLATIERE RUE EN LA
01333 B480 01
ROUTE DE BOURG
01333 0250 1A

ROUTE DE BOURG
01333 0250 02
LA PLATIERE
01333 B480 01



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44
Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Gaz Réseau Distribution France
Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en
classe de précision B à l'exception des tronçons pour
lesquels une autre classe est précisée

ROUTE DE MONTHEUX
01333 0550 18

LA PLATIERE
01333 B480 01
x = 863000
y = 66680

200

150

EN TRAVAUX
06.02.2014

Tranchée visible
MPB PE::32-1987

MPB PE 110::1987

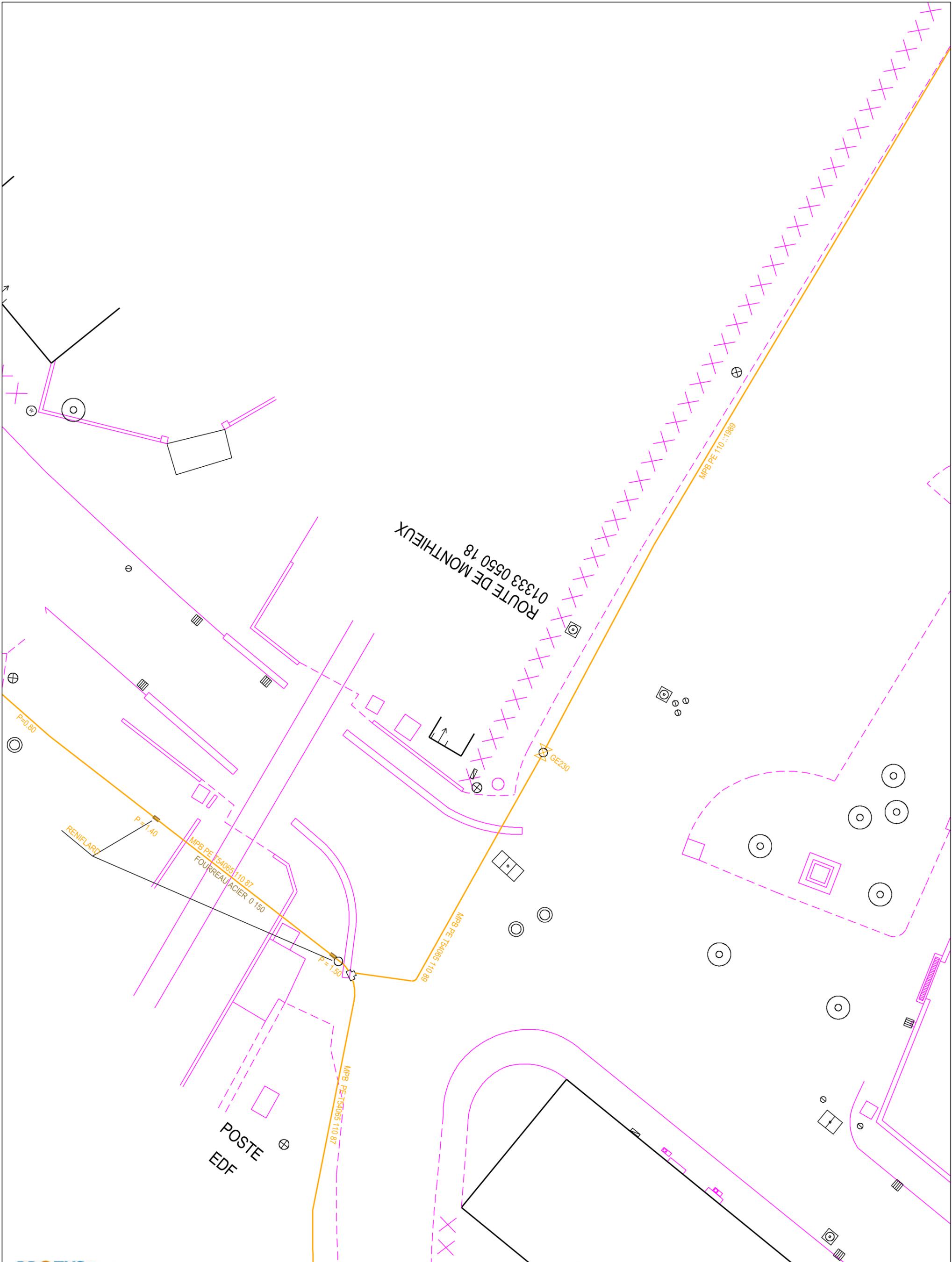
MPB PE 110::1987



URGENCE GAZ Dommage à ouvrage
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Gaz Réseau Distribution France
Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en
classe de précision B à l'exception des tronçons pour
lesquels une autre classe est précisée



PLAN ASSOCIE EN REPONSE A DT-DICT

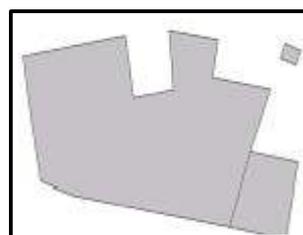
Communes :	SAINT ANDRE DE CORCY		
Codes INSEE :	01333		
Réf DT-DICT :	2015012600126TOZ		
Date d'édition :	26/01/2015	Plan : assainissement	Ech. : 1/200ème

Ce plan est joint en complément d'une réponse à DT-DICT en association au formulaire Cerfa N°14435*01 auquel il fait référence.

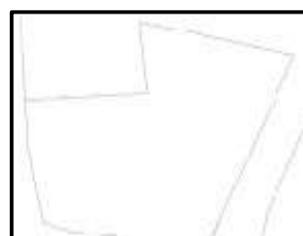
LEGENDE :

Réseau	
Branchement	
Réseau Hors service	
Elément du Réseau Affleurant	
Repère Terrain	
Limites Ouvrages Bâts enterrés	

Bâts



Parcelles et contours



Autres éléments du réseau :

	Accessoires de Purge des réseaux
	Elements de Défense Incendie
	Organes de régulation des réseaux

Les coordonnées des points géoréférencés sont exprimées dans le système national de référence :

- Projection Lambert 93 en planimétrie et IGN 69 en altimétrie pour la France métropolitaine,
- Projection UTM Nord Fuseau 20 en planimétrie et IGN 1987 en altimétrie pour la Martinique.

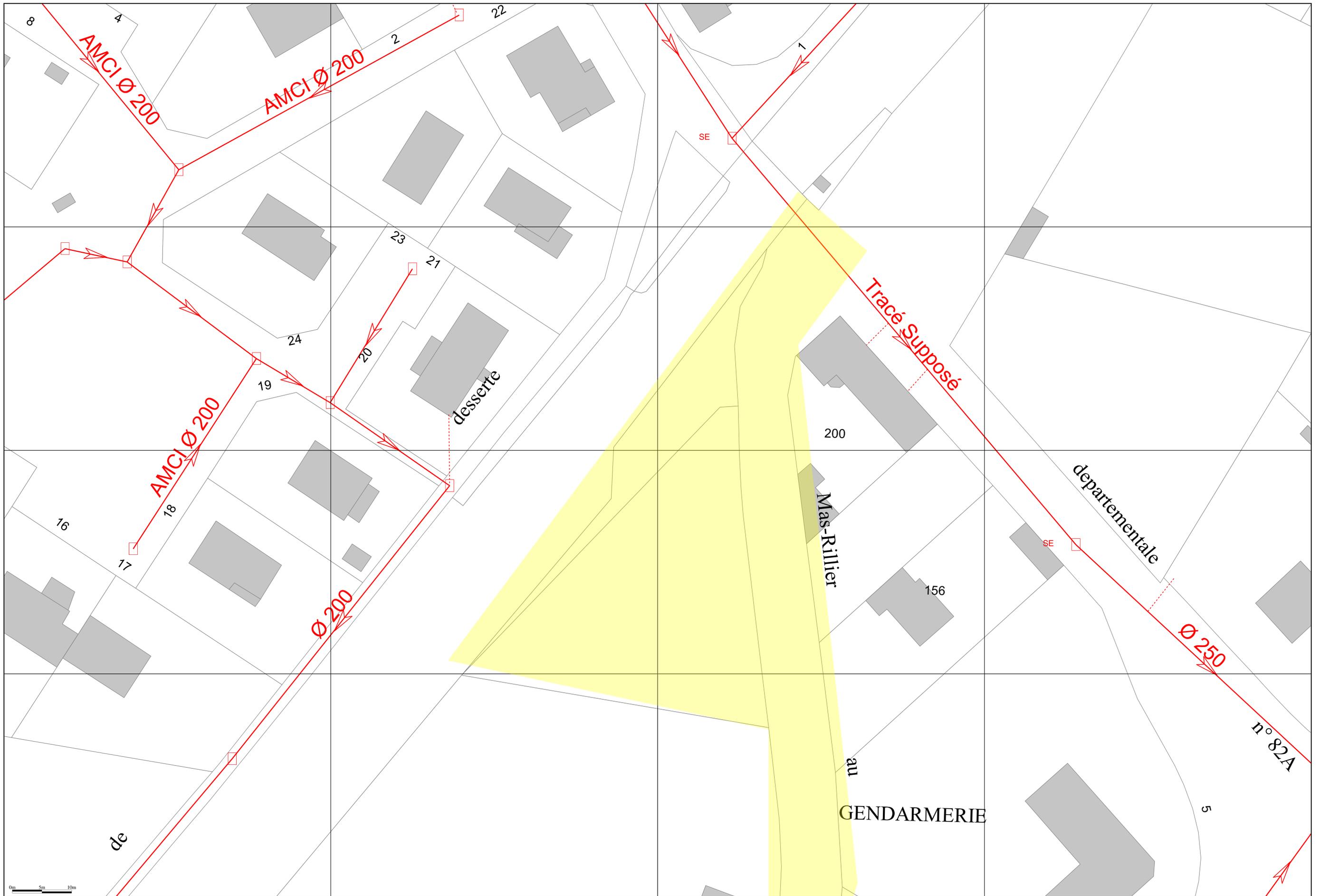
Plan d'assemblage :

Le numéro présent dans chaque quadrant renvoie au numéro de page sur laquelle se trouve le plan

		page 3	
	page 5	page 7	
	page 9		
		page 12	
	page 14	page 16	
	page 18		

Plans d'ensemble pages 2 et 11.

Vous trouverez un plan d'ensemble en début de document. Ce plan est fourni à titre indicatif. Pour toute information conforme à la réglementation se reporter aux plans A4 détaillés.



La zone d'emprise de chantier que vous nous avez déclarée est dessinée sur le plan en jaune.

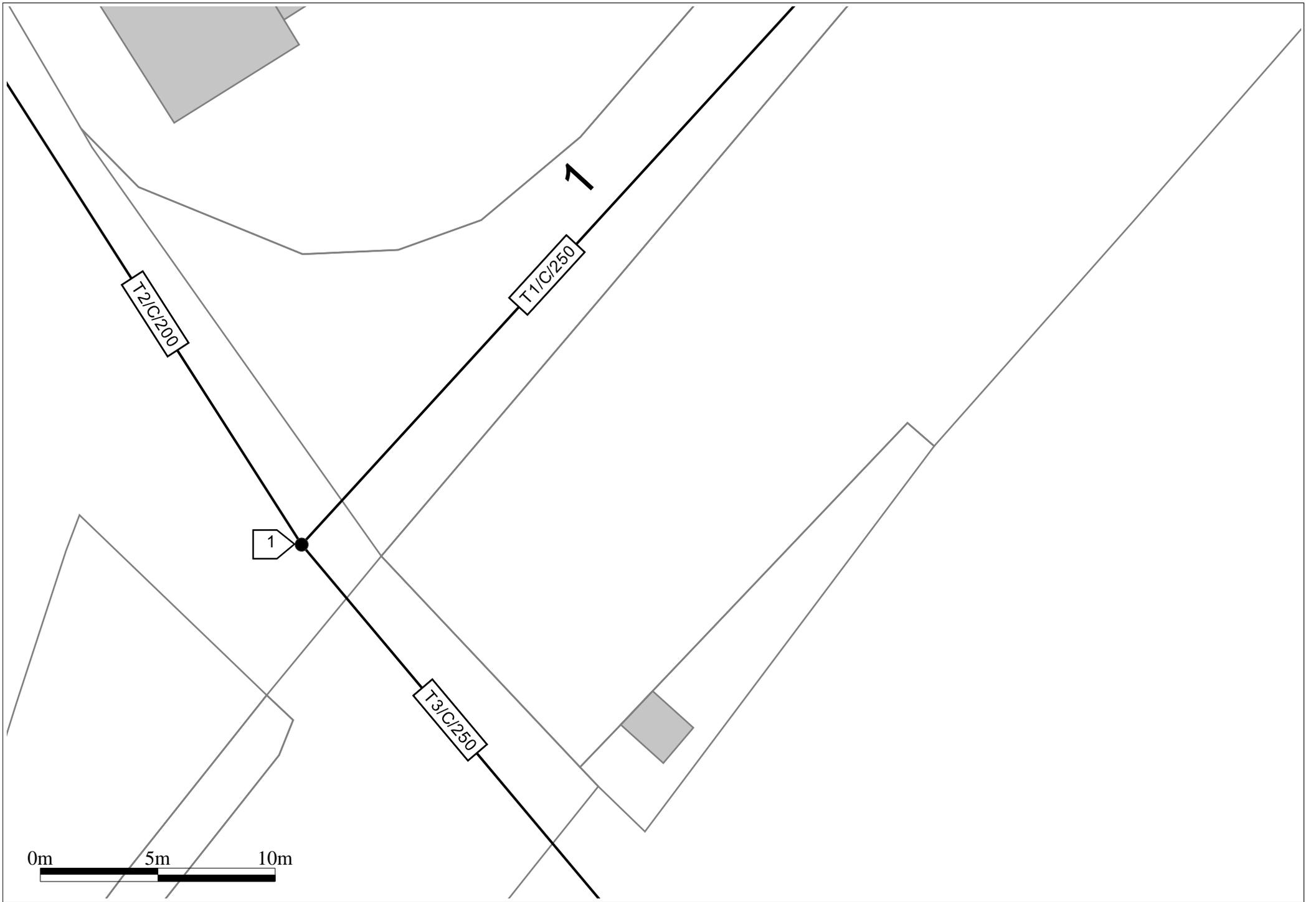


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/250	C	250	32.49	Inconnu	Eaux usées	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE MONTHIEUX
T2	T2/C/200	C	200	36.80	Inconnu	Eaux usées	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE MONTHIEUX
T3	T3/C/250	C	250	89.51	Inconnu	Eaux usées	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851402.93	6538613.47	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-



TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/200	C	200	26.40	Inconnu	Eaux usées	Amiante ciment	02/01/2008	SAINT ANDRE DE CORCY,IMPASSE DES BOULEAUX
T2	T2/C/200	C	200	24.48	Inconnu	Eaux usées	Amiante ciment	02/01/2008	SAINT ANDRE DE CORCY,IMPASSE DES BOULEAUX

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851349.66	6538590.23	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

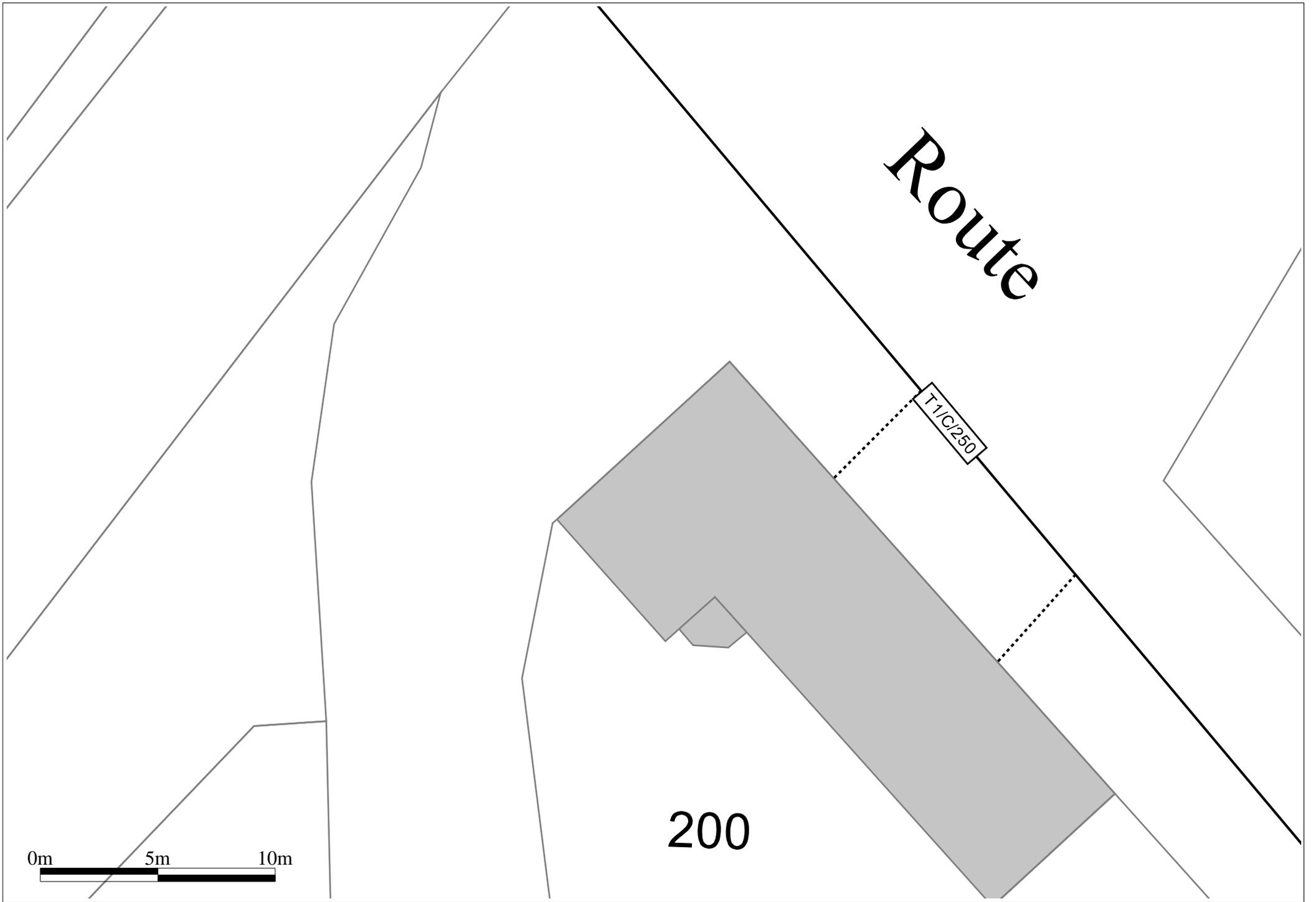


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/250	C	250	89.51	Inconnu	Eaux usées	Inconnu	25/04/2007	SAINTE ANDRE DE CORCY, ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER

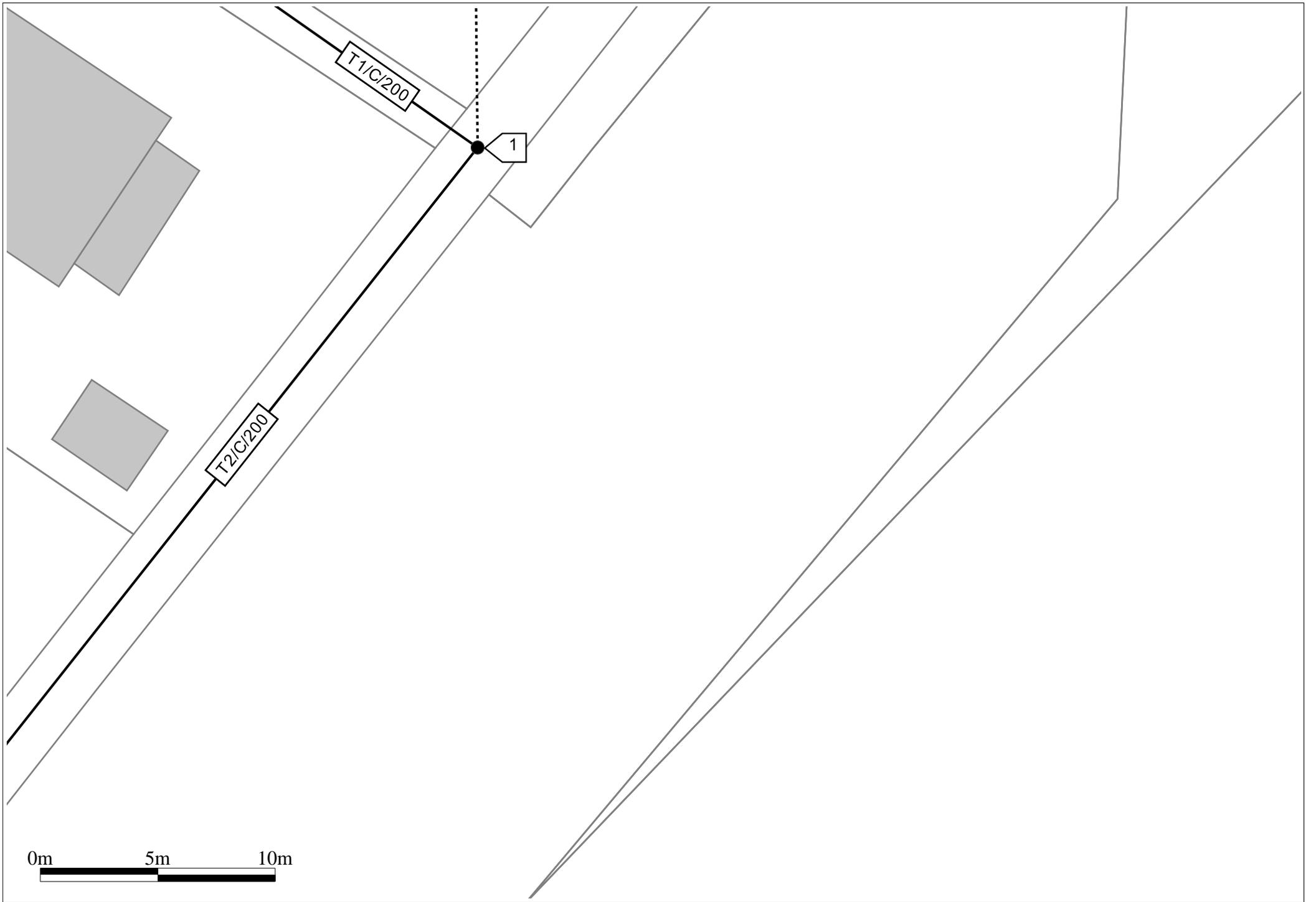


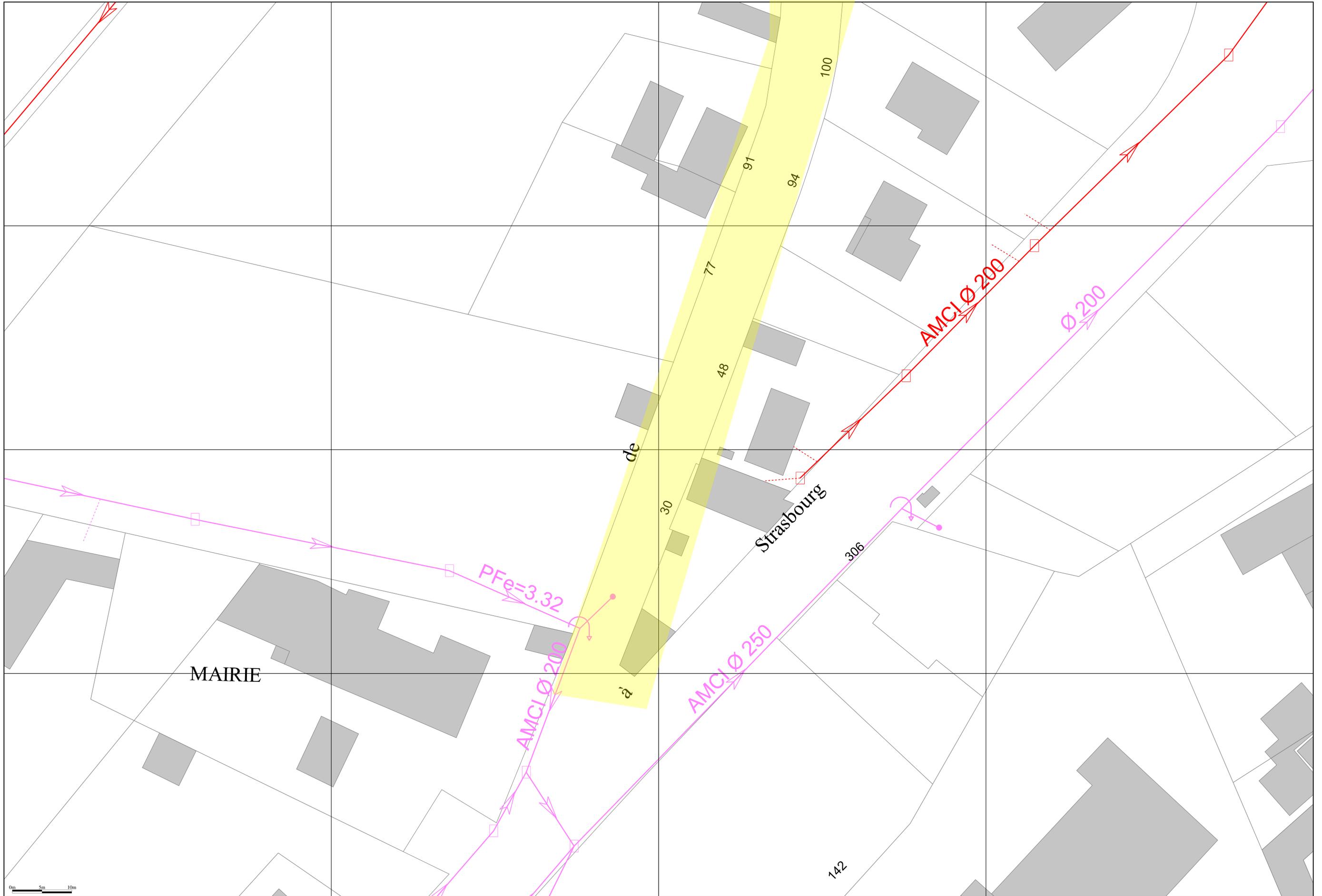
TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/200	C	200	24.48	Inconnu	Eaux usées	Amiante ciment	02/01/2008	SAINTE ANDRE DE CORCY,IMPASSE DES BOULEAUX
T2	T2/C/200	C	200	58.68	Inconnu	Eaux usées	Inconnu	25/04/2007	SAINTE ANDRE DE CORCY,IMPASSE DES BOULEAUX

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851356.82	6538553.98	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-



La zone d'emprise de chantier que vous nous avez déclarée est dessinée sur le plan en jaune.

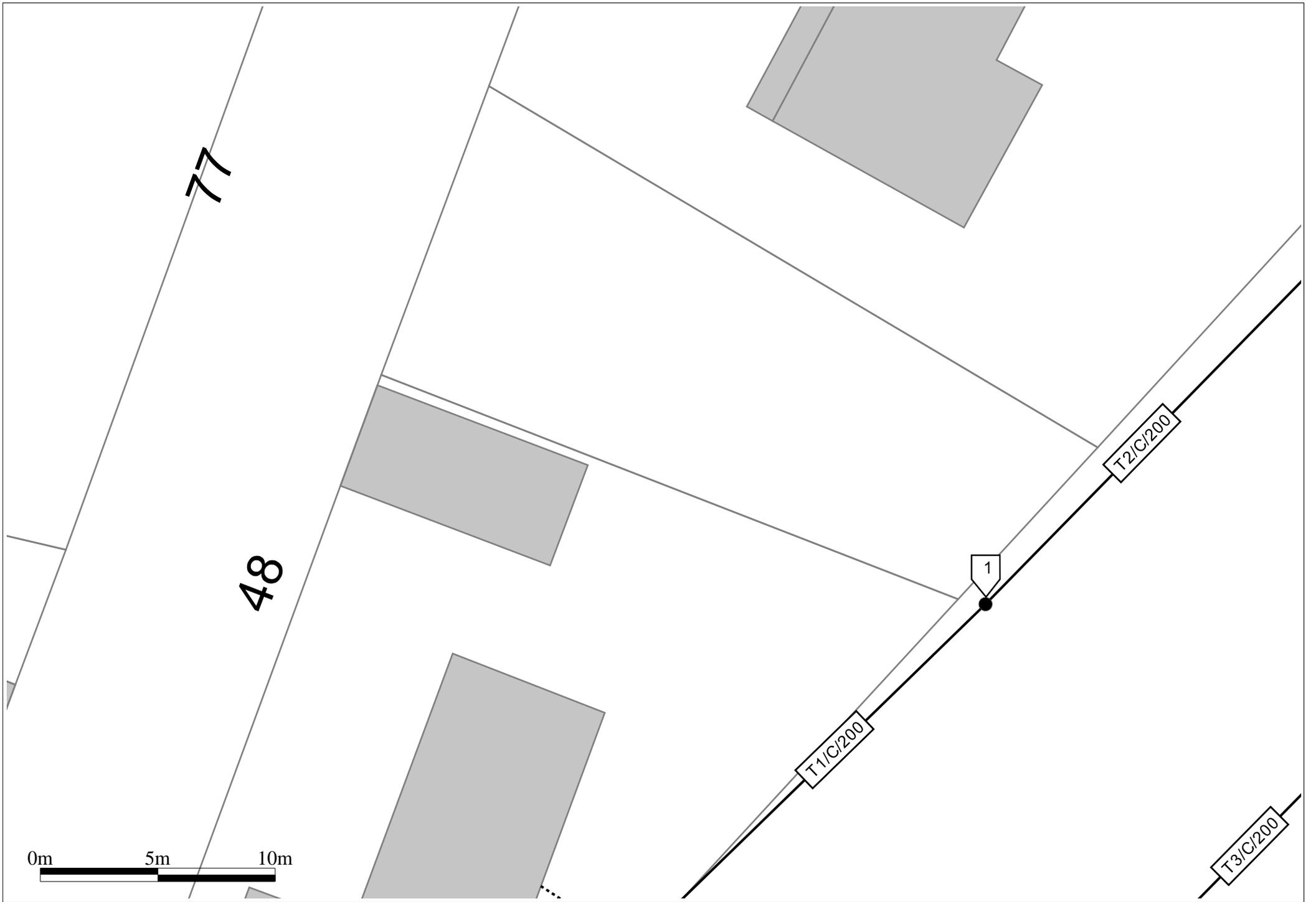


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/200	C	200	24.72	Inconnu	Eaux usées	Amiante ciment	07/11/2008	SAINTE ANDRÉ DE CORCY, ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T2	T2/C/200	C	200	30.67	Inconnu	Eaux usées	Amiante ciment	07/11/2008	SAINTE ANDRÉ DE CORCY, ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T3	T3/C/200	C	200	90.30	Inconnu	Unitaire	Inconnu	06/09/2011	SAINTE ANDRÉ DE CORCY, ROUTE DE LYON A STRASBOURG

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851436.72	6538424.14	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

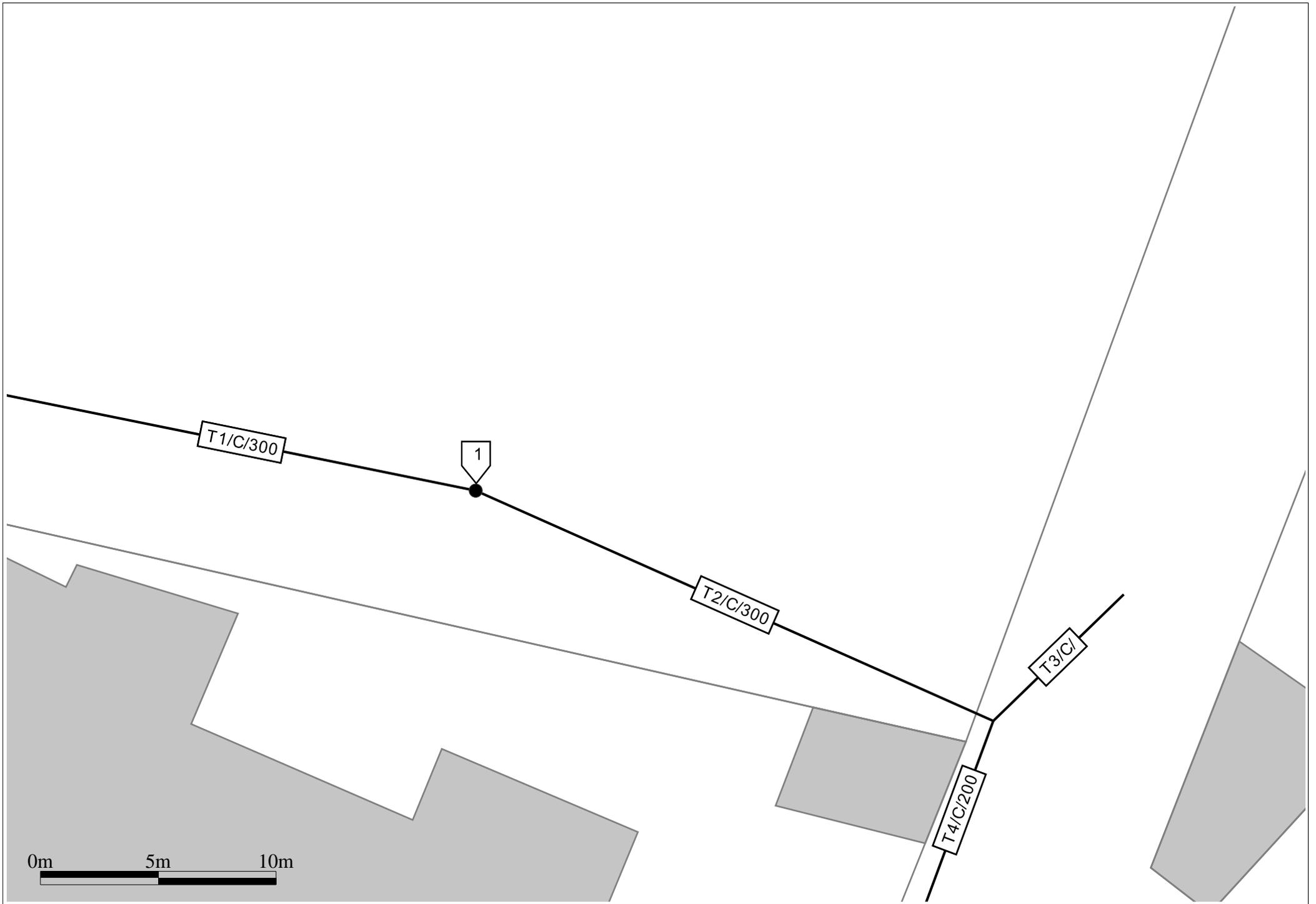


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/300	C	300	43.62	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER
T2	T2/C/300	C	300	23.98	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER
T3	T3/C/	C		7.67	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER
T4	T4/C/200	C	200	25.75	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851360.74	6538389.58	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

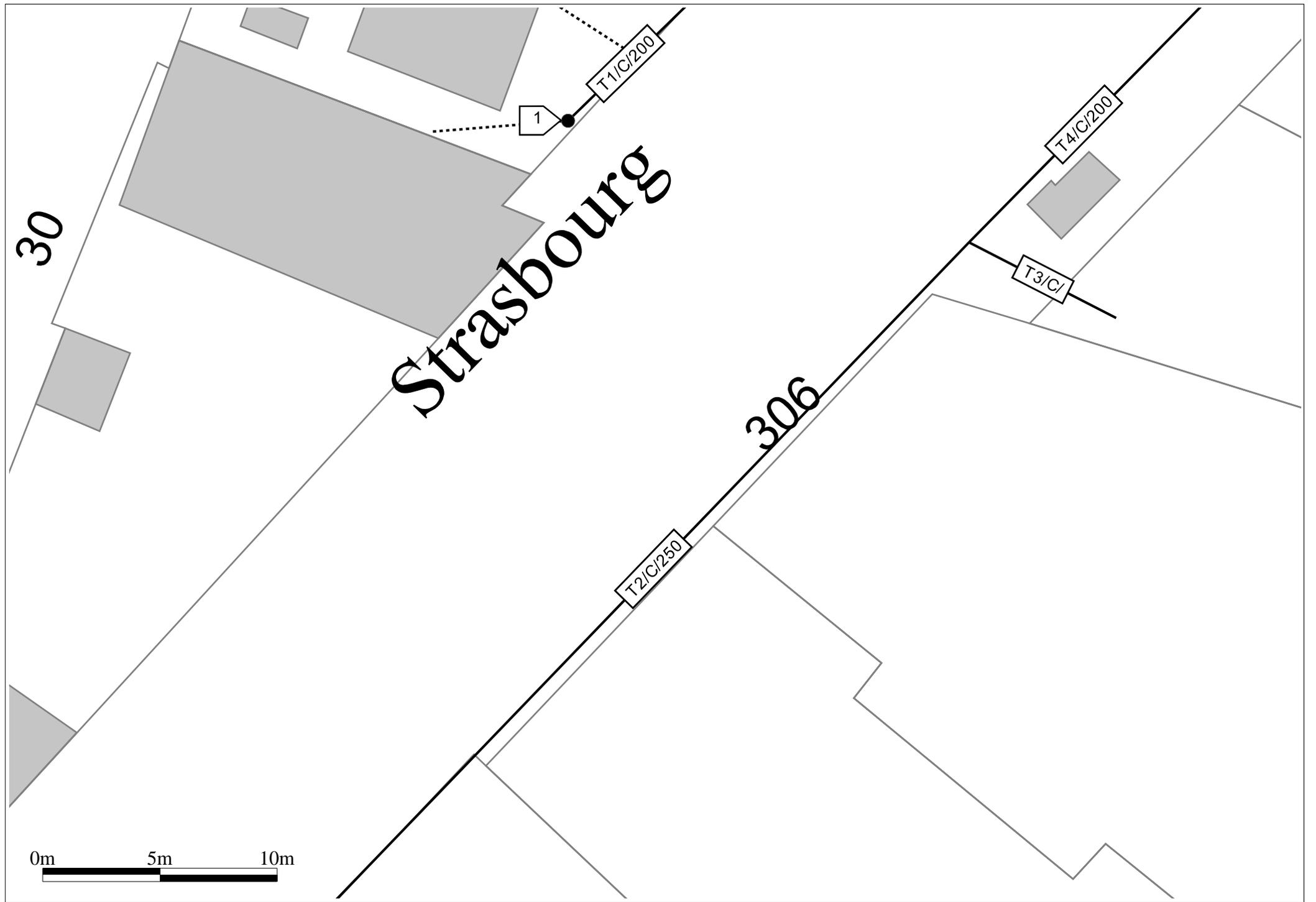


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/200	C	200	24.72	Inconnu	Eaux usées	Amiante ciment	07/11/2008	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T2	T2/C/250	C	250	78.98	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T3	T3/C/	C		7.04	Inconnu	Unitaire	Inconnu	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T4	T4/C/200	C	200	90.30	Inconnu	Unitaire	Inconnu	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851419.33	6538406.57	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

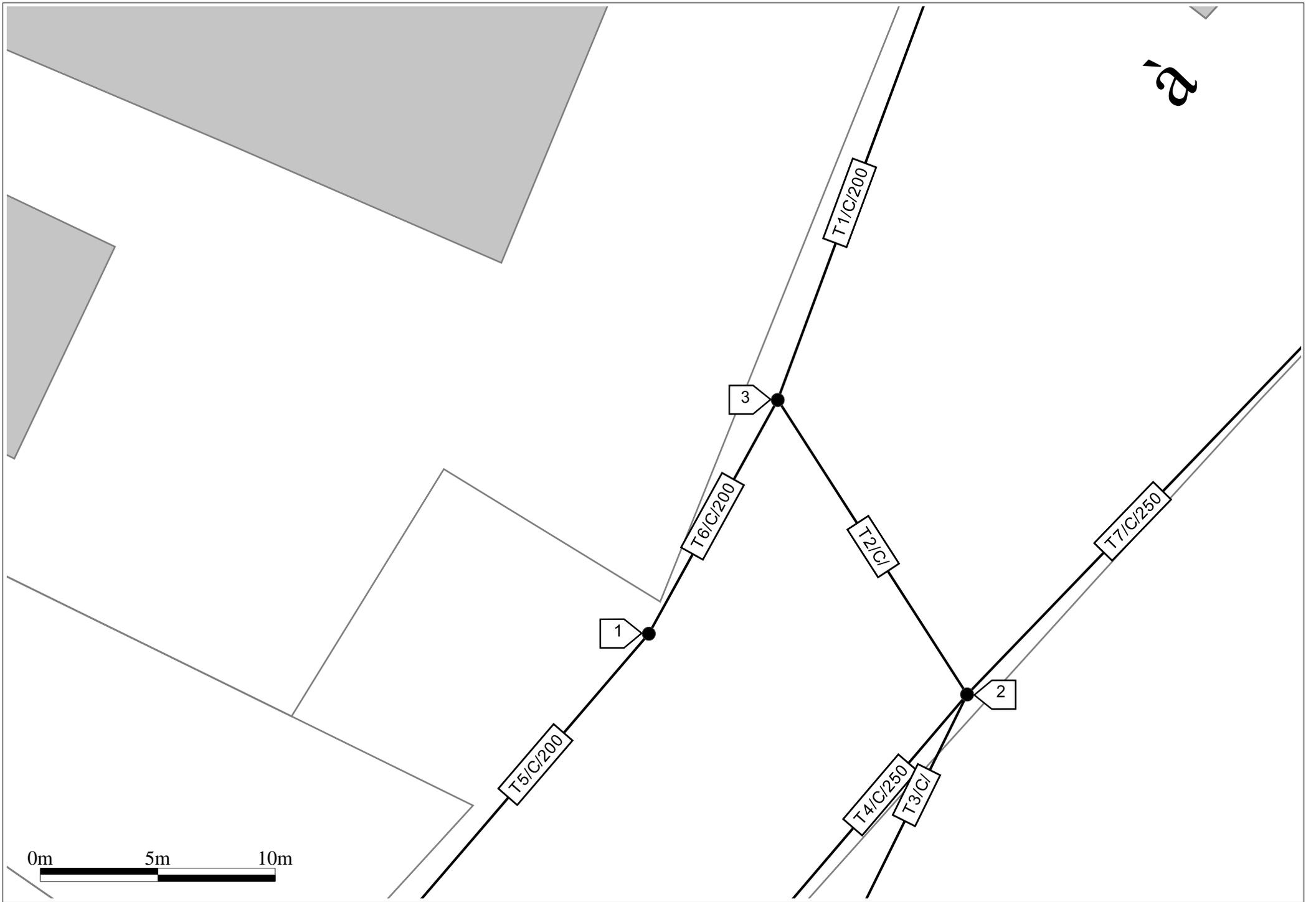


TABLE DE REFERENCEMENT DES TRONCONS

INDEX	Etiquettes	Classe	Diamètre mm	Longueur m	Prof. mini m	Type	Matériau	Dernière modif.	Adresse
T1	T1/C/200	C	200	25.75	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER
T2	T2/C/	C		14.79	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T3	T3/C/	C		22.99	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T4	T4/C/250	C	250	24.89	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T5	T5/C/200	C	200	27.49	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG
T6	T6/C/200	C	200	11.27	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	25/04/2007	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DEPARTEMENTALE No 82 DE CHATILLON SUR CHALARONNE AU MAS RILLIER
T7	T7/C/250	C	250	78.98	Inconnu	Unitaire	Amiante ciment	06/09/2011	SAINT ANDRE DE CORCY,ROUTE DE LYON A STRASBOURG

TABLE DE REFERENCEMENT DES REPERES RESEAU

SYMBOLOGIE= 

Point	Classe	X	Y	Z	Date	Société	Certification	Personne	Matériel	N° Série	Valeur d'incertitude
1	C	851369.25	6538346.16	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-
2	C	851382.85	6538343.94	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-
3	C	851374.49	6538356.13	Inconnu	Inconnu	LDE	Non	SIG/LDE	-	-	-

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Dénomination : **BREVET Ni col as**
 Complément / Service :
 Numéro / Voie : **590 chemin de la ZA des Métrillots**
 Lieu-dit / BP :
 Code Postal / Commune : **01250 MONTAGNAT**
 Pays : **France**

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
 conjointe

N° consultation du téléservice : **2015012600126TOZ**
 Référence de l'exploitant : **1505011514.150501RDT02**
 N° d'affaire du déclarant :
 Personne à contacter (déclarant) : **Nicolas BREVET**
 Date de réception de la déclaration : **26/01/15**
 Commune principale des travaux : **SAINT-ANDRE-DE-CORCY, 01390**
 Adresse des travaux prévus : **RUE DE LA PLATIERE**

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : **LYONNAISE DES EAUX RAA-RHONE**
 Personne à contacter :
 Numéro / Voie :
 Lieu-dit / BP : **BP 32**
 Code Postal / Commune : **68250 ROUFFACH CEDEX**
 Tél. : Fax :

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : **EU** (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
 Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
 NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : **PS Automate** Echelle (1) : **0** Date d'édition (1) : **26/01/2015** Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
 NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : à ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
 (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
 Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
 Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : **5.6, 5.7**
 Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : possible impossible
 Mesures de sécurité à mettre en œuvre :
 Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant :
 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

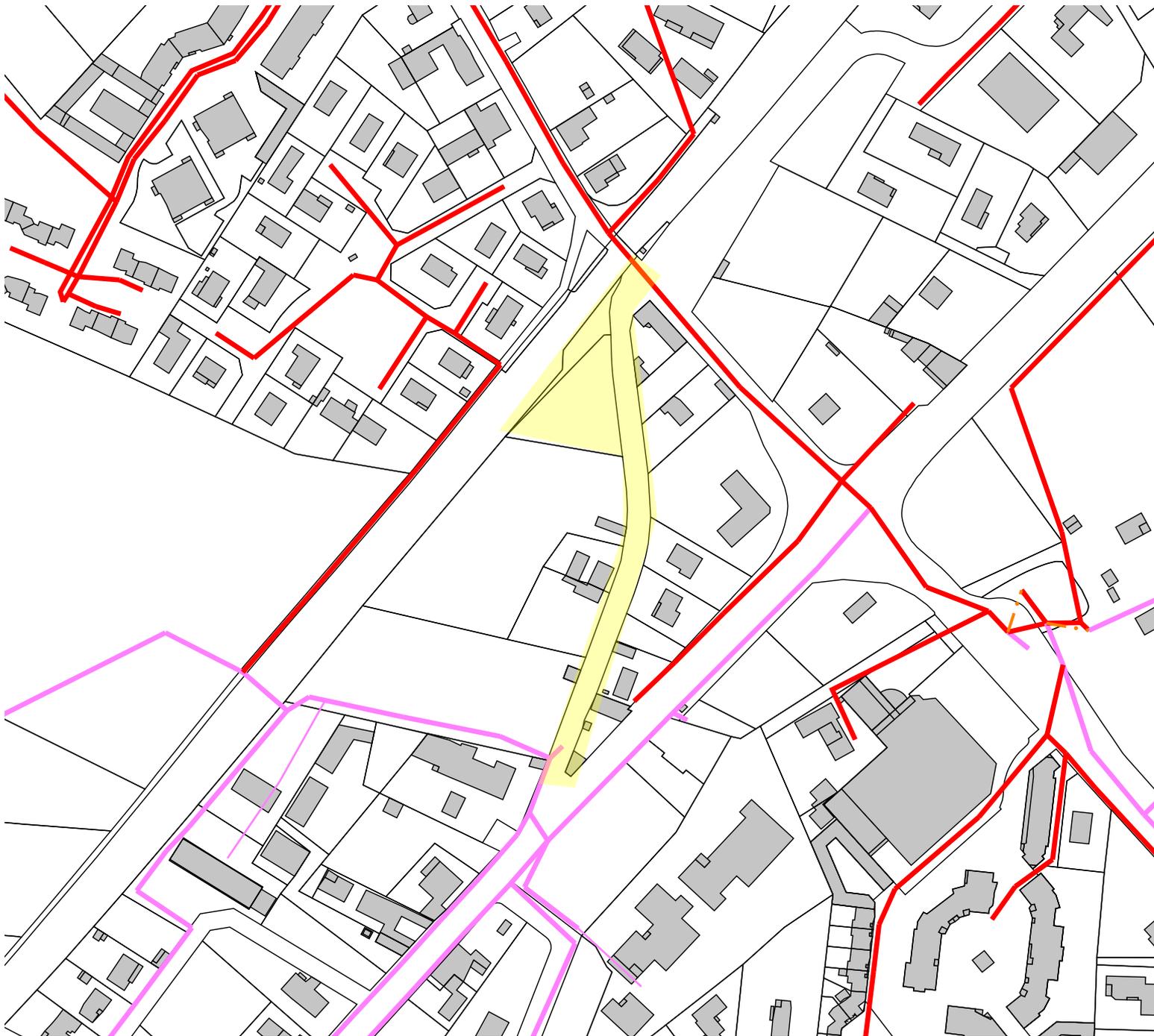
Nom : **Le responsable territorial**
 Désignation du service :
 Tél : **0977409443**

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : **LE RESPONSABLE TERRITORIAL**
 Signature :
 Date : **26/01/15** Nbre de pièces jointes, y compris les plans : **1**

Vous nous avez interrogés sur le projet et l'emprise suivante :

Réf DT-DICT : 2015012600126TOZ



Ech. : 1/2500

Vous trouverez en pièce jointe à la réponse, le ou les plans conformes aux dispositions de l'arrêté du 15 février 2012 que vous pouvez télécharger de 08H30 à 18H30 du lundi au vendredi à cette adresse :

http://mmsweb.lyonnaise-des-eaux.fr/rdit/PC_Automate_20150126_2015012600126TOZ_a.pdf

Si vous n'étiez pas en mesure de télécharger ce document, nous vous invitons à contacter sans délai, la personne indiquée comme contact dans la rubrique « Responsable du Dossier » du formulaire Cerfa fourni en réponse

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BREVET Nicolas
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 590 chemin de la ZA des Métrillots
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,1,5,0,1,2,6,0,0,1,2,6,T|O,Z|
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 12546807
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : 26 / 01 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : RUE DE LA PLATIERE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : NANTAISE DES EAUX SERVICES - Rhin-Rhône
Personne à contacter : Service DICT
Numéro / Voie : ZI de La Gare
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 44984 STE LUCE SUR LOIRE
Tél. : 0472897620 **Fax :** 0240257535

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : _____ cm Matériau réseau⁽¹⁾ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
AEP : La position approximative des ouvrages souterrains figure sur des plans que nous vous adressons. Cette position a une valeur purement indicative. Il vous incombe en conséquence de vérifier l'emplacement exact des canalisations par sondages et repérages manuellement. Attention pour informateur
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0472897620
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : SERVAIS Christine
Désignation du service : DICT
Tél. : 0240182695

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Christine SERVAIS
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 26 / 02 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BREVET NICOLAS
Complément / Service : BREVET NICOLAS
Numéro / Voie : 590 CHEMIN DE LA ZA DES METRILLOTS
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays :

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Orange H3 - Orange DT/DICT
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 186 BOULEVARD PIERRE ROISSE
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 83003 DRAGUIGNAN CEDEX
Tél. : 0497461600 **Fax :** 0497461798

N° consultation du téléservice : 20150126000126TOZ
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : 12604352
Personne à contacter (déclarant) : NICOLAS BREVET
Date de réception de la déclaration : 02 / 02 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : RUE DE LA PLATIERE

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle⁽¹⁾ : _____ Date d'édition⁽¹⁾ : ____/____/____ Sensible : _____ cm
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
PRESENCE D'ARTERE EN PLEINE TERRE ET DE LIAISON FORT TRAFIC DANS CONDUITE
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Agnès GAY
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 05 / 02 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3

orange
ORANGE DT/DICT
186 Boulevard Pierre Roisse
BP 50117
83003 DRAGUIGNAN Cedex

N° en cas d'accrochage : 0810 300 111
Système : LAMBERT II Etendu
Échelle : 1/1000

Légende

- Conduite Allégée Existante
- Conduite Enrobée Existante
- Artère en Pleine Terre
- Artère Aérienne Appuis FT et EDF

© Orange

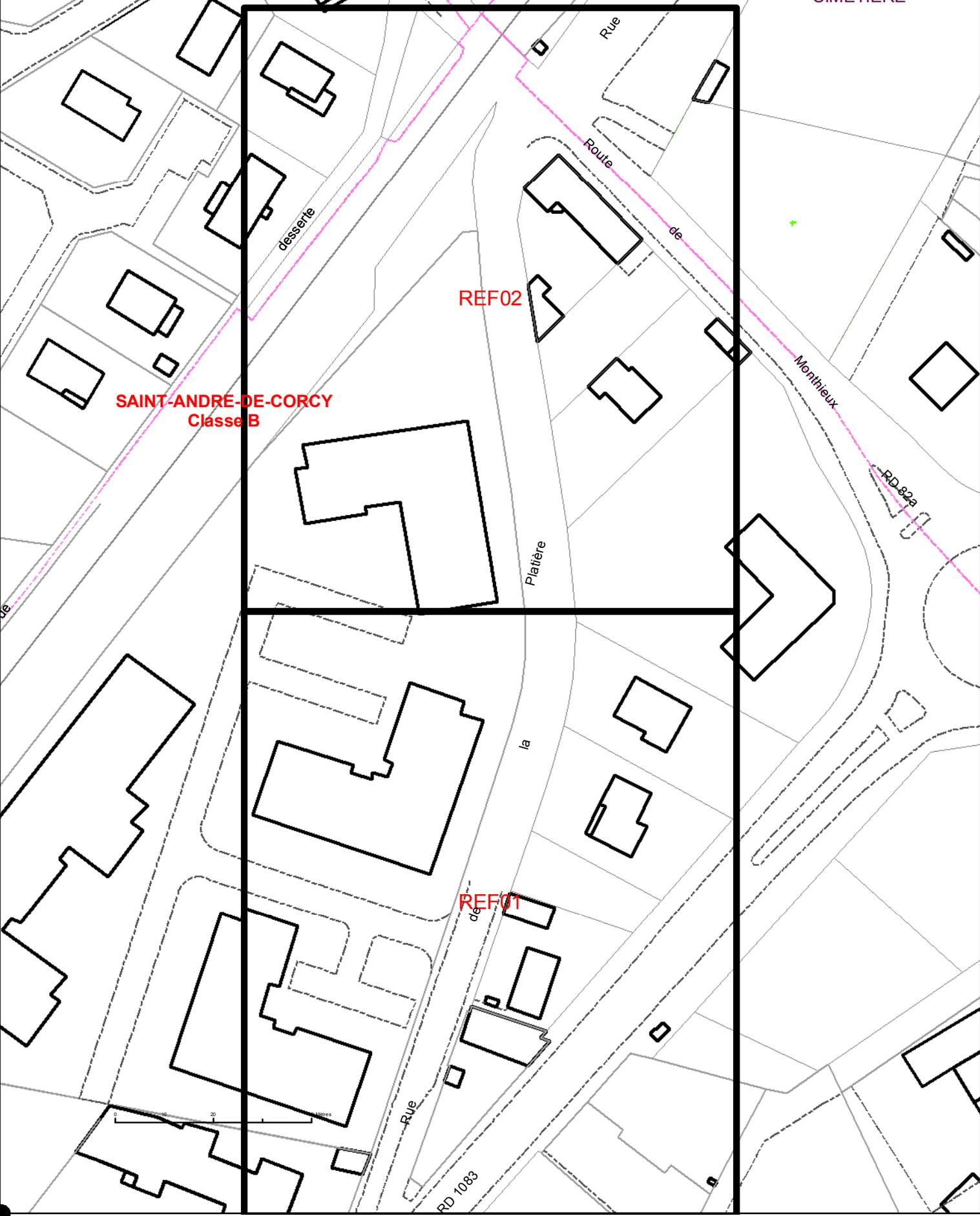


CIMETIERE

SAINT-ANDRE-DE-CORCY
Classe B

REF02

REF01





ORANGE DT/DICT
186 Boulevard Pierre Roisse
BP 50117
83003 DRAGUIGNAN Cedex

N° en cas d'accrochage : 0810 300 111

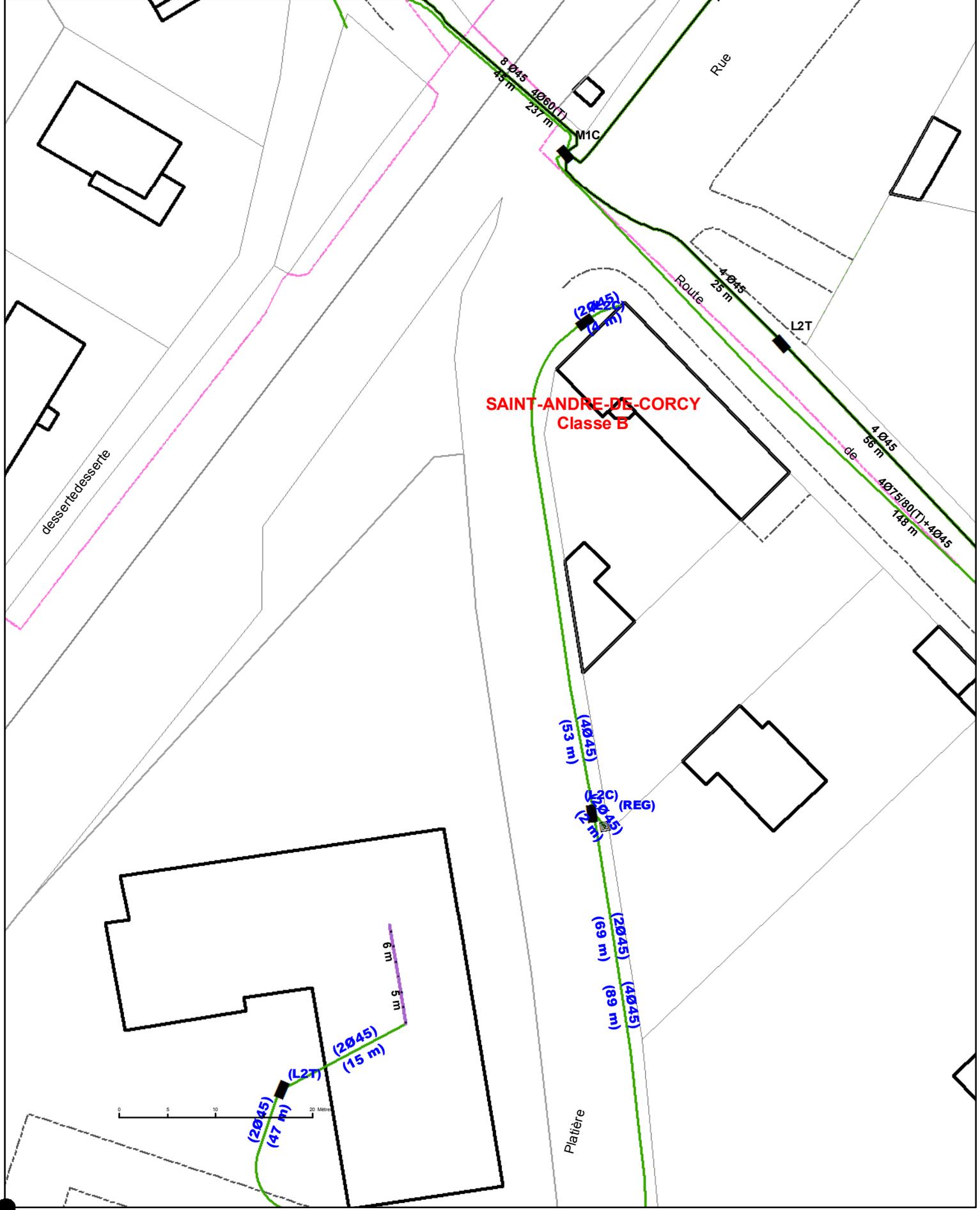
Système : LAMBERT II Etendu

Référence: REF02 / 2

Échelle : 1/500

Légende	
	Conduite Allégée Existante
	Conduite Enrobée Existante
	Artère en Pleine Terre
	Artère Aérienne Appuis FT et EDF

© Orange





Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : AINTEGRA
Complément / Service : BREVET NICOLAS
Numéro / Voie : CHEMIN DE LA ZA DES METRILLOTS
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays : FRANCE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : RSE
Personne à contacter : Service DICT
Numéro / Voie : 577 route de saint trivier sur moignans
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01330 AMBERIEUX EN DOMBES
Tél. : 0474080707 **Fax :** 0474080700

N° consultation du téléservice : 20150126000126TOZ
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 12560192
Personne à contacter (déclarant) : NICOLAS BREVET
Date de réception de la déclaration : 26 / 01 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : RUE DE LA PLATIERE

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____/____/____ Sensible : _____ cm
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

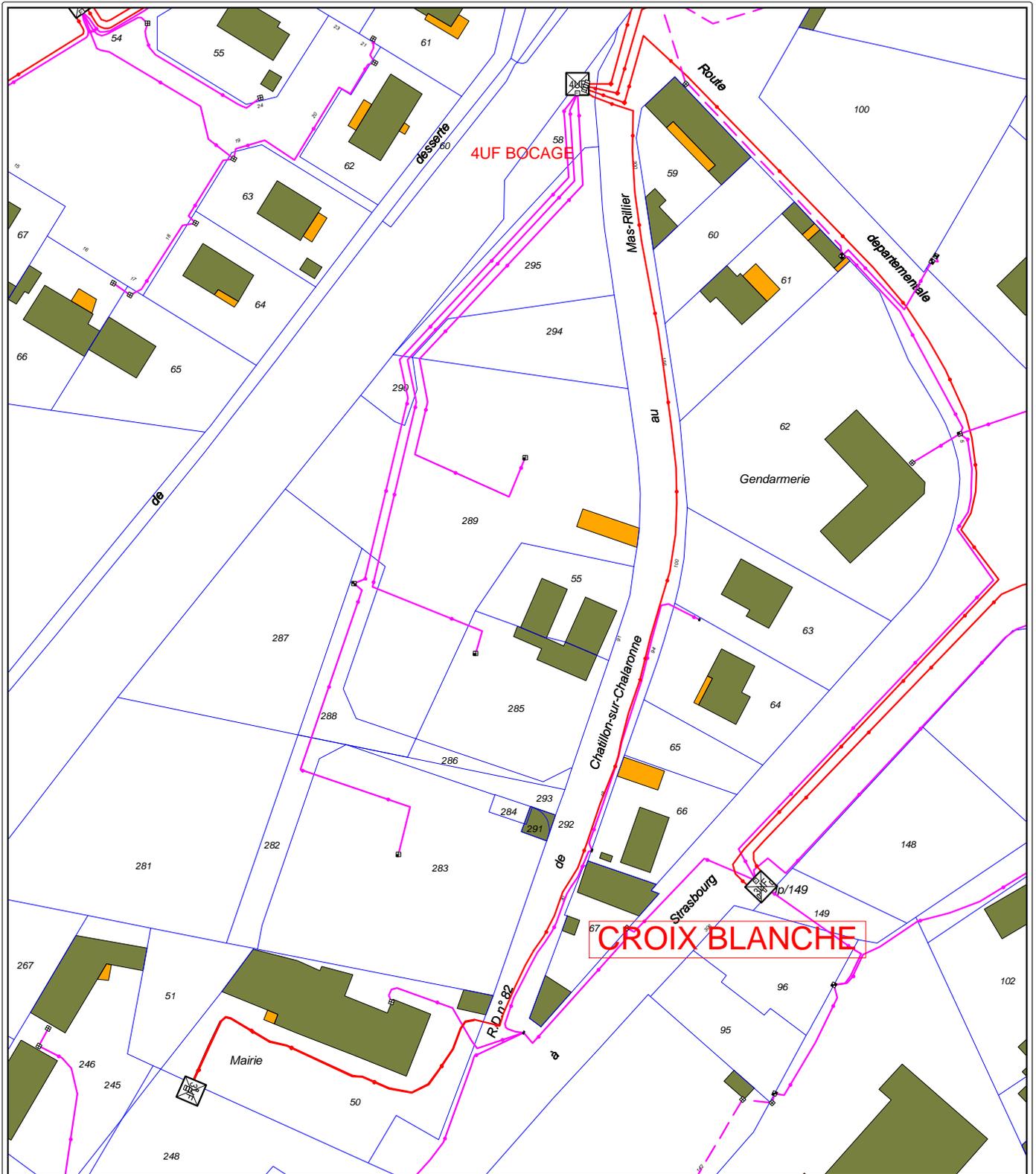
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0474080707
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : OLLIER
Désignation du service : RSE
Tél. : 0474080707

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : JEROME OLLIER
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 28 / 01 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 1



Commune de ST ANDRE DE CORCY

Echelle : 1/1250
Édité le 28/01/2015

Légende					
	Bâti dur		Aérien isolé, HTA		Souterrain
	Bâti léger		Aérien isolé, HTB		Equipement BT
	PARCELLE		Aérien isolé, BT		Coffret réseau
	Fourreau en attente		Branchement		Grille fausse coupure
	Souterrain, HTA		Transformateur		REMBT
	Souterrain, BT		HTA		Grille de repiquage
	Souterrain, HTB		4UF		C400/P200
	, BT		3UF		



Fond de plan : Plan Cadastral Informatisé source DGI-cadastre
Ce document ne constitue pas de preuve de la propriété de biens



Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- Récépissé de DT
 Récépissé de DICT
 Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : BREVET Nicolas
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 590 chemin de la ZA des Métrillots
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 01250 MONTAGNAT
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,1,5,0,1,2,6,0,0,1,2,6,T,O,Z
Référence de l'exploitant : _____
N° d'affaire du déclarant : 12544468
Personne à contacter (déclarant) : _____
Date de réception de la déclaration : 26 / 01 / 15
Commune principale des travaux : ST ANDRE DE CORCY
Adresse des travaux prévus : RUE DE LA PLATIERE

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SNCF - Accueil DT-DICT-SE
Personne à contacter : _____
Numéro / Voie : 14 bis terrasse Bellini
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 92807 PUTEAUX CEDEX
Tél. : 0142916742 **Fax :** 0142916728

Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
a quelle distance du passage à niveau se situent vos travaux ?
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____/____/____ Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
 (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
 Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0495041129
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : _____
Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Patricia VUILLEMOT
Signature : Original électronique signé électroniquement.
Date : 02 / 02 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0